

RÈGLEMENT N° 2012-239

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 7 342 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES RUES AU SECTEUR ROCHETTE (PHASE II) (Amendé par la résolution n° 1204-270)

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes; (paragraphe retranché par la résolution n° 1204-270)

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réalisation de certains travaux, lesquels plus amplement détaillés à l'article 2 du présent règlement;

ATTENDU QUE le coût desdits travaux est évalué à la somme de 7 342 000 \$, le tout selon l'estimé préparé par monsieur Michel Tardif, ingénieur, lequel daté du 24 février 2012;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Martial Lévesque lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 27 février 2012;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter en vertu du présent règlement, des travaux de construction de rues projetées au secteur Rochette, lesquels travaux sont plus amplement décrits dans les estimations détaillées dans le rapport de monsieur Michel Tardif daté du 24 février 2012 dont copie est annexée au présent règlement en annexe « A » *et selon les bordereaux de soumissions détaillés produits par Dexter Québec inc. pour les appels d'offres ING-2012-200 et ING-2012-300, tous deux en lien avec la construction et l'aménagement de rues au secteur Rochette (Phase II) dont copies sont annexées en annexe « B »* du présent règlement pour en faire partie intégrante, totalisant la somme de 6 927 000 \$, incluant les frais incidents et les taxes.

(article 2 est modifié par la résolution n° 1204-270 par l'ajout du texte souligné)

3. La Ville de Sept-Îles est autorisée de plus, à payer des frais de financement, d'escomptes et d'émissions des obligations se rapportant à l'emprunt décrété par le présent règlement et à approprier à cette fin une somme de 415 000 \$.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 7 342 000 \$, remboursable sur une période de vingt (20) ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Règlement n° 2012-239 (suite)

6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 27 février 2012
 - **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 12 mars 2012
 - **AVIS PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DONNÉ** le 14 mars 2012
 - **PÉRIODE D'ENREGISTREMENT TENUE** le 21 mars 2012
 - **AMENDEMENT PAR LA RÉOLUTION N° 1204-270** le 10 avril 2012
 - **APPROBATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DES RÉGIONS DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** le 12 avril 2012
 - **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 25 avril 2012
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 25 avril 2012

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A

RAPPORT DE MONSIEUR MICHEL TARDIF DATÉ DU 24 FÉVRIER 2012

DESTINATAIRE : Monsieur Claude Bureau, directeur général

EXPÉDITEUR : Monsieur Michel Tardif, ingénieur

DATE : 24 février 2012

OBJET : Développement domiciliaire Rochette phase 2
↳ Règlement d'emprunt

Monsieur,

Conformément aux discussions lors de la présentation des PDI à l'automne dernier et suite à l'ouverture des soumissions, il est maintenant le temps de passer au financement du développement domiciliaire Rochette phase 2, secteurs nord et sud.

La somme totale à financer par règlement d'emprunt s'élève à **7 342 000 \$**, le tout se détaillant comme suit :

A) Développement domiciliaire Rochette Phase 2 – secteur sud

↳ **Rue St-Laurent** **164 100,11 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc, pose d'une conduite principale d'égout pluvial, pose d'une conduite d'égout sanitaire, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 57 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↳ **Rue « I »** **1 706 780,01 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les

entrées de services, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 518 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↪ **Rue Rochette** **1 304 889,18 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 537 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↪ **Rue « F »** **16 866,87 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire, pose d'une conduite principale d'égout pluvial, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 17 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↪ **Rue « G »** **29 631,33 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire, pose d'une conduite principale d'égout pluvial, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 17 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

B) Développement domiciliaire Rochette Phase 2 – secteur nord**↵ Rue « D » 943 764,85 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 493 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↵ Rue « E » 1 030 889,86 \$

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 530 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↵ Rue « F » 308 529,86 \$

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire, pose d'une conduite de refoulement d'égout sanitaire, construction d'une station de pompage d'égout sanitaire, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant un émissaire, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 160 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↵ Rue « G » 327 063,91 \$

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services et un émissaire, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 163 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↵ Rue « H » 69 864,27 \$

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire, pose d'une conduite principale d'égout pluvial, construction complète de la fondation de rue, sur une longueur approximative de 36 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'inspection des conduites, les frais d'installation d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

↵ Déboisement et nivellement des lignes électriques 99 769,32 \$

Travaux de déboisement et de nivellement sur une largeur de 10 mètres linéaires pour permettre l'implantation des réseaux d'Hydro-Québec sur l'ensemble des rues.

↵ Aménagement d'un parc 150 000,00 \$

Travaux de déboisement et d'aménagement du parc situé entre les rues D et E, à cela s'ajoute l'installation des modules de jeux.

Ces travaux seront réalisés conformément aux plans et devis conçus par le Service de l'ingénierie. Les coûts directs ci-haut mentionnés incluant les taxes nettes s'élèvent à 6 152 000 \$ pour fins d'estimation.

La liste complète des plans de Rochette 2, secteur sud étant la suivante :

- Rue «F» : plans n^{os} 3161-1 et 3161-2
- Rues «G» et «H» : plans n^{os} 3164-1 à 3164-3
- Rue «I» : plans n^{os} 3207-1 à 3207-5
- Rue «Rochette» : plans n^{os} 3157-1, 3157-2, 3157-5, 3157-6 et 3157-9

- Rue «Saint-Laurent» : plans n^{os} 3222-1 à 3222-3
- Réfection de rues, coupes et détails : plan n^o 3235-1
- Construction des rues, plan directeur aqueduc : plan n^o 3235-3
- Bases de lampadaires : plans n^{os} 1229-1A et 1229-1B
- Puisard : plan n^o 2298
- Détails du centre de distribution : plan n^o 1230-2
- Terre-plein, coupe type : plan CR-01

La liste complète des plans de Rochette 2, secteur nord étant la suivante :

- Rue «D» : plans n^{os} 3162-1 à 3162-5
- Rue «E» : plans n^{os} 3163-1 à 3163-5
- Rue «F» : plans n^{os} 3161-1 à 3161-3
- Rues «G» et «H» : plans n^{os} 3164-1 à 3164-3
- Réfection de rues, coupes et détails : plan n^o 3235-1
- Émissaire des rues «F» et «G» : plan n^o 3235-2
- Construction des rues, plan directeur aqueduc : plan n^o 3235-3
- Bases de lampadaires : plans n^{os} 1229-1A et 1229-1B
- Puisard : plan n^o 2298
- Centre de distribution : plan n^o 1230-2
- Nivellement des surfaces déboisées de la ligne électrique : plans 3244-1 et 3244-2

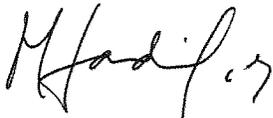
Pour l'ensemble des rues, les coûts comprennent également les frais de déboisement et d'installation du réseau électrique d'Hydro-Québec en arrière-lots.

À ces frais, il faut ajouter un montant de **615 000 \$** pour les imprévus et des frais d'honoraires professionnels pour un montant de 160 000 \$.

De plus, il faut ajouter un montant de **415 000 \$** pour les frais de financement.

Le total du règlement d'emprunt s'élève donc à **7 342 000 \$**.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, l'expression de nos meilleures salutations.



Michel Tardif, ingénieur
Directeur – Ingénierie et Travaux publics



MT/mg

p.j.



DISTRICT STE-FAMILLE

NOUVEAU DÉVELOPPEMENT - TRAVAUX 2012

ROCHETTE - PHASE 2 - SECTEUR NORD

**CONTRAT ING-2012-200
PLANS POUR SOUMISSION**

LOCALISATION DES TRAVAUX



LISTE DE PLANS

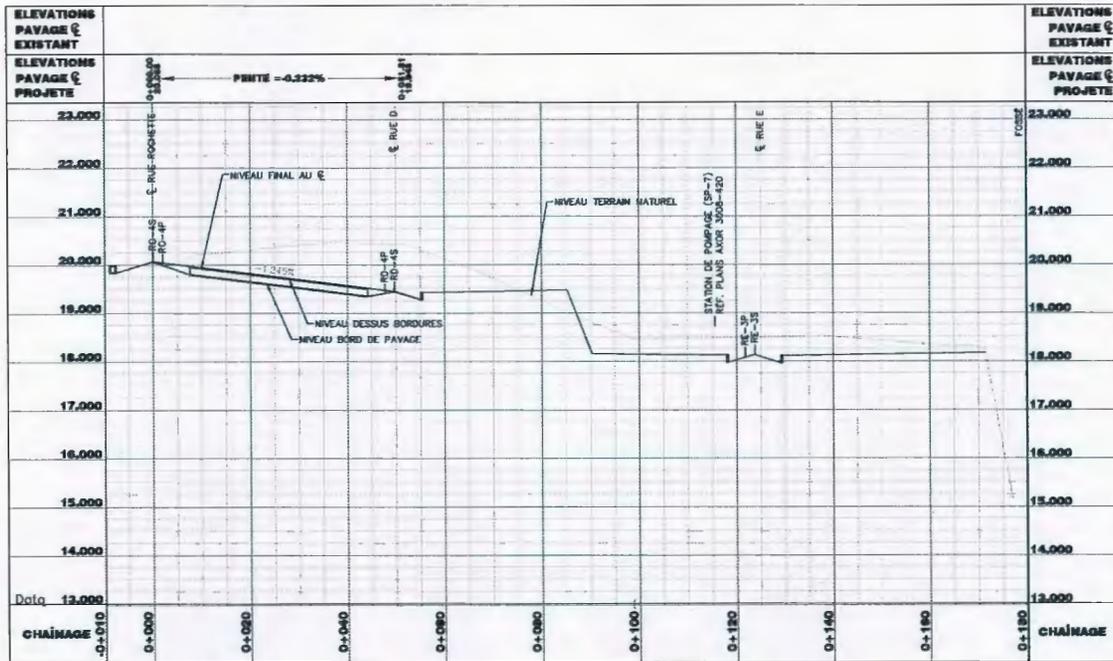
No.DESSIN	TITRE	FEUILLET
3162-1@2	RUE "D" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	1-2/21
3162-3@4	RUE "D" - PLANS PAVAGES ET BORDURES	3-4/21
3162-5	RUE "D" - PLAN ÉCLAIRAGE	5/21
3163-1@2	RUE "E" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	6-7/21
3163-3@4	RUE "E" - PLANS PAVAGES ET BORDURES	8-9/21
3163-5	RUE "E" - PLAN ÉCLAIRAGE	10/21
3161-1@2	RUE "F" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	11/21
3161-3@4	RUE "F" - PLANS PAVAGES ET BORDURES	12/21
3161-5	RUE "F" - PLAN ÉCLAIRAGE	13/21
3164-1	RUE "G & H" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	14/21
3164-2	RUE "G & H" - PLANS PAVAGES ET BORDURES	15/21
3164-3	RUE "G & H" - PLAN ÉCLAIRAGE	16/21
3244-1	DÉBOISEMENT ET PRÉPARATION DE TERRAIN POUR LIGNES ÉLECTRIQUES PROJÉTÉS	17/21
3244-2	DÉBOISEMENT ET PRÉPARATION DE TERRAIN POUR LIGNES ÉLECTRIQUES PROJÉTÉS	18/21

LISTE DE PLANS - COUPES ET DÉTAILS

No.DESSIN	TITRE	FEUILLET
3235-1	CONSTRUCTION RUES - COUPES ET DÉTAILS	19/21
3235-2	ÉMISSAIRE RUE G ET PASSAGE PIÉTON - PLANS ET COUPES	20/21

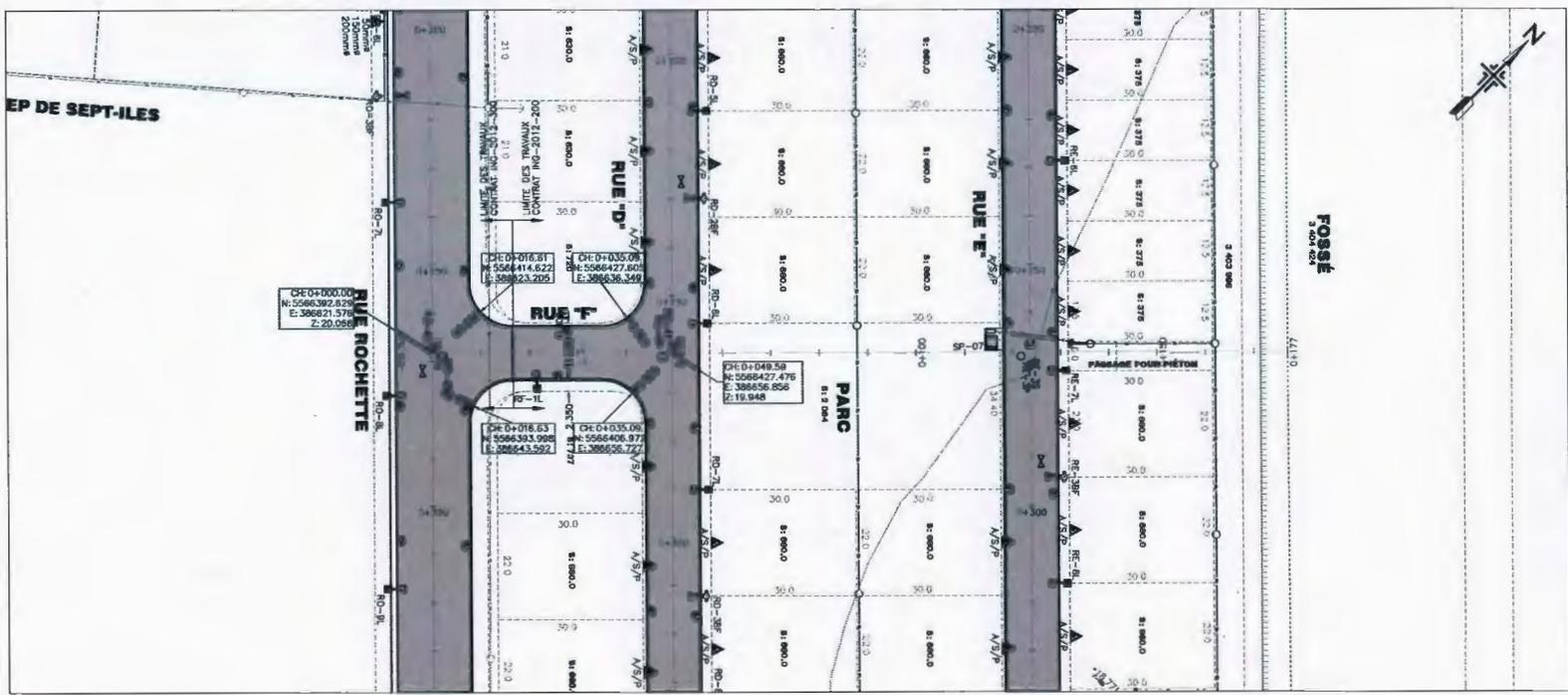
LISTE DE PLANS - ANNEXE

No.DESSIN	TITRE	FEUILLET
3235-3	CONSTRUCTION RUES - PLAN DIRECTEUR AQUEDUC	21/21



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVIRA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVIS NORMALISÉ ENQ 1809-300/2004R (2007).
2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVIS).
3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.M.
4. LES CONDUITS D'AOUEDEC DEVONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 50 A JOINTS MÉCANIQUES. LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DN-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLENE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGUÉ.
5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AOUEDEC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECouvreMENT DE 2.100m.
6. LES CONDUITS D'AOUEDEC PARALLÈLES AU CONDUITS D'ÉGOUITS DOIVENT ÊTRE SITUÉ À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUITE D'ÉGOU. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVIRA MAINTIENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 5m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS.
8. EN CAS DE CRASSEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AOUEDEC, INSTALLER UN ISOLANT BORDÉ 600x600x50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AOUEDEC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 15mm, VALVE D'ENTRÉE DÉTAIL CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm³ ET CONDUIT PLUVIAL PEHD 150mm³) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMALE).
10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLENE 200R POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
11. LES PUISARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
13. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BÉTON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
16. LES STATIONS D'ARRENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



0	12-01-11	POUR soumission	M.G.	P.H.
REV. NO.	DATE	REVISION	PAR	APPROUVE
CORRECTIF APRES REVISION LE _____ PAR _____				



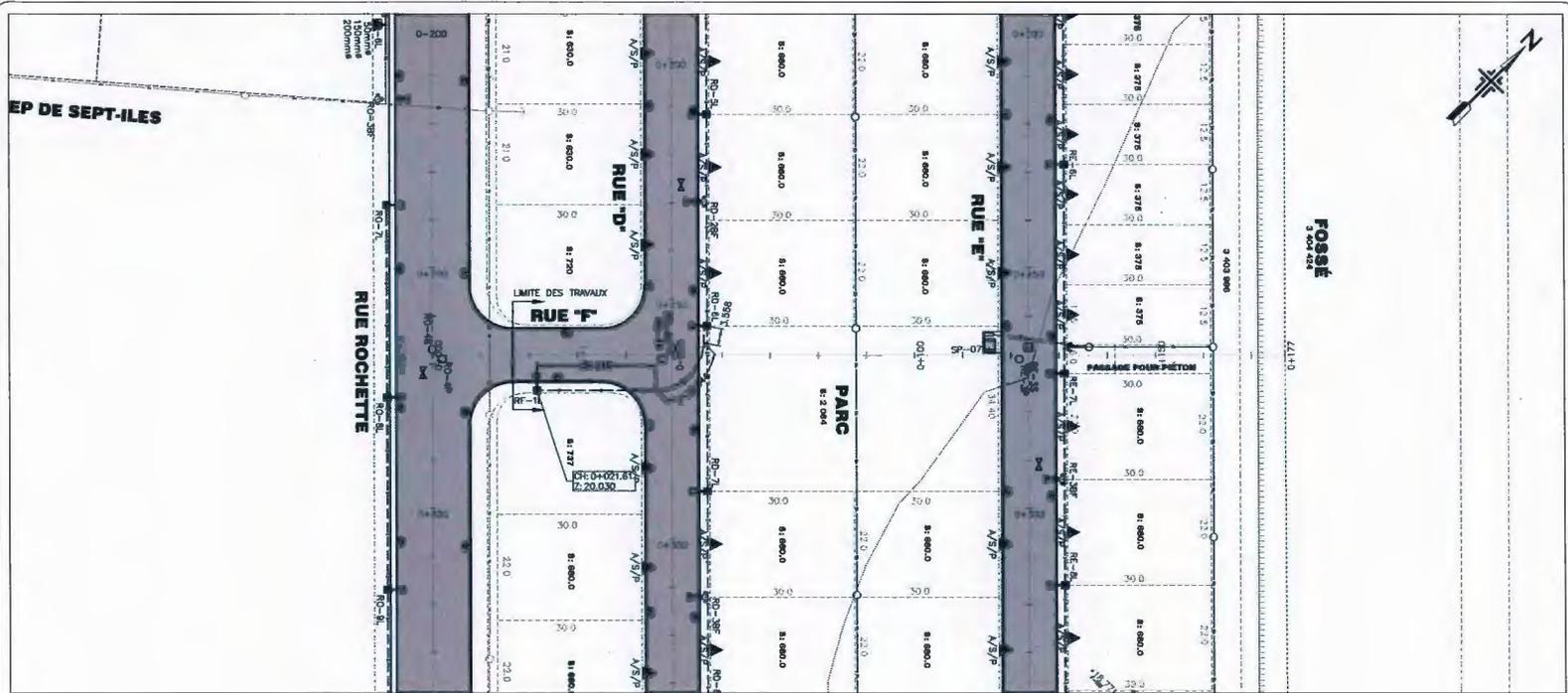
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE F & SERVITUDE PLAN PAVAGE ET BORDURES**

LOCALISATION DU PROJET:	
PELLE PAR: MATHEU CHOUHAS	CONCEPTEUR: MATHEU CHOUHAS
DESIGNE PAR: MATHEU CHOUHAS	VERIFIE PAR: PHILIPPE HARVEY
VERIFIE PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVE PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-20	ECHELLE: NEW 3:500 VERT 1:500
REGLEMENT No: 800-2012-200	PLAN No: 3161-2

08/17/11 08:21 5:28 PM 11



- ### NOTES GÉNÉRALES
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES; FAIRE TOUT LE FILLAGE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES À 2m MIN. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 85 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE
 4. LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DU PVC 50P DE TYPE II
 5. LES ÉLEVATIONS INDICUÉES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE À L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDICUÉS SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.S.	P.H.
REV. No	DATE	RAISON	PAR	APPROUVÉ

CORRECTIONS APRÈS TRAVAUX LE _____ PAR _____



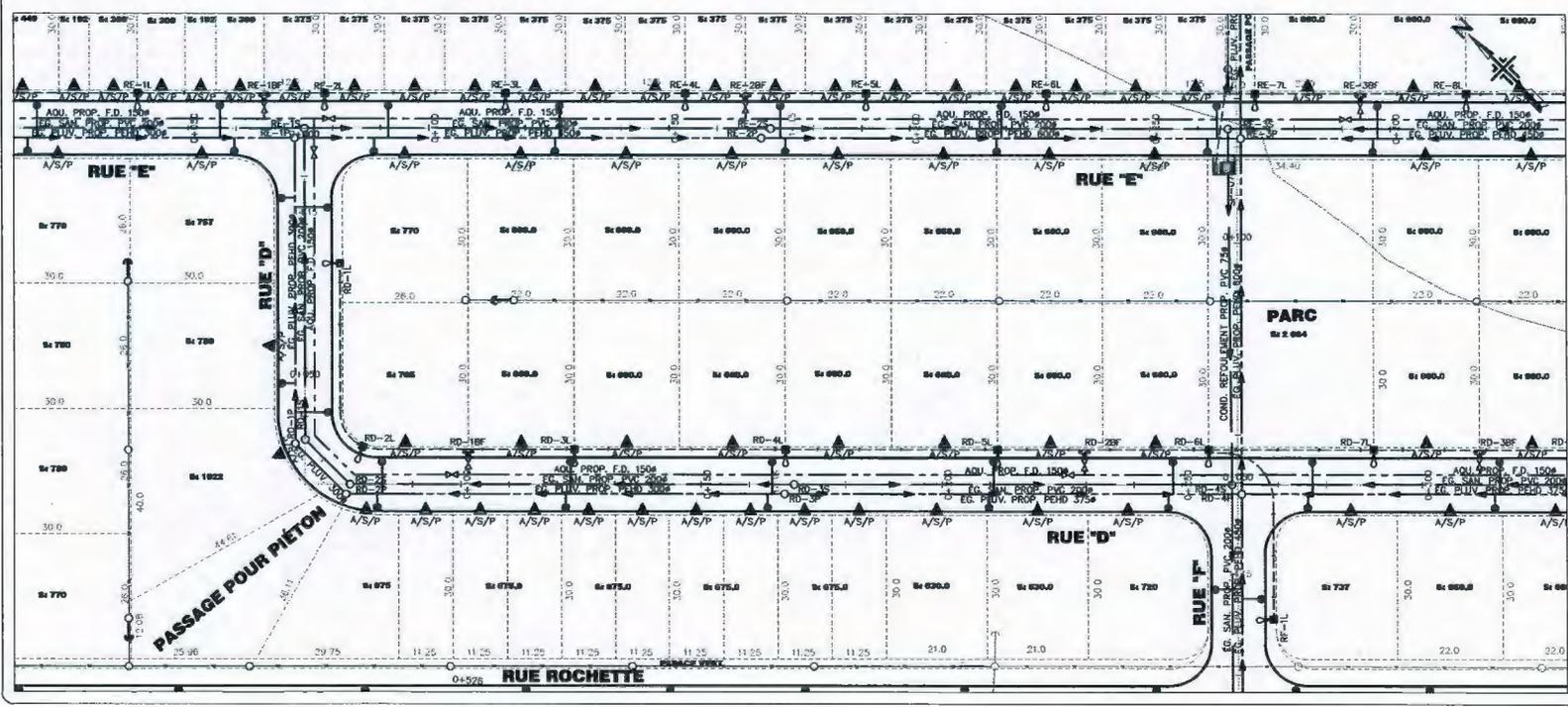
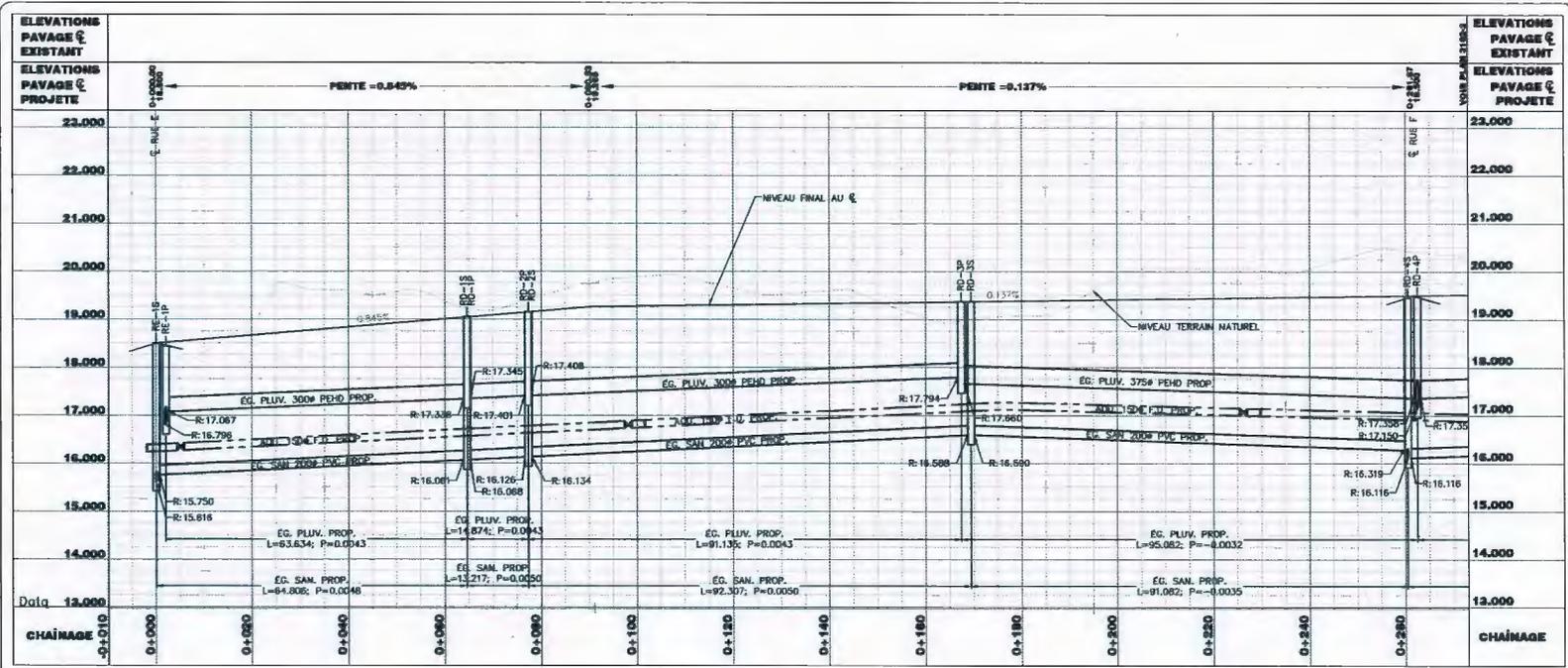
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE F & SERVITUDE
PLAN ÉCLAIRAGE**

LOCALISATION DU PROJET:

ÉLEVÉ PAR : MATHIEU CHOUVAS	CONCEPTEUR : MATHIEU CHOUVAS
GÉNÉRALISTE PAR : GATHIEU CHOUVAS	VÉRIFIÉ PAR : PHILIPPE HARVEY
SERIE PAR : PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR : PHILIPPE HARVEY
DATE : 2011-04-20	ÉCHELLE : NEM 1:500 - SEPT ÎLES
PROJET No : 040-2012-200	PLAN No : 3161-3



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIBRTE DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEUSE	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
FUSARD	⊙	⊙
VAHNE	⊕	⊕
BONNE FONTAINE	⊕	⊕
ENTREE DE SERVICE	⊕	⊕
BORNE DE MÈTRES	⊕	⊕
LAMPADAIRE	⊕	⊕
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---

ABBREVIATIONS

F.S. = POINTE ÉGOUTTE
 G.A. = GREGAT-ARMATURE
 EXIS. = EXISTANT
 PROP. = PROPOSÉ

REV. No	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
D 12-01-13		POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.

CORRECTION APRES TRAVAIL LE _____ PAR _____



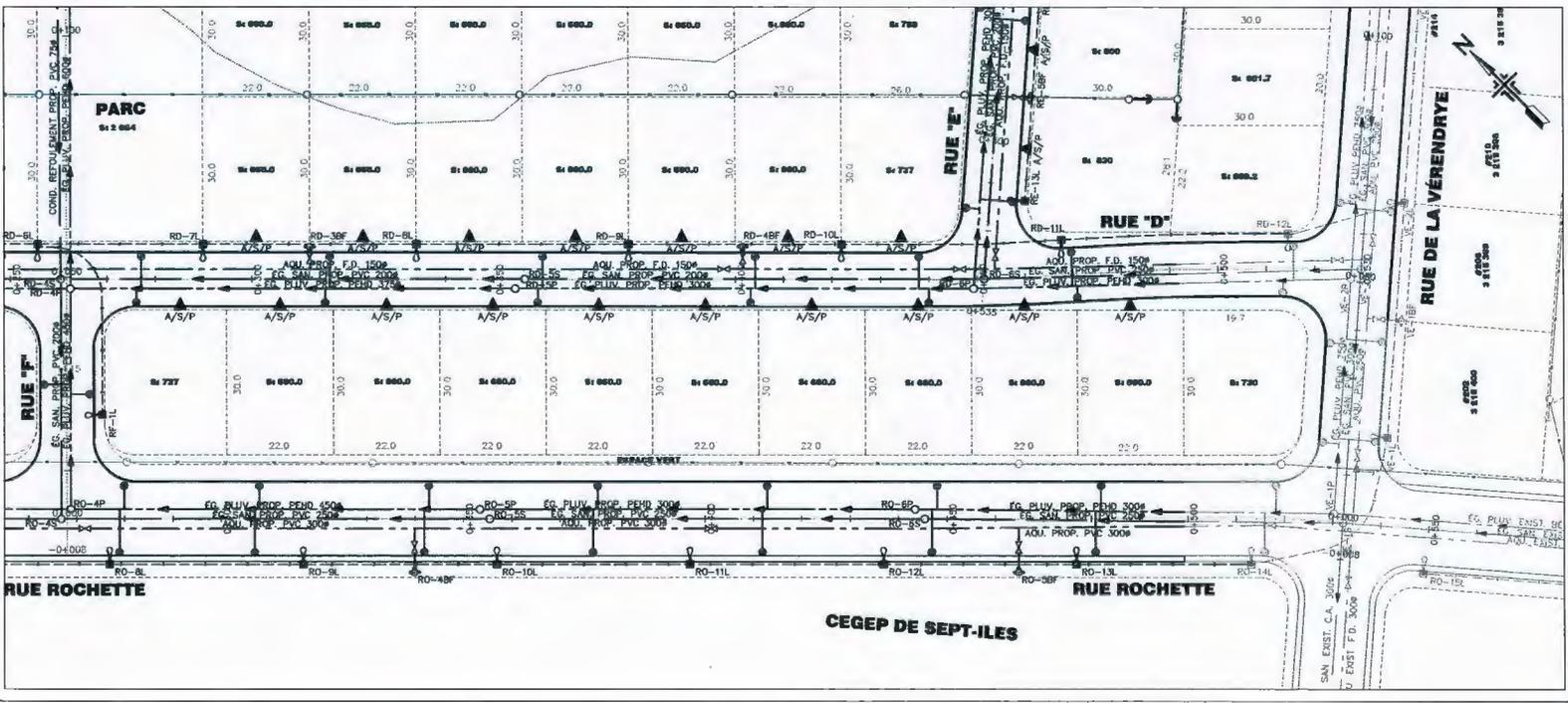
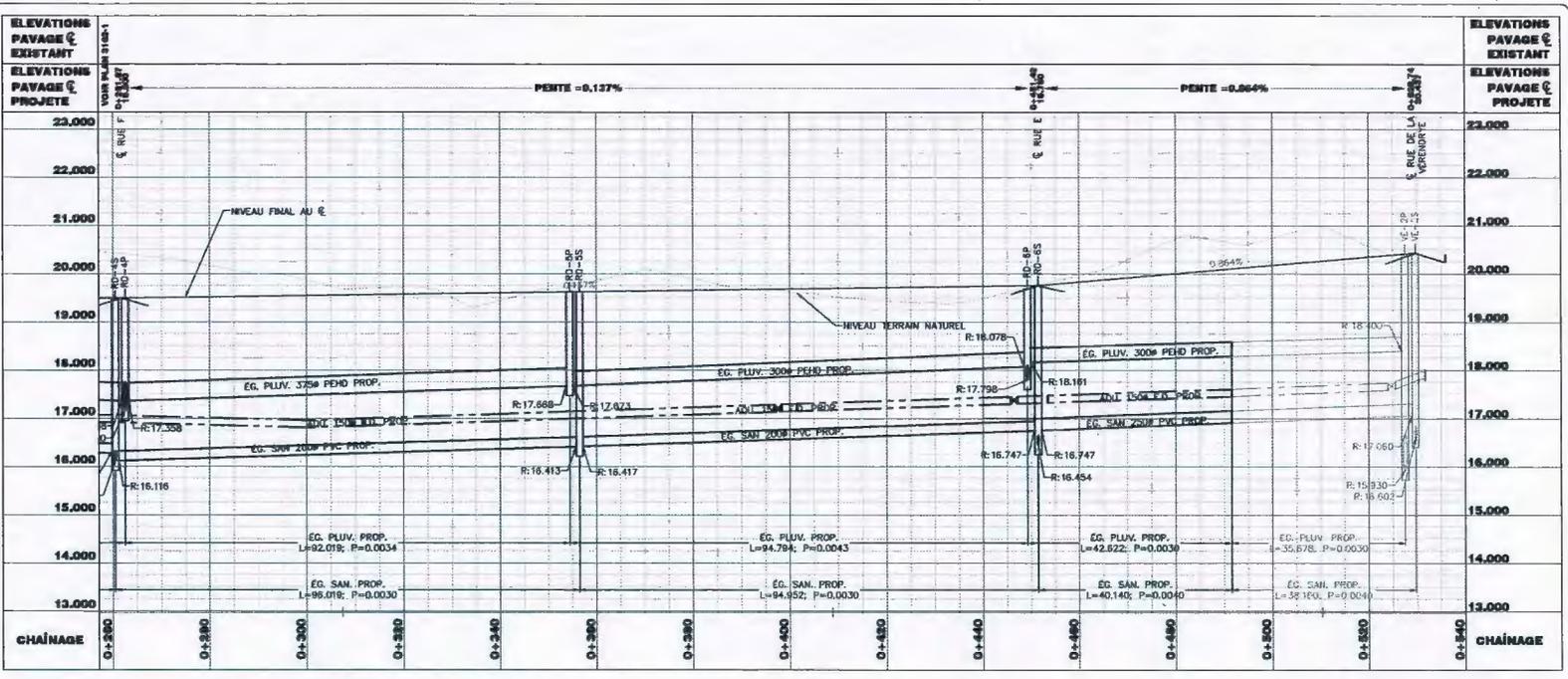
VILLE DE SEPT-ÎLES

NON DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NON DU FEMULET: **RUE D PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET:

PELVE PAR: MATHIEU OINGRAS	CONCEPTEUR: MATHIEU OINGRAS
DESIGNÉ PAR: MATHIEU OINGRAS	VENDEUR PAR: PHILIPPE HARVEY
VENDEUR PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: HOR 1:500 VERT 1:50
PROJET No 7	PLAN No 3162-1
ORDONNÉ No 7	



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIBRÉ DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEDUC	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PURGARD	●	●
VANNE	+	+
BORNE FONTAINE	⊕	⊕
ENTRÉE DE SERVICE	⊕	⊕
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	⊕	⊕
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---

ABBREVIATIONS

P.B. = PORTE BOUTE
 C.A. = CIMENT-ARMÉ
 P.E.S.D. = POLYÉTHYLÈNE 200KPa
 EXIST. = EXISTANT
 PROP. = PROPOSÉ

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.S.	P.H.
REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE

CORRECTION APRES TRAVAIL LE _____ PAR _____



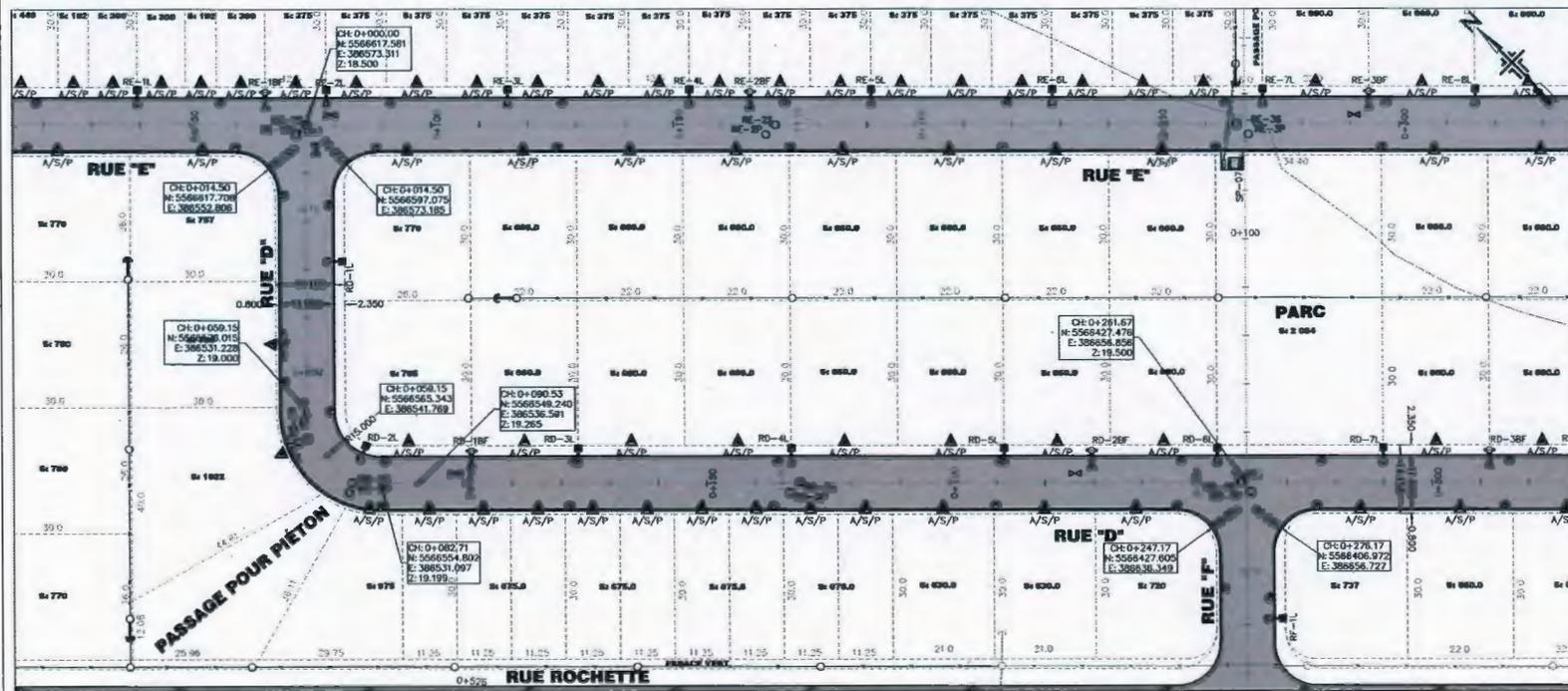
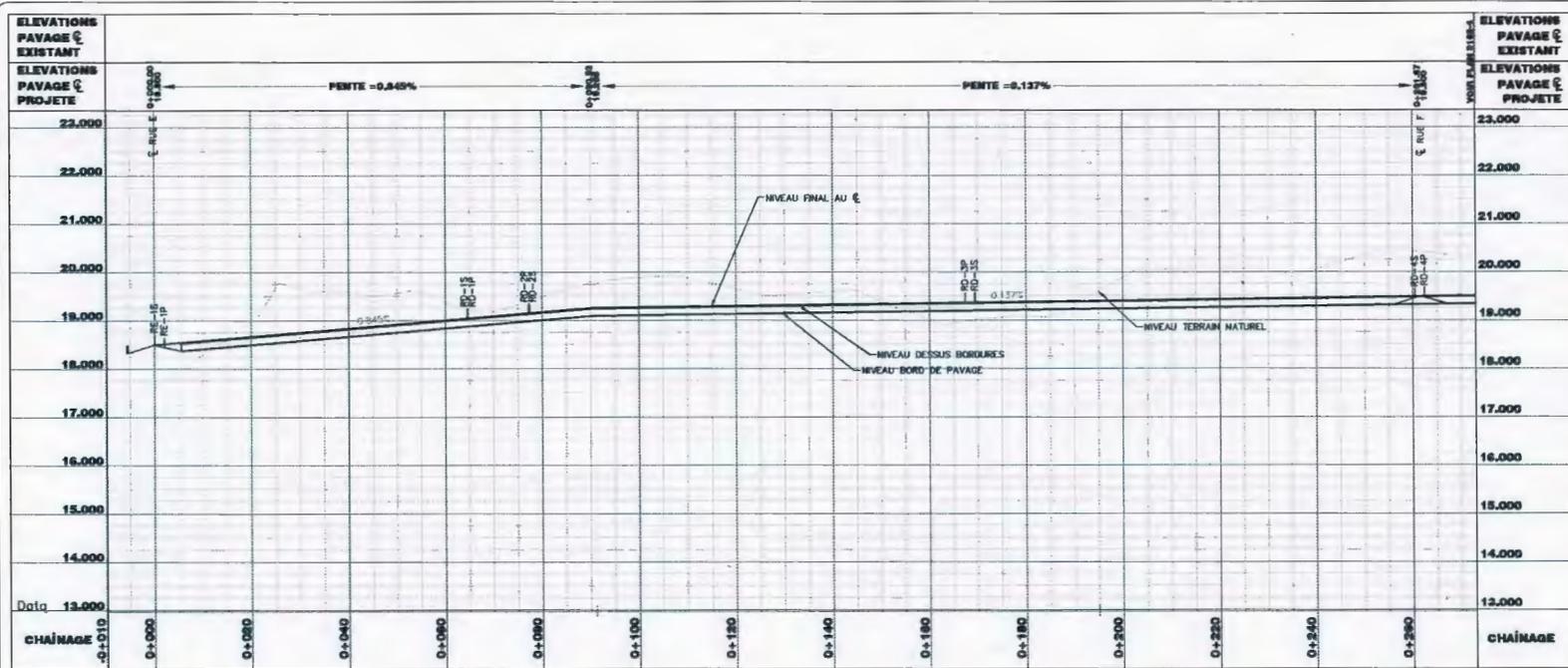
NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE 2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLE: **RUE D
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET:

PELVE PAR: MATHIEU OMBRAS	CONCERTER PAR: MATHIEU OMBRAS
DESINE PAR: MATHIEU OMBRAS	VERIFIE PAR: PHILIPPE MARVEY
DATE: 2011-04-20	APPROUVE PAR: PHILIPPE MARVEY
PROJETANT NO. 7: 3011-04-20	PROJETANT NO. 8: 3011-04-20
CONTRAT NO.: BD-2012-200	PROJETANT NO. 9: 3011-04-20

3162-2



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'ENTREPRENEUR DEVAIT:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISE BND 1809-300/2004(R 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AOUEDEC DEVONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 À JOINTS MÉCANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DN-36 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLENE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AOUEDEC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AOUEDEC PARALLÈLES AUX CONDUITS D'ÉCOULIS DOIVENT ÊTRE SITUÉS À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUITE D'ÉCOULIS. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PARGES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVA MAINTIENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PARGES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AOUEDEC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 800x800x50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AOUEDEC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 18mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PENO 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMALE).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLENE 200R POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BÉTON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

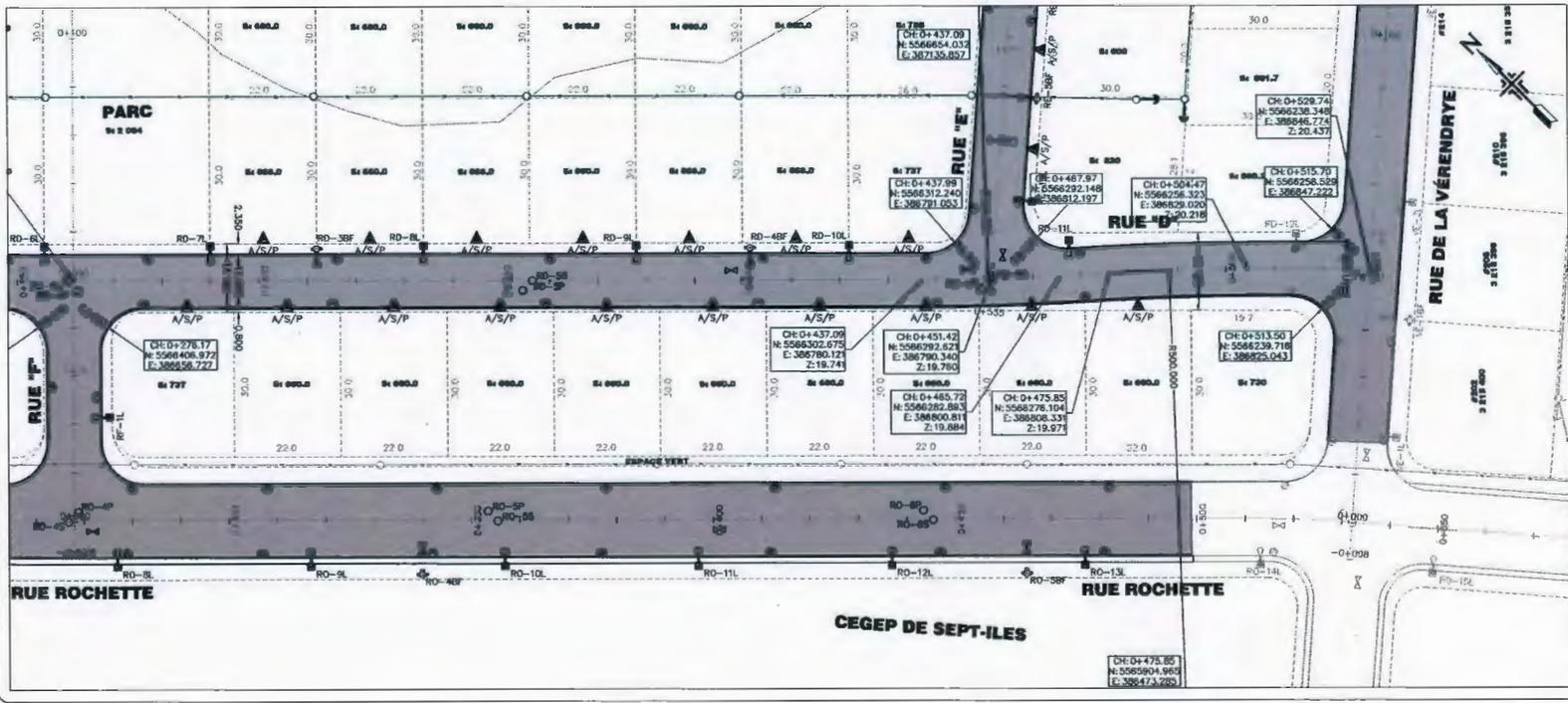
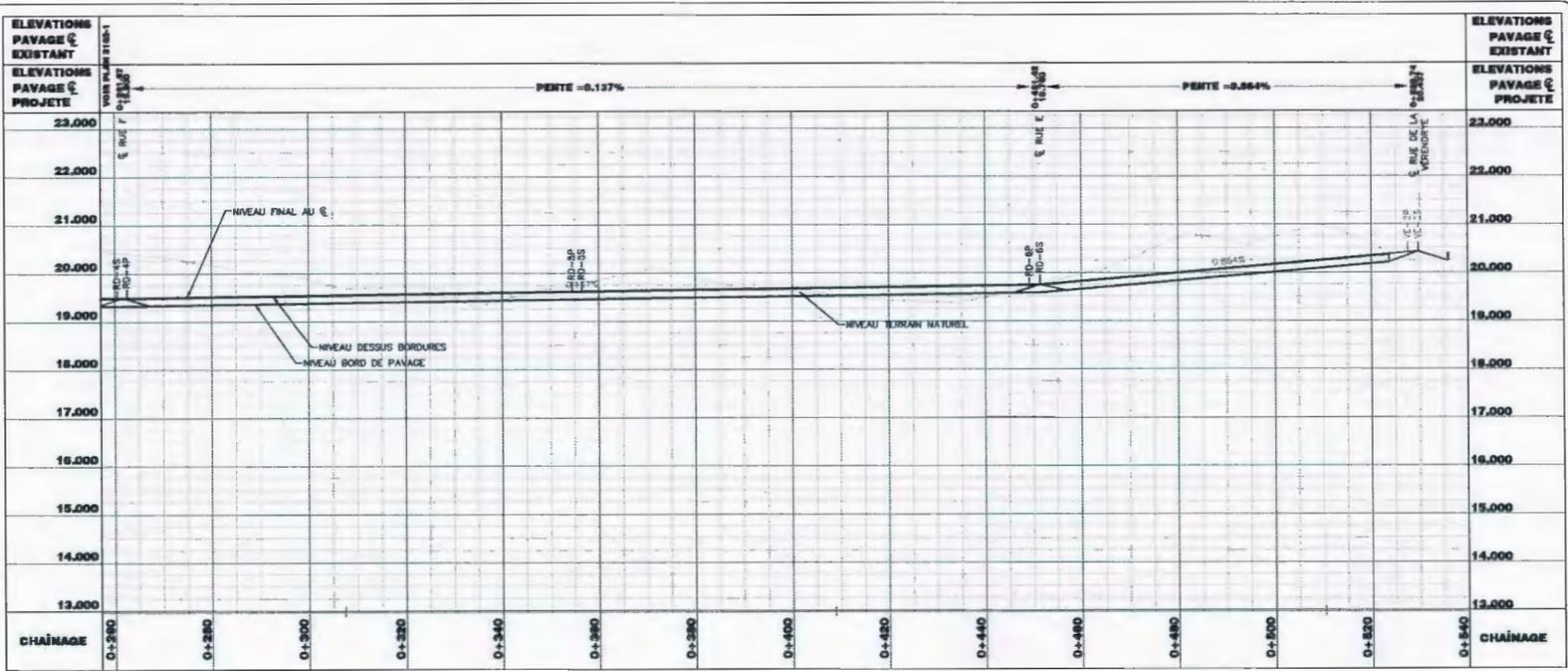
0	12-01-18	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV 1/0	DATE	STATUT	PAR	APPROUVÉ
CORRECTION APRES TRAVAIL LE _____ PAR _____				


VILLE DE SEPT-ÎLES
 NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**
 NOM DU FEMALLET: **RUE D PLAN PAVAGE ET BORDURES**

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR: MATHEU CHIRPAS	CONSEILLER: MATHEU CHIRPAS
DESIGNÉ PAR: MATHEU CHIRPAS	SERIEUSE PAR: PHILIPPE HARVEY
SERIEUSE PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: 1/500 - 1/811.59
PROJET N°:	PLAN N°: 3162-3
CONTRAT N°: BNC-2512-200	

12-03-17
 12:00
 47_246
 M. HÉVEY



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVIS NORMALISÉ BMO 1809-300/2004R 2007.
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVIS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DOIT ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'ADUQUÉ DOIVENT ÊTRE EN FENTE DUCTILE CLASSE 53 À JOINTS MÉCANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC ØR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLENE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGUÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'ADUQUÉ À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECouvreMENT DE 2.00m.
 6. LES CONDUITS D'ADUQUÉ PARALLÈLES AUX CONDUITS D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE SITUÉ À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUIT D'ÉGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITES DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTIENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITES.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'ADUQUÉ, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 50X50X500mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (ADUQUÉ CONDUIT DE CURVE TYPE K 150mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PÉDÉ 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIGNE D'EMPREISE (PENTE MINIMALE).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLENE 200# POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NÉCESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. RÉAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNÉAUX ET LES REHAUSSES DE BÉTON NÉCESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

REV. NO	DATE	NATURE	P.B.	M.T.
0	12-01-11	POUR SOUMISSION		

CORRECTEUR APPRÉTS TRAVAILLE LE LOCAL MINIMALE DE 300mm

VILLE DE SEPT-ÎLES

DISTRICT STE-FAMILLE

ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD

RUE D

PLAN PAVAGE ET BORDURES

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR :	MATHIEU GIGNAS	CONCEPTEUR :	MATHIEU GIGNAS
DESIGNÉ PAR :	MATHIEU GIGNAS	VERIFIÉ PAR :	PHILIPPE HAPIET
DESIGNÉ PAR :	PHILIPPE HAPIET	APPROUVÉ PAR :	PHILIPPE HAPIET
DATE :	2011-04-20	ÉCHELLE :	HOR 1:500 VERT 1:50
RELEVEMENT NO :		PLAN NO :	3162-4
CONTRAT NO :	800-3012-260		

12/00
 M.L. 2/06
 03-03-07
 M.L. 06/25



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'ENTREPRENEUR DEVAIT:
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES, FAIRE TOUT LE FICAGE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES À 2m MIN. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 85 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE.
 4. LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DU PVC 50# DE TYPE II.
 5. LES ÉLEVATIONS INDiquÉES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE À L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDiquÉS SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.C.	P.H.
REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
		CORRECTIF APRES "TRAVAIL" LE	PAR	

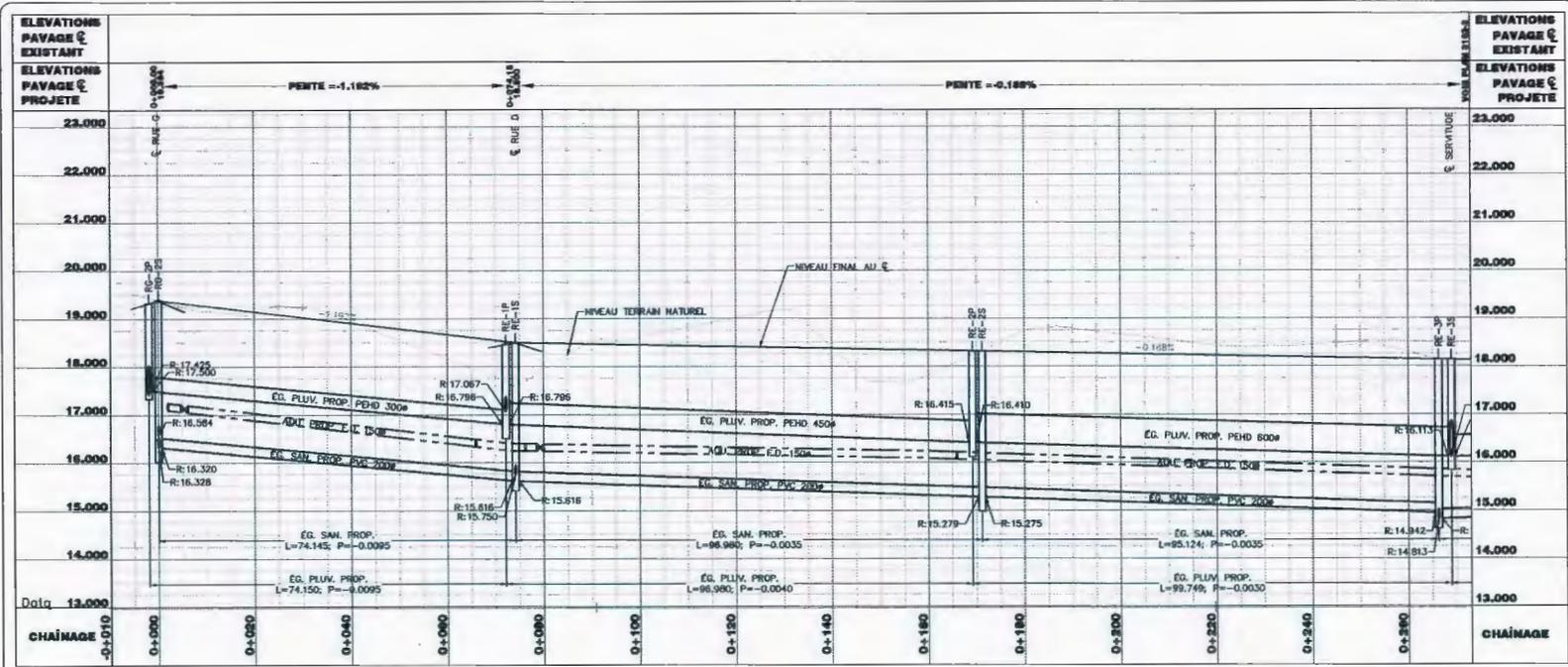


NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE D
PLAN ÉCLAIRAGE**

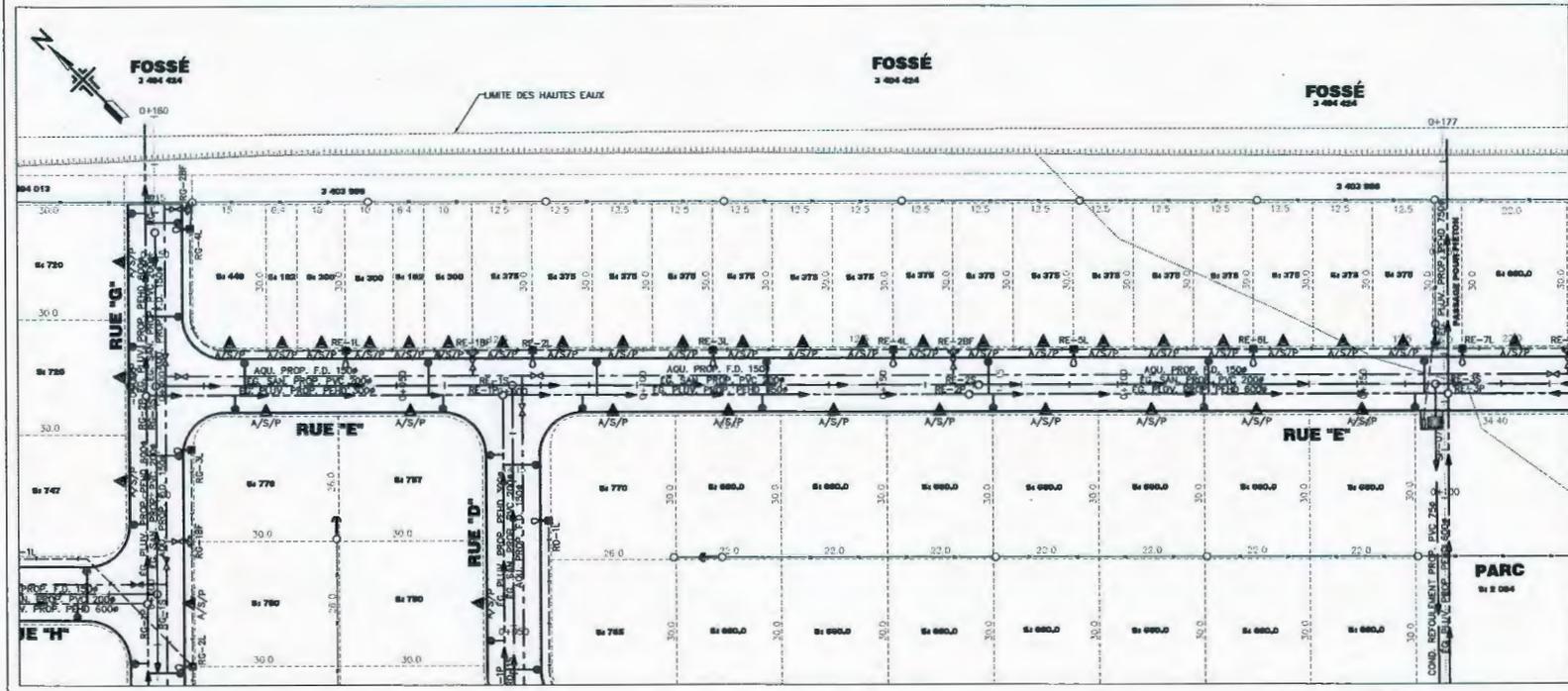
LOCALISATION DU PROJET:

PELLEÉ PAR: MATHEU GROSAS	CONCEPTEUR: MATHEU GROSAS
DESIGNÉ PAR: MATHEU GROSAS	VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
VENUE PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: 1:500 SERT AUCUNE
PROJET No.: 2011-04-00	PLAT No.: 3162-5
CONTRAT No.: IND-2013-200	



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSE
LIBRÉ DE LOT	---	---
CONDUITE AGRICOLE	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PERRON	●	●
VANNE	⊖	⊖
BORNE FONTAINE	⊕	⊕
ENTREE DE SERVICE	⊙	⊙
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	⊕	⊕
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---



ABBREVIATIONS

F.D. = FORTE PENTE
 C.A. = CIMENT-ARMAÉ
 PEND = PENTE
 EXIST = EXISTANT
 PROP. = PROPOSE

REV. N°	0	12-01-18	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
DATE					
CORRECTEUR	APRÈS	BRUNO LE	NATURE	PAB	APPROUVÉ

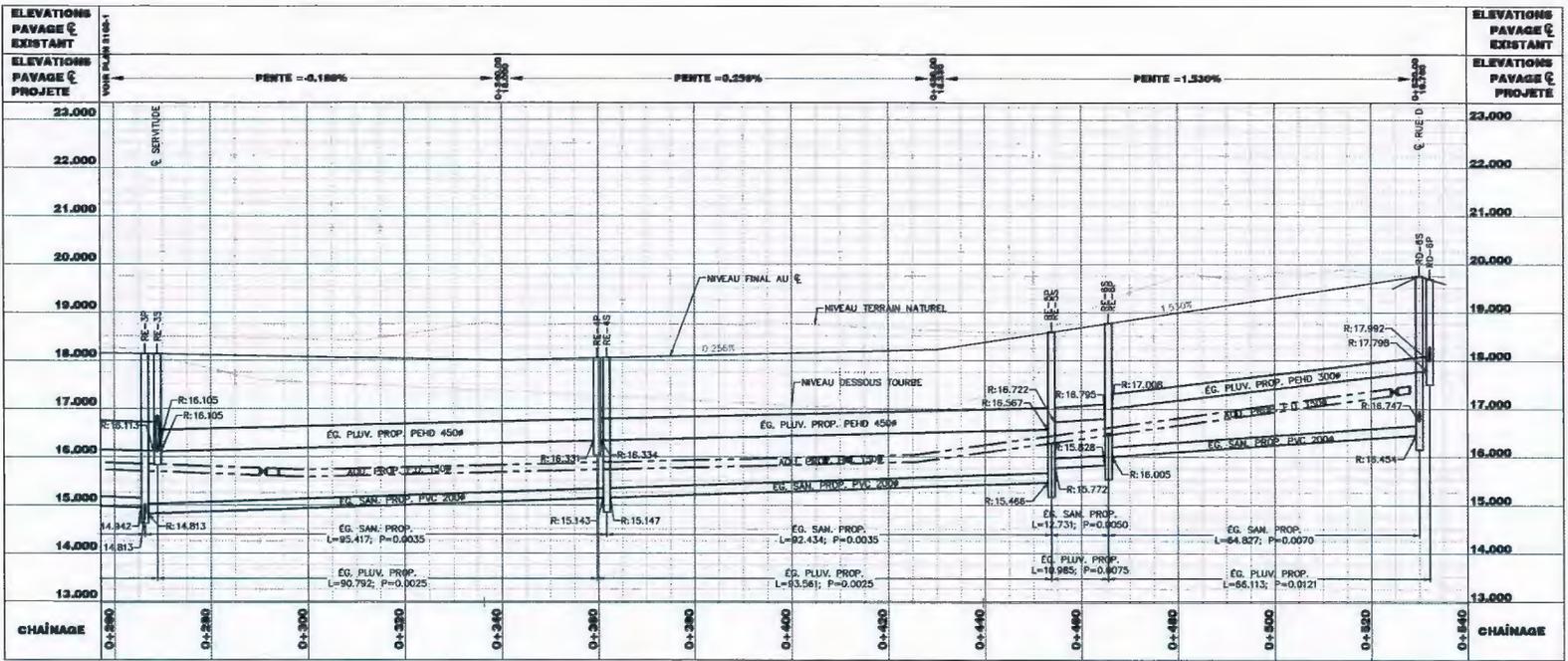
VILLE DE SEPT-ÎLES

**DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

**RUE E
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

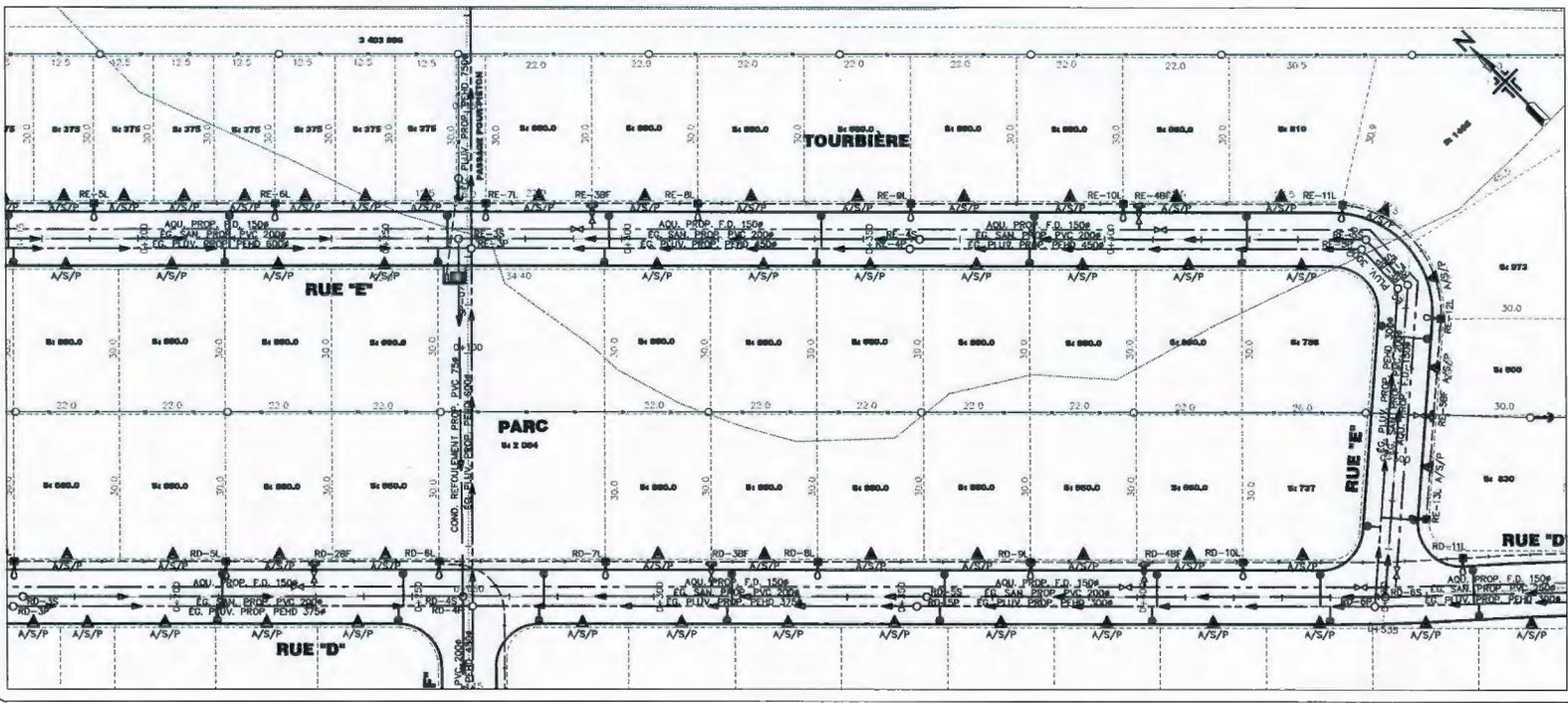
LOCALISATION DU PROJET

PELÉVÉ PAR :	MATHIEU GINGRAS	CONCEPTEUR :	MATHIEU GINGRAS
DESIGNÉ PAR :	MATHIEU GINGRAS	VÉRIFIÉ PAR :	PHILIPPE MARTEL
DESIGNÉ PAR :	PHILIPPE MARTEL	APPROUVÉ PAR :	PHILIPPE MARTEL
DATE :	2011-04-20	ÉCHELLE :	1:500 VERT 1:50
RÉGLEMENT N° :		PLAN N° :	3163-1
CONTRAT N° :	840-2013-200		



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIBRÉ DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEUC	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PUSIARD	●	●
VANNE	∩	∩
BORNE FONTAINE	⊕	⊕
ENTRÉE DE SERVICE	⊕	⊕
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	⊕	⊕
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---



ABBREVIATIONS

F.A. = FONTE BOUTLE
 C.A. = COBENT-ALUMINITE
 PEHD = POLYÉTHYLÈNE 2200P
 EES1 = EXISTANT
 PROP. = PROPOSÉ

REV. NO.	DATE	NATURE	M.D.	P.H.
0	12-01-11	POUR SOUMISSION		

CORRECTION APRÈS TRAVAIL LE ... PAR ...

VILLE DE SEPT-ÎLES

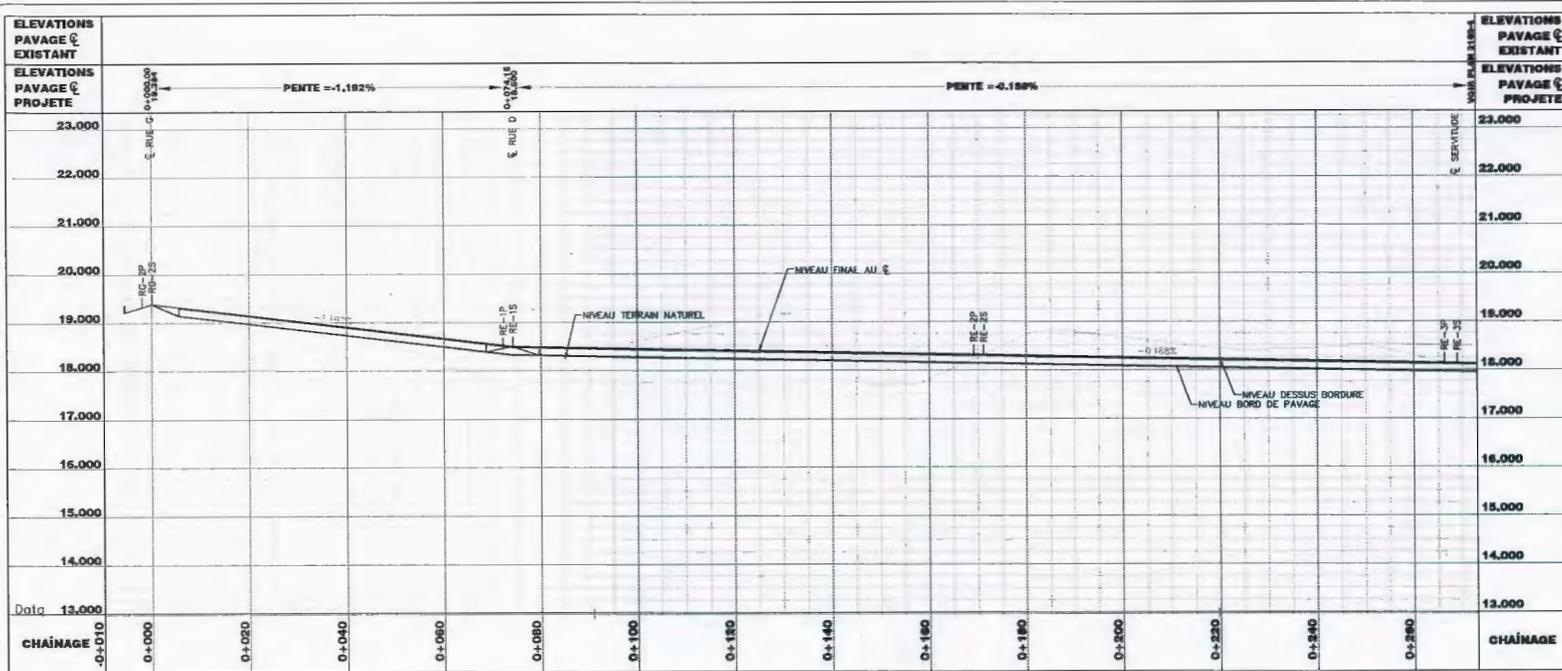
NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE E
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET:

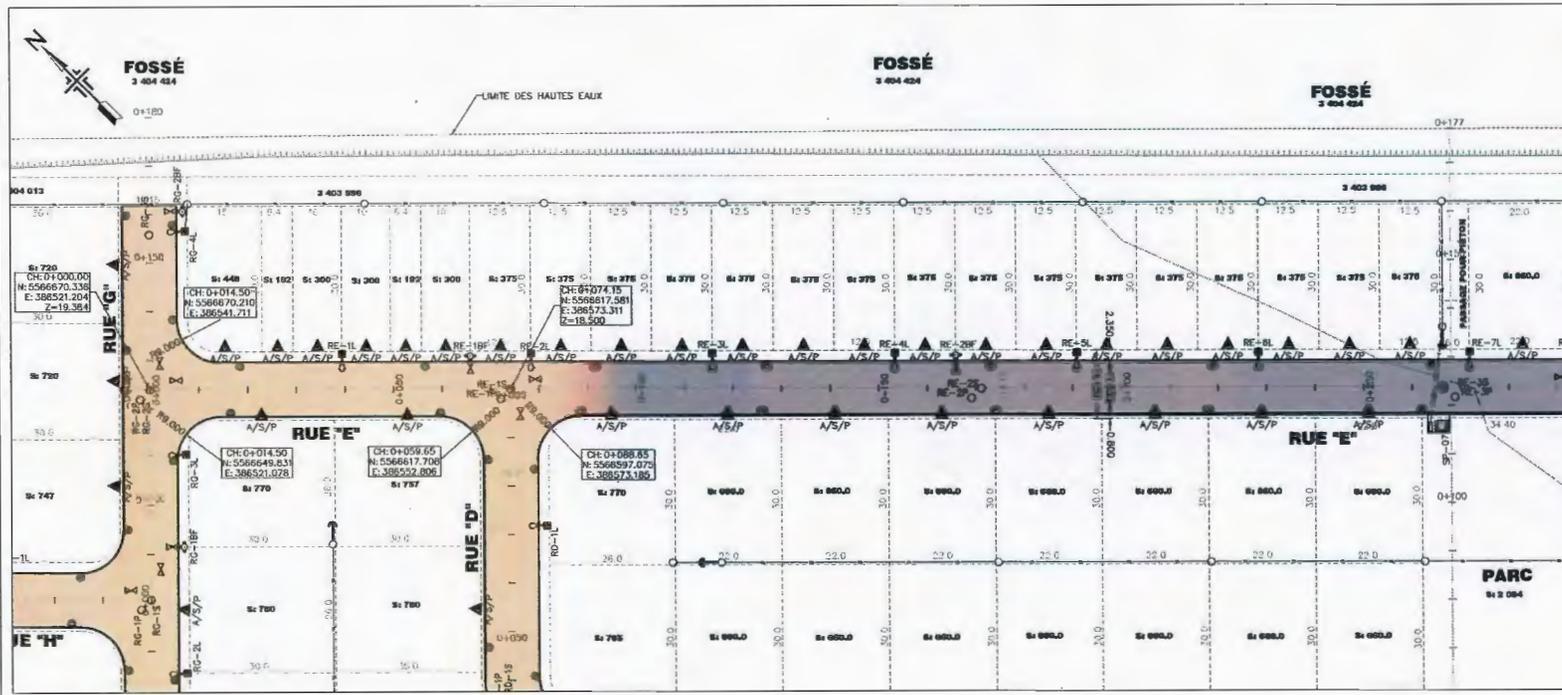
PELÉVÉ PAR: MATHEU GIGRAS	CONCEPTEUR: MATHEU GIGRAS
DESINÉ PAR: MATHEU GIGRAS	VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: VERT 1:500 HORIZ 1:50
PROJET N°: 2011-04-20	PLAN N°: 3163-2
CONTRAT N°: MD-2012-200	

12-03-17
 MT_P075



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISÉ BND 1909-309/2008R(2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.U.
 4. LES CONDUITS D'AQUÉDUC DEVONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 À JOINTS MÉCANIQUES. LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLENE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGUÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUÉDUC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AQUÉDUC PARALLÈLES AUX CONDUITS D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE SITUÉS À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUITE D'ÉGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAROIES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AQUÉDUC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 500X50X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUÉDUC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 150mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PEHD 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIMITE D'EMPRISE (PESTE MINIMUM).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLENE 200# POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BÉTON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'APPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



0	12-01-13	POUR SOUMISSION	M.O.	P.H.
REV. No	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE
CORRECTION APRES TRAVAU LE PAR				

VILLE DE SEPT-ÎLES

DISTRICT STE-FAMILLE

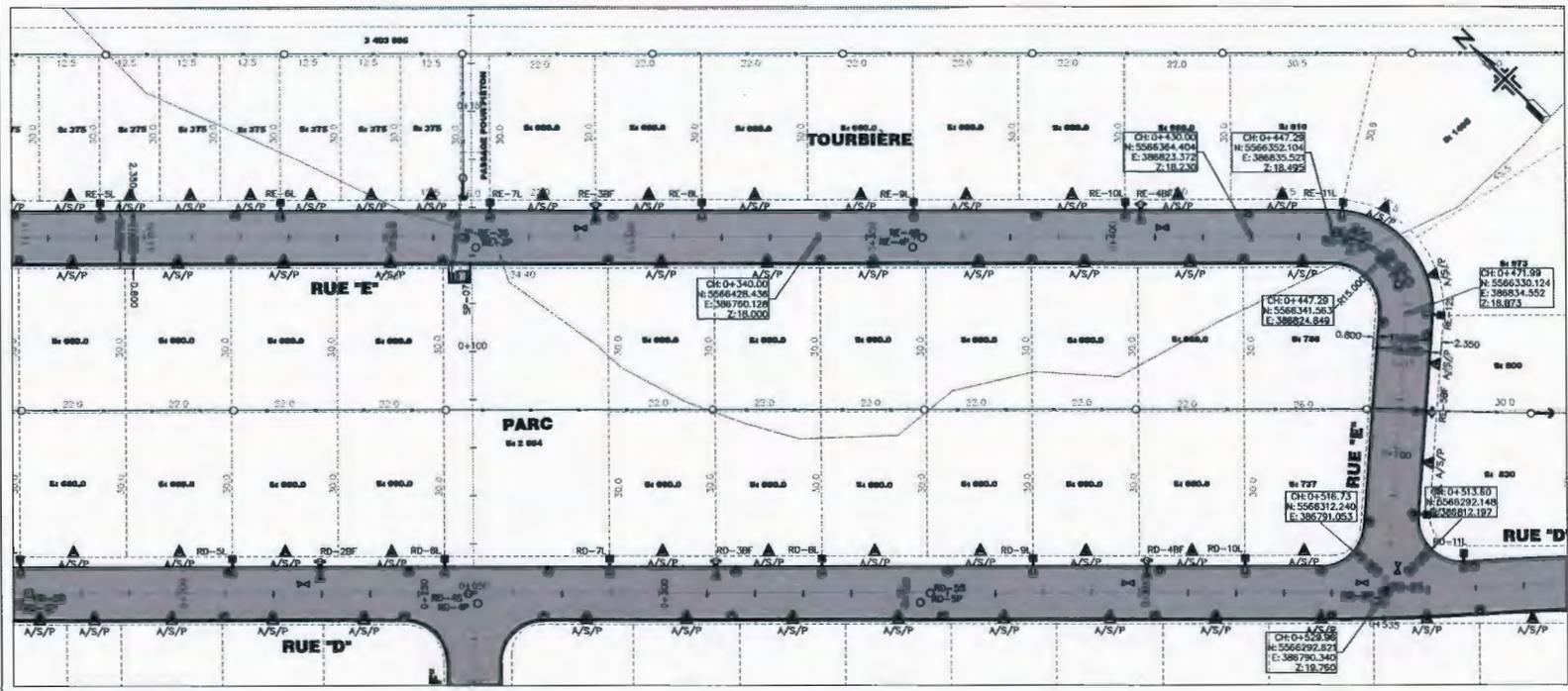
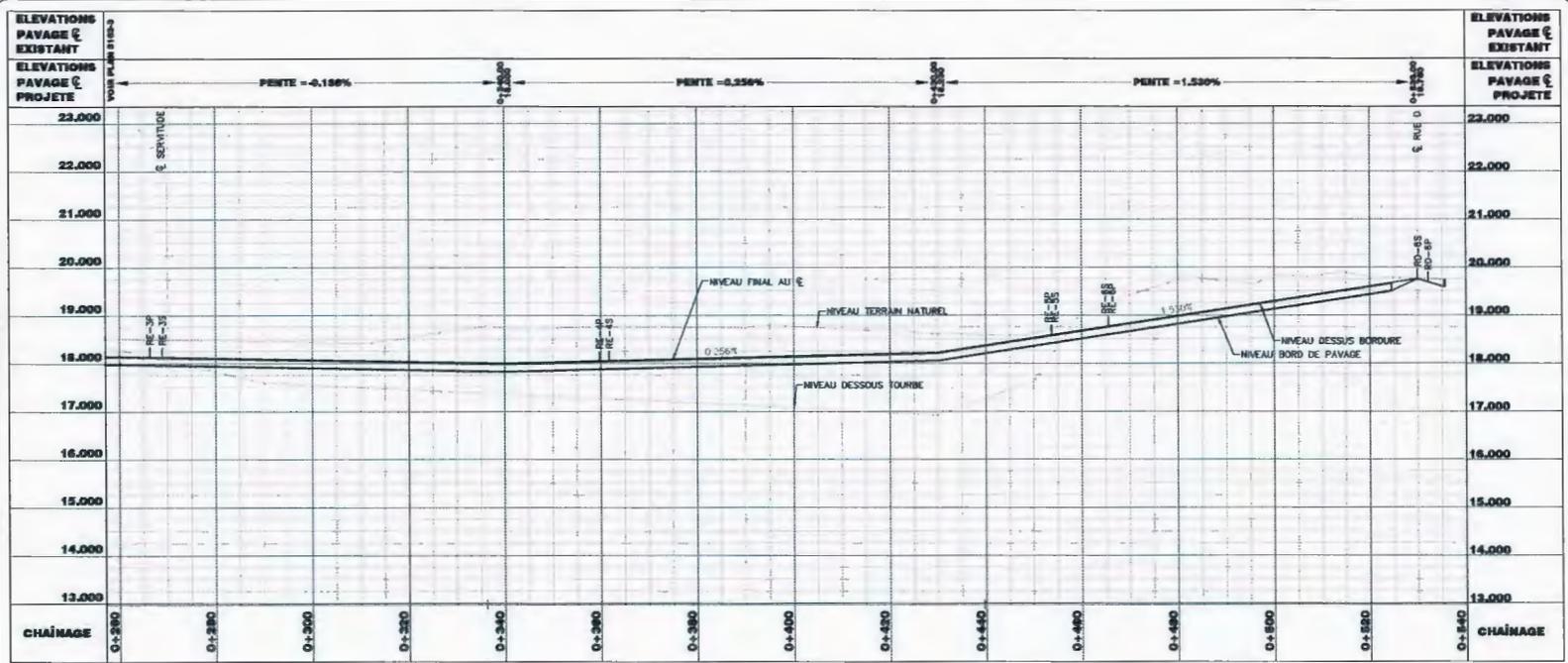
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD

RUE E

PLAN ET PROFIL PROPOSÉ

LOCALISATION DU PROJET:

DESSINÉ PAR: MATHIEU GORPAS	CONCEPTEUR: MATHIEU GORPAS
DESINÉ PAR: MATHIEU GORPAS	SERIEUSE PAR: PHILIPPE MARTEL
REVISE PAR: PHILIPPE MARTEL	APPROUVE PAR: PHILIPPE MARTEL
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: HOR 1:500 VERT 1:50
RÈGLEMENT No: 3163-3	CONTRAT No: BND-2012-200



NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR DEVRA:

1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISE BND 1809-300/2004(R 2007).
2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTE À 90% P.M.
4. LES CONDUITS D'AOUEDEC DEVONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MECANQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYETHYLENE INTERIEUR LISSE ET EXTERIEUR CORRIGÉ.
5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AOUEDEC A UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT D'EGOUT LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAREES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
6. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUE À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAREES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS.
7. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AOUEDEC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 800X600X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
8. INSTALLER LES ENTREES DE SERVICES (AOUEDEC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 10mm, VALVE D'ENTREE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PENO 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMUM).
9. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYETHYLENE 200R POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
10. LES PUISARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON A AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
11. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
12. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
13. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BETON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
14. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
15. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

REV. No	0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.C.	P.H.
DATE				PAR	APPROUVE
CORRECTION APRES TRAVAIL LE _____ PAR _____					

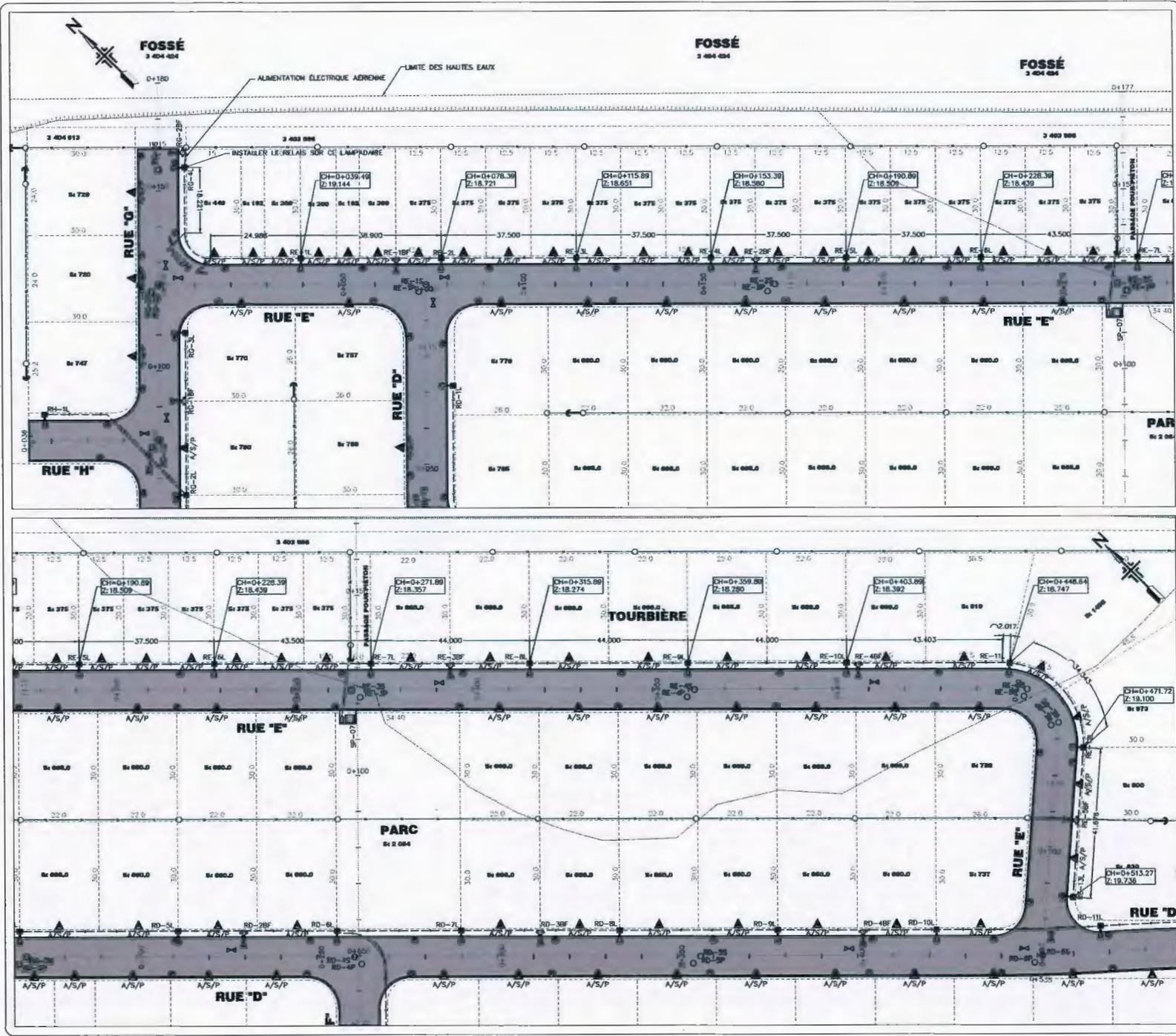
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOU DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOU DU FEUILLE: **RUE E
PLAN PAVAGE ET BORDURES**

LOCALISATION DU PROJET:

PELVE PAR: MATHEU GINGRAS	CONCEPTEUR: MATHEU GINGRAS
DESINE PAR: MATHEU GINGRAS	VERIFIE PAR: PHILIPPE HARVEY
DESSINE PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVE PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: HOR: 1:500 VERT: 1:50
DOCUMENT No: 080-2042-300	PLAN No: 3163-4



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRÁ:**
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES. FAIRE TOUT LE FICAGE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES Á 2m MIN. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 65 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE.
 4. LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DU PVC 50W DE TYPE II.
 5. LES ÉLEVATIONS INDiquÉES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE Á L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDiquÉES SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

REV	0	12-01-14	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
DATE			NATURE	PAR	APPROUVÉ

CORRECTIONS APRÈS TRAVAIL LE _____ PAR _____

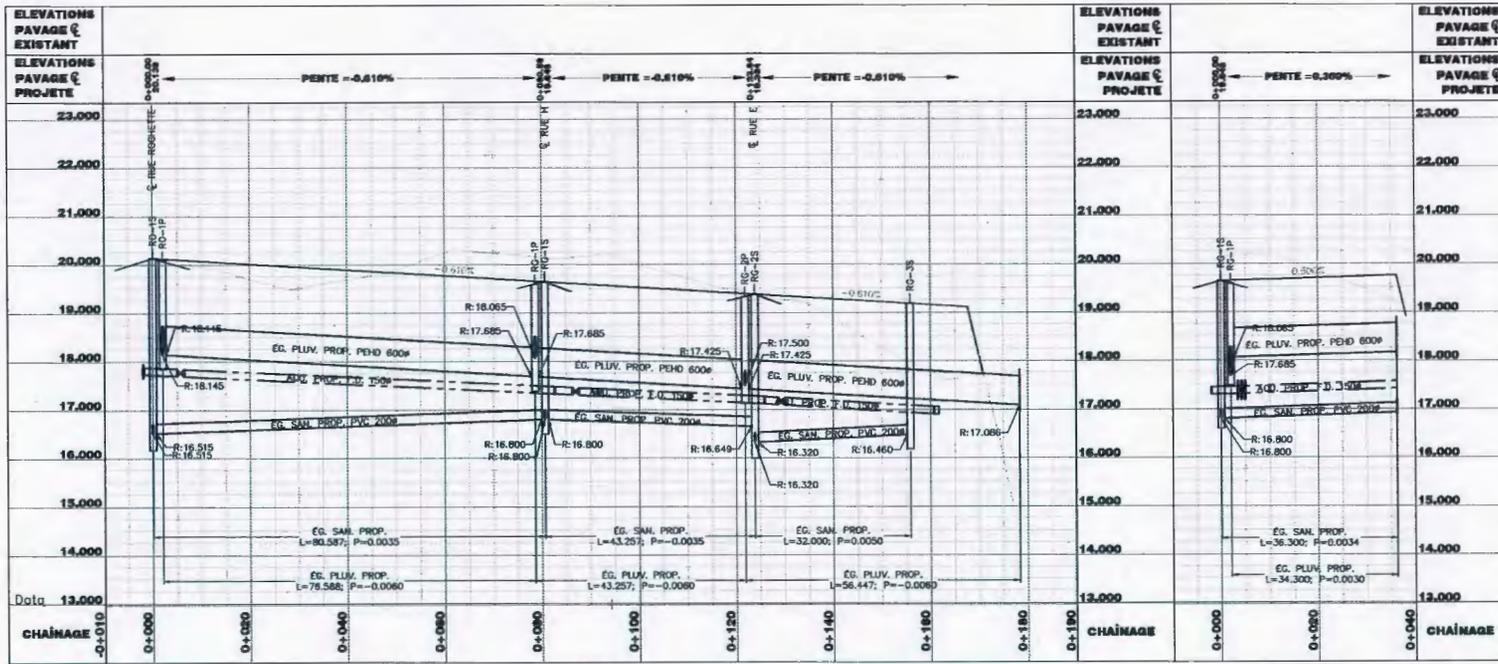


NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE E
PLAN ÉCLAIRAGE**

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR: MATHEU GINGRAS	CONCEPTEUR: MATHEU GINGRAS
DESIGNÉ PAR: MATHEU GINGRAS	VÉRIFIÉ PAR: PAUL-OLIVIER HAPPEY
DATE: 2011-04-20	APPROUVÉ PAR: PAUL-OLIVIER HAPPEY
PROJETANT No: 845-3012-200	ÉCHELLE: 1:500 - 1/2" = 1'-0"
	PLAN No: 3163-5



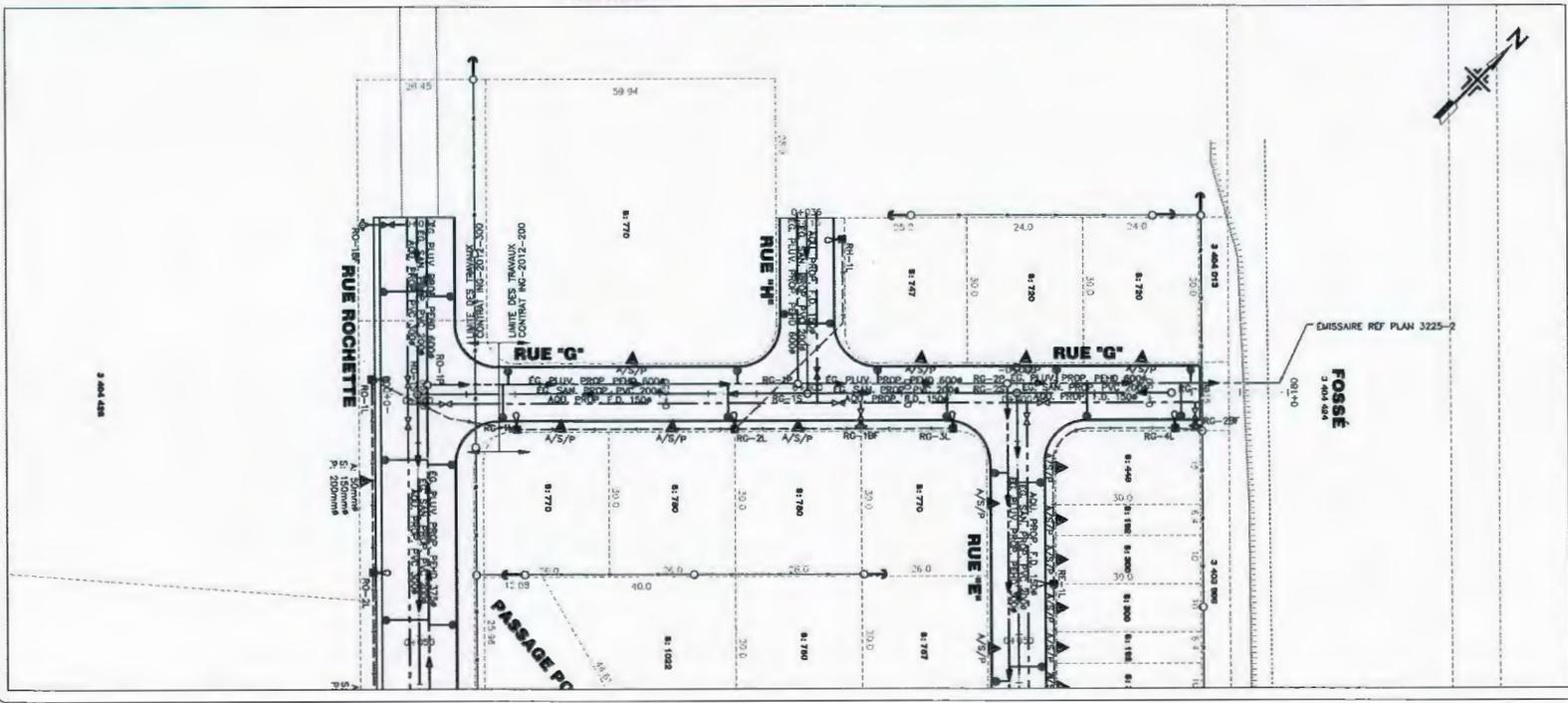
LÉGENDE		
	EXISTANT	PROPOSÉ
LIMITES DE LOT	---	---
COBERTURE AQUEDUC	---	---
COBERTURE SANITAIRE	---	---
COBERTURE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PURBAND	●	●
YARME	⊕	⊕
BORNES FONTAINE	⊕	⊕
ENTRÉE DE SERVICE	⊕	⊕
BORDURE DE BÉTON	⊕	⊕
LAMPADAIRE	⊕	⊕
COBERT ÉLECTRIQUE	---	---
BOUTERBAS	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---

ABBREVIATIONS

F.A. = FONTE BUSTILE
 C.A. = CIMENT-ARMASTE
 PEND = PENTE
 EST = EXISTANT
 PROP. = PROPOSÉ

REV. No	DATE	POUR	DATE	PAR	APPROUVE
0	12-01-11	POUR SOUMISSION		M.C.	P.H.

CORRECTION APRES TRAVAIL DE



Logo of the **VILLE DE SEPT-ÎLES**.

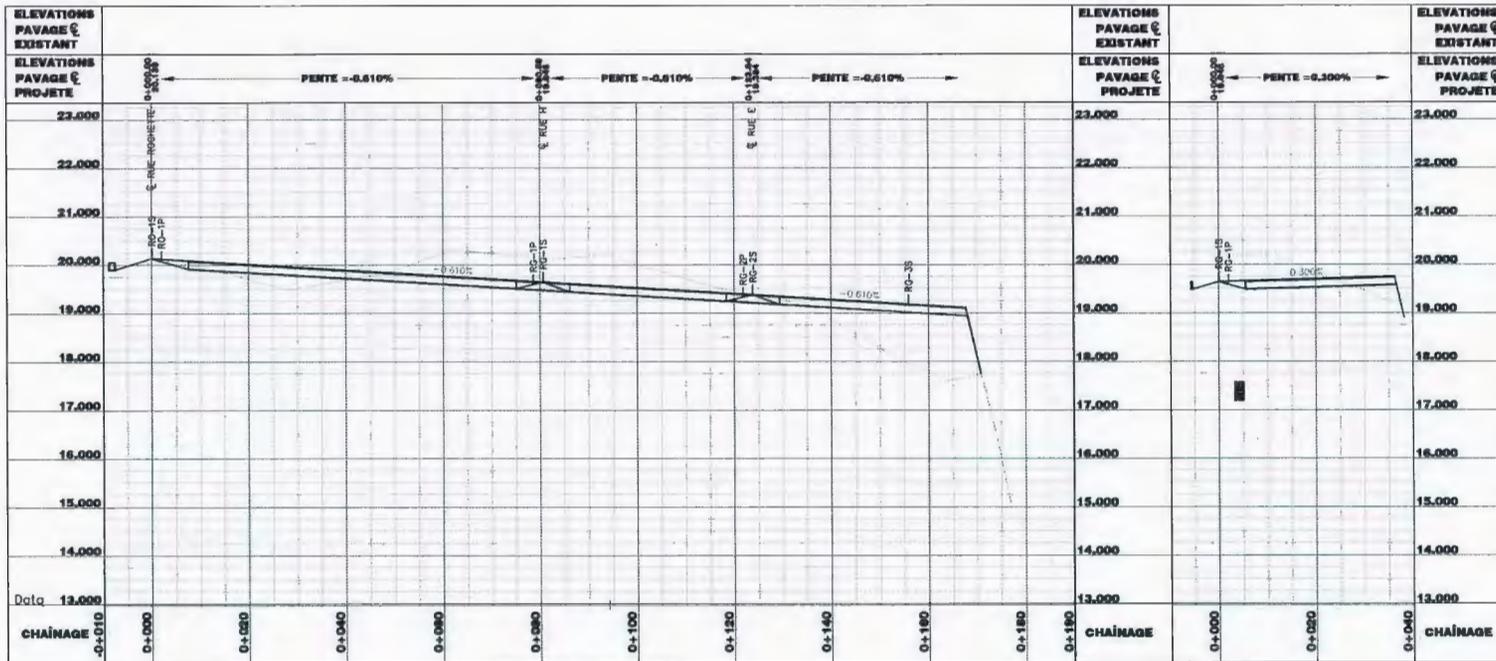
DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD

RUE G & H
PLAN ET PROFIL PROPOSÉ

LOCALISATION DU PROJET:

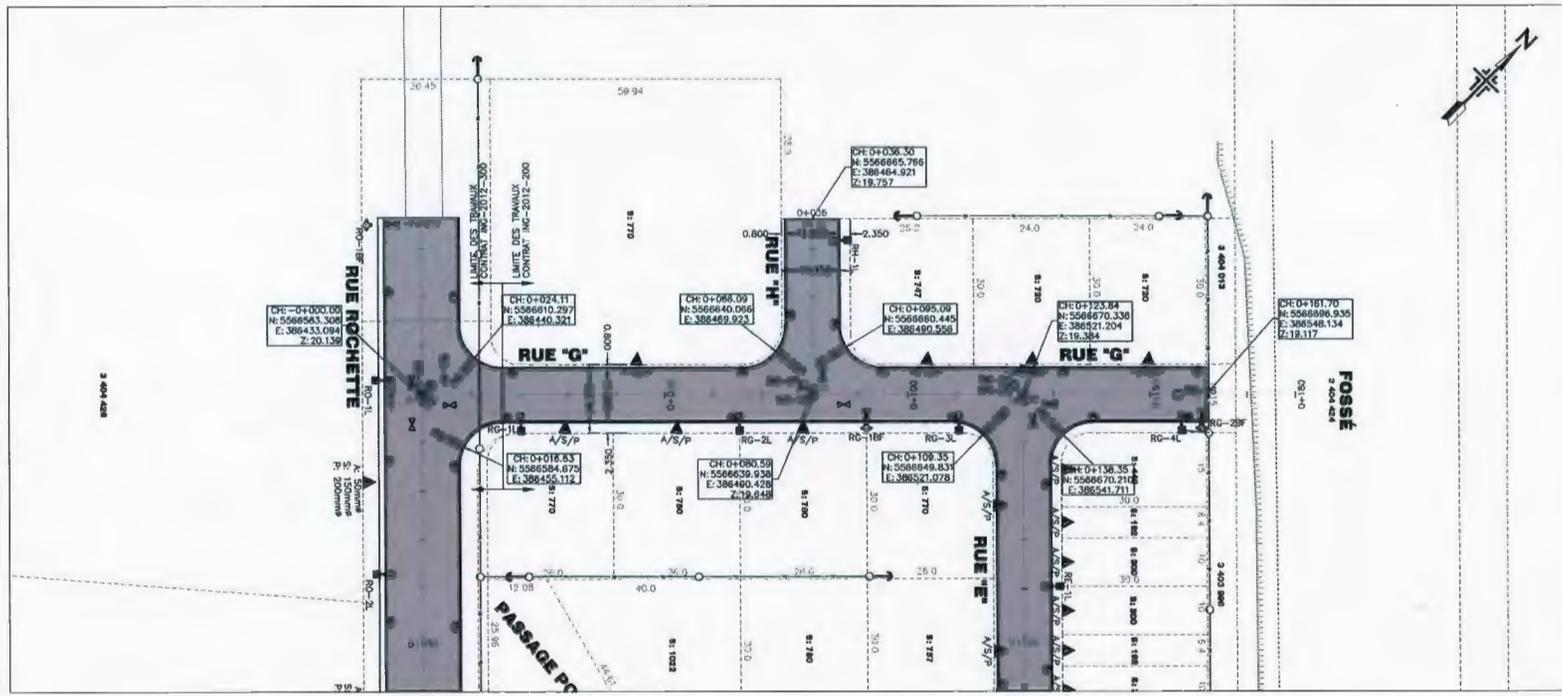
PELLEE PAR : MATHIEU GUYRAS	CONCEPTEUR : MATHIEU GUYRAS
DESINE PAR : MATHIEU GUYRAS	VERIFIE PAR : PHILIPPE HAPPEL
SCOPE PAR : PHILIPPE HAPPEL	APPROUVE PAR : PHILIPPE HAPPEL
DATE : 2011-04-30	ECHELLE : HOR 1:500, VERT 1:50
REGLEMENT No : 2011-04-30	PLAN No : 3164-1
CONTRAT No : IND-2012-260 & 300	

12-03-11
 12-03-11
 12-03-11



PROFIL RUE G

PROFIL RUE H



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISE BMO 1859-300/200MR 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'EGOUT DEVONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 À JOINTS MÉCANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DN-36 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLENE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGUÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'EGOUT À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOUVREMENT DE 2.10m.
 6. LES CONDUITS D'EGOUT PARALLÈLES AUX CONDUITS D'EGOUTS DOIVENT ÊTRE SITUÉS À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUITE D'EGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'EGOUT, INSTALLER UN ISOLANT RIDGE 800X800X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (EGOUT CONDUIT DE CHAÎRE TYPE K 150mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PEHD 150mm) POUR CHAQUE LOTJUSQU'À LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMALE).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLENE 200# POUR LE RACCORDEMENT DES PLUSARDS.
 11. LES PLUSARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REALISER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BÉTON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PLUSARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARRENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.O.	P.H.
REV. No	DATE	NATURE	PAR	APPR. PAR
CORRECTION APRES TRAVAIL LE PAR				



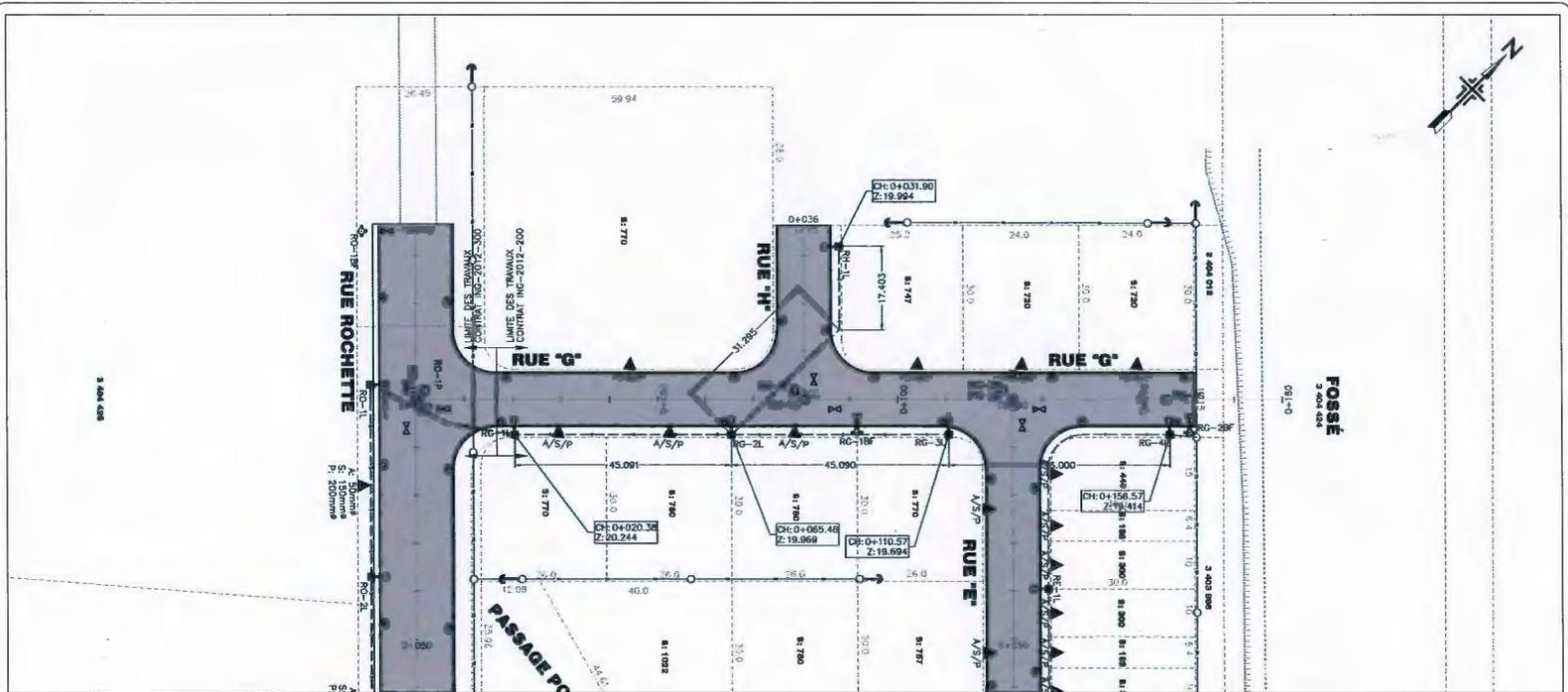
VILLE DE
SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET:
**DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET:
**RUE G & H
PLAN PAVAGE ET BORDURES**

LOCALISATION DU PROJET:

PELLE PAR : MATHEU GORODAS	CONSEILIER : MATHEU GORODAS
DESIGNER PAR : MATHEU GORODAS	VERIFIE PAR : PHILIPPE HARVEY
SENSE PAR : PHILIPPE HARVEY	APPROUVE PAR : PHILIPPE HARVEY
DATE : 2011-04-20	ECHELLE : HOR: 1:500 VERT: 1:50
PROJETANT No 1 : 080-2092-200 A 300	PLAN No 1 : J164-2



- NOTES GÉNÉRALES**
- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES, FAIRE TOUT LE FIADE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES A 2m MM. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 65 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE
 4. LES CONDUITS ELECTRIQUES DOIVENT ETRE DU PVC 50M DE TYPE II
 5. LES ELEVATIONS INDIQUEES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE, A L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDIQUES SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. No	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE
CORRECTIONS APRES TRAVAIL LE			PAR	



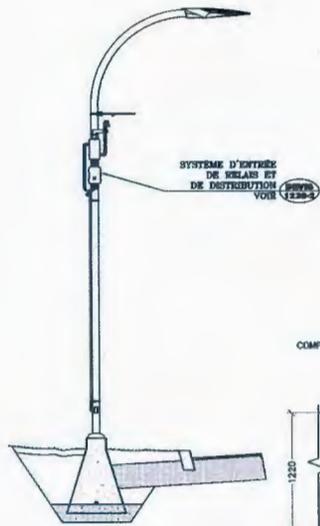
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE G & H
PLAN ÉCLAIRAGE**

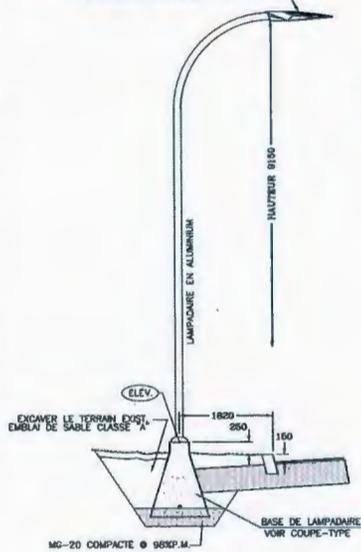
LOCALISATION DU PROJET:

DESSINÉ PAR : MATHEU ONORAS	COMPTEUR : MATHEU ONORAS
DESSINÉ PAR : PHILIPPE MARBEY	VERIFIÉ PAR : PHILIPPE MARBEY
DATE : 2010-04-20	ÉCHELLE : 1:500
RÈGLEMENT No. 880-2012-100 de 300	PLAN No. 3164-3

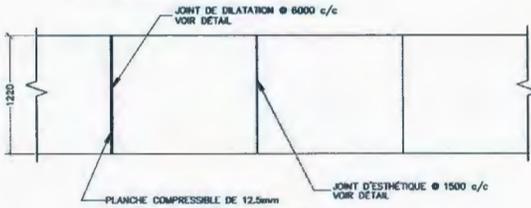
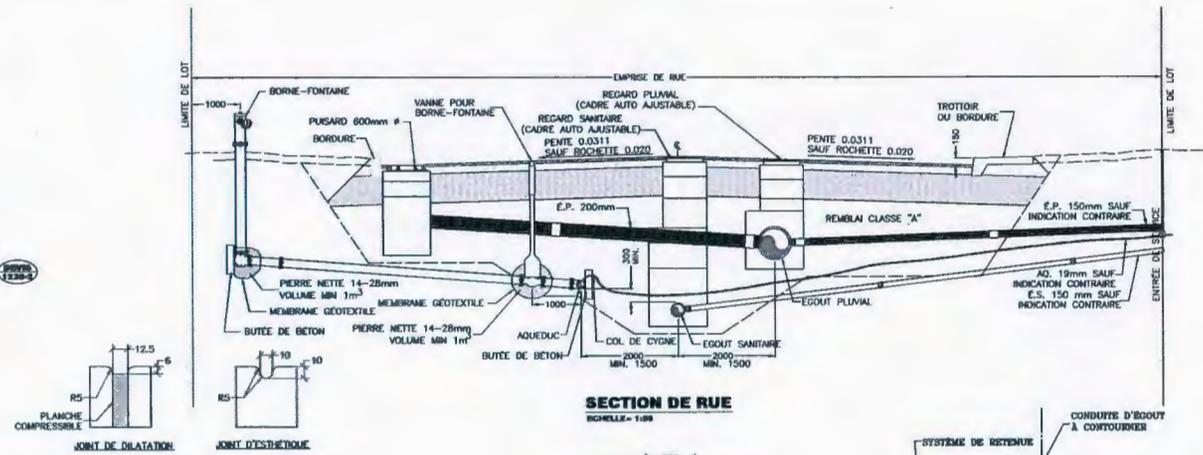


RACCORDEMENT AÉRIEN
ECHILLE= AUCUNE

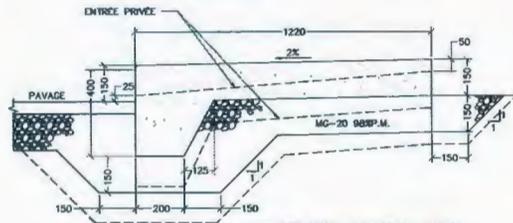
LAMPE LED 85 WATTS OU 90 WATTS REF. NOTES GÉNÉRALES AVEC ALIMENTATION BALLAST, 120 VOLTS



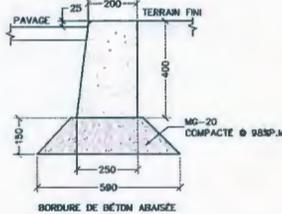
LAMPADAIRE
ECHILLE= 1:50



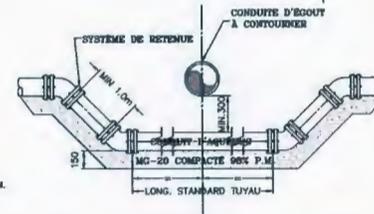
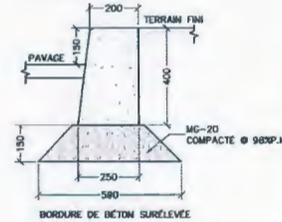
TROTTOIR-TYPE
ECHILLE= 1:50



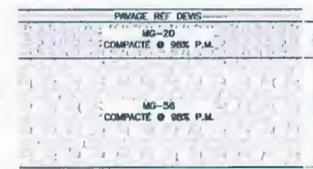
TROTTOIR-COUPÉ TYPE
ECHILLE= 1:10



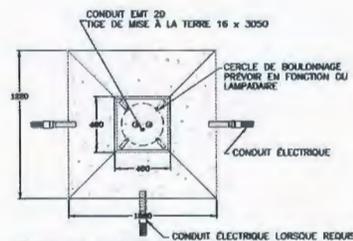
BORDURE-COUPÉ TYPE
ECHILLE= 1:10



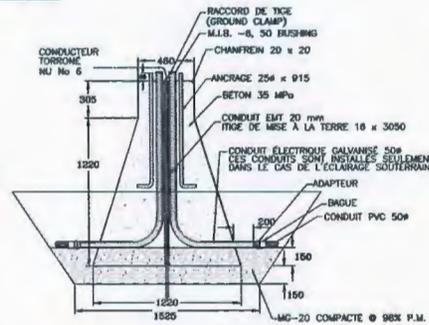
COUPE-TYPE - DÉVIATION VERTICALE
ECHILLE= 1:10



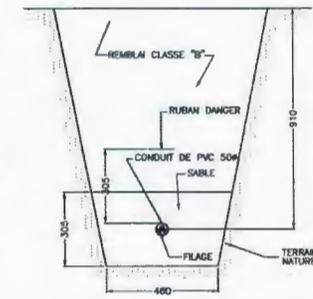
COUPE-TYPE - STRUCTURE CHAUSSÉE
ECHILLE= 1:10



BASE DE LAMPADAIRE-COUPÉ
ECHILLE= 1:50



BASE DE LAMPADAIRE-ELEVATION
ECHILLE= 1:50



ELECTRICITE-TRANCHÉE TYPE
ECHILLE= 1:10

0	12-01-18	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. 101	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE
CORRECTION APPRÉ. TRIMAP. LE PAR				



VILLE DE SEPT-ÎLES

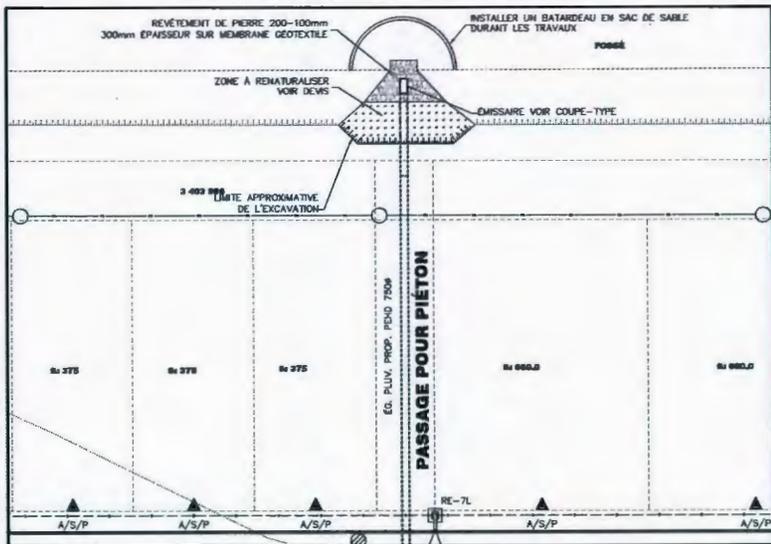
NOU DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE ROCHETTE - PHASE-2**

NOU DU FERRAIL: **CONSTRUCTION DE RUES COUPES ET DÉTAILS**

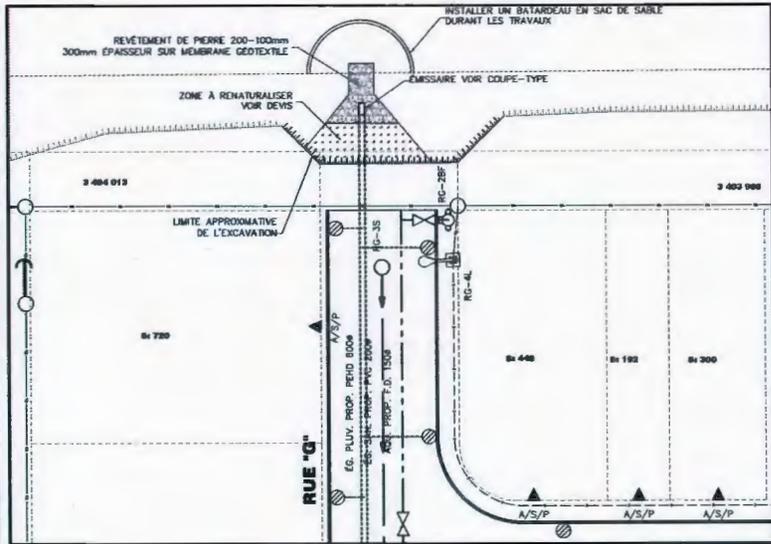
LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR	CONCEPTEUR :	MATHIEU CHYZAS
DESIGNÉ PAR :	VERIFIÉ PAR :	MATHIEU CHYZAS
SENSE PAR :	APPROUVE PAR :	MICHEL THORIN
DATE :	ECHILLE :	HEB. INDIQUE. VERT. AUCUNE
REGLEMENT No :	PLANI No :	3235-1
CONTRAT No :		00-2012-200 & 300

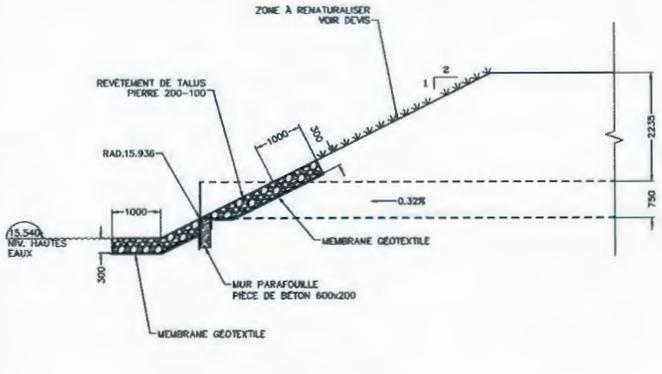
12-03-18
M. PROTS



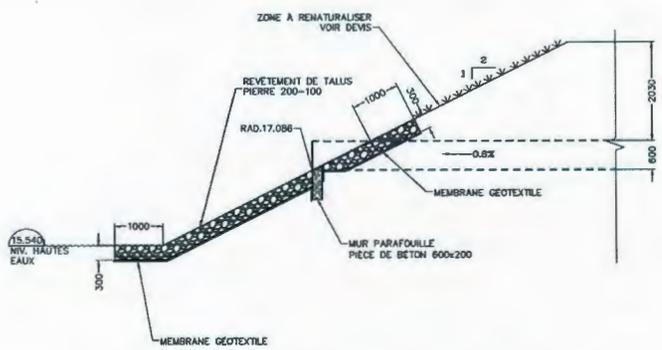
PLAN - EMISSAIRE PROPOSÉ - PASSAGE PIÉTON
1/200



PLAN - EMISSAIRE PROPOSÉ - RUE G
1/200



COUPE-TYPE EMISSAIRE PROPOSÉ - PASSAGE PIÉTON
1/200



COUPE-TYPE ÉMISSAIRE PROPOSÉ - RUE G
1/200

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. NO	DATE	INTITULE	PAR	APPROUVÉ
CORRECTIF APRÈS TRAVAIL LE		PAR		



VILLE DE
SEPT-ÎLES

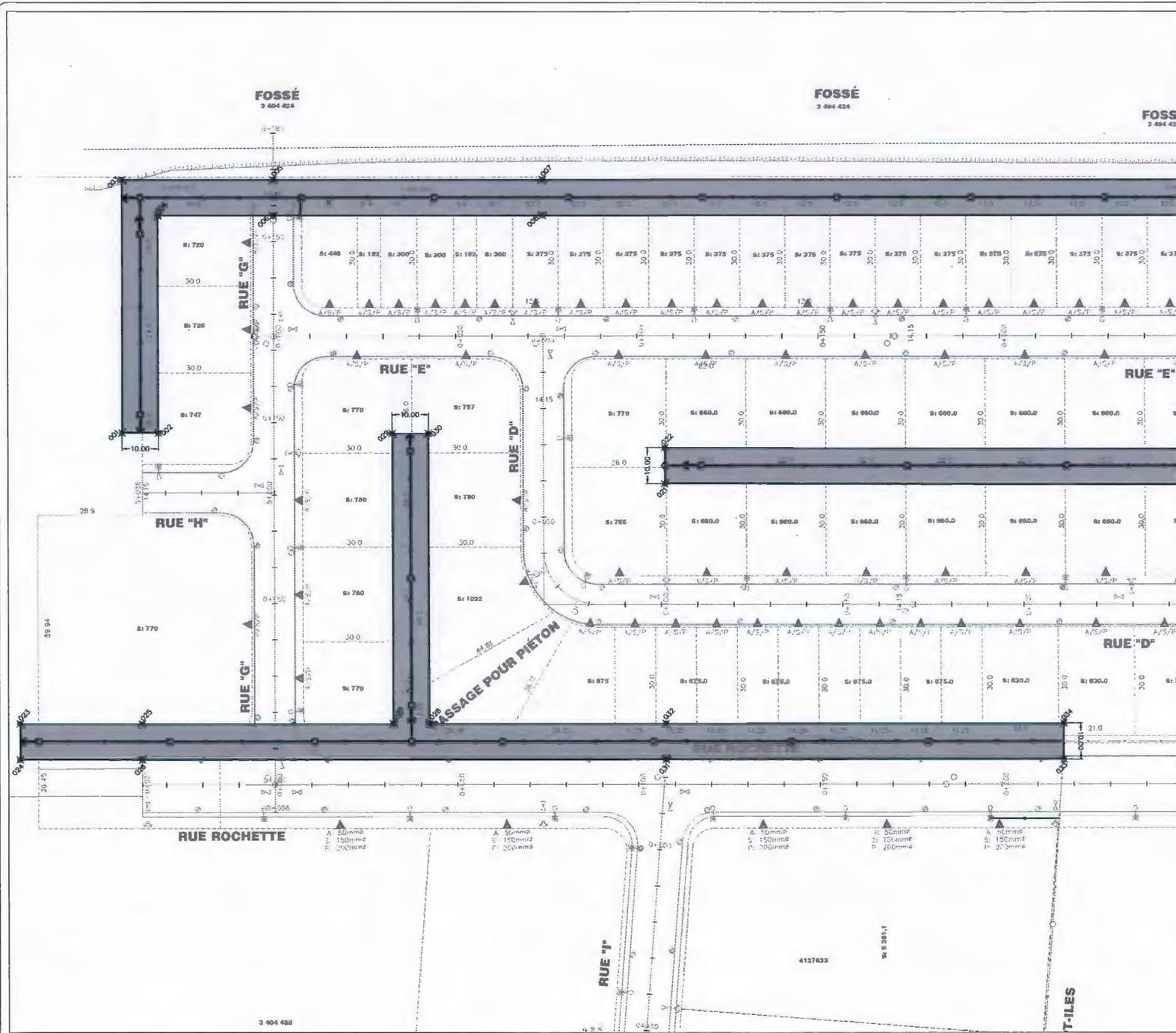
NOU DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOU DU FÉALITÉ: **EMISSAIRE RUE G ET PASSAGE PIÉTON
PLAN ET COUPES**

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESIGNÉ PAR :	VÉRIFIÉ PAR :
VÉRIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ÉCHELLE :
RÈGLEMENT RL :	FEUILLE NO :
CONTRAT NO :	

3235-2



DONNÉES POUR IMPLANTATION			
#	INDIC	ELEV.	ELEV.
001	5566681.383	386472.784	19.547
002	5566730.451	386572.680	19.547
003	5566730.451	386572.680	19.181
004	5566716.334	386572.579	19.120
005	5566700.766	386552.013	19.181
006	5566693.739	386544.899	19.120
007	5566648.014	386604.123	18.500
008	5566640.987	386697.008	18.500
009	5566458.881	386790.951	18.000
010	5566451.853	386783.837	18.000
011	5566394.852	386854.200	18.230
012	5566387.825	386849.085	18.230
013	5566338.477	386909.898	19.872
014	5566339.121	386895.195	19.926
015	5566283.246	386844.834	20.252
016	5566296.886	386845.448	20.289
017	5566313.566	386815.032	19.264
018	5566320.052	386822.678	19.111
019	5566450.815	386880.125	19.500
020	5566457.843	386887.240	19.500
021	5566549.153	386557.781	19.280
022	5566572.151	386574.873	19.280
023	5566645.089	386395.741	19.500
024	5566638.062	386388.626	19.500
026	5566621.185	386419.350	20.095
026	5566604.158	386412.236	20.095
027	5566672.089	386467.842	20.177
028	5566664.976	386474.870	20.177
029	5566628.417	386524.870	19.548
030	5566621.302	386521.897	19.548
031	5566611.583	386513.589	20.189
032	5566518.613	386520.701	20.266
033	5566433.580	386590.694	20.130
034	5566440.610	386587.806	20.130

REV.	DATE	POUR	DATE	DATE	DATE
0	12-01-11	POUR SOUMISSION			

CORRECTION APRES "TRAVAL" LE

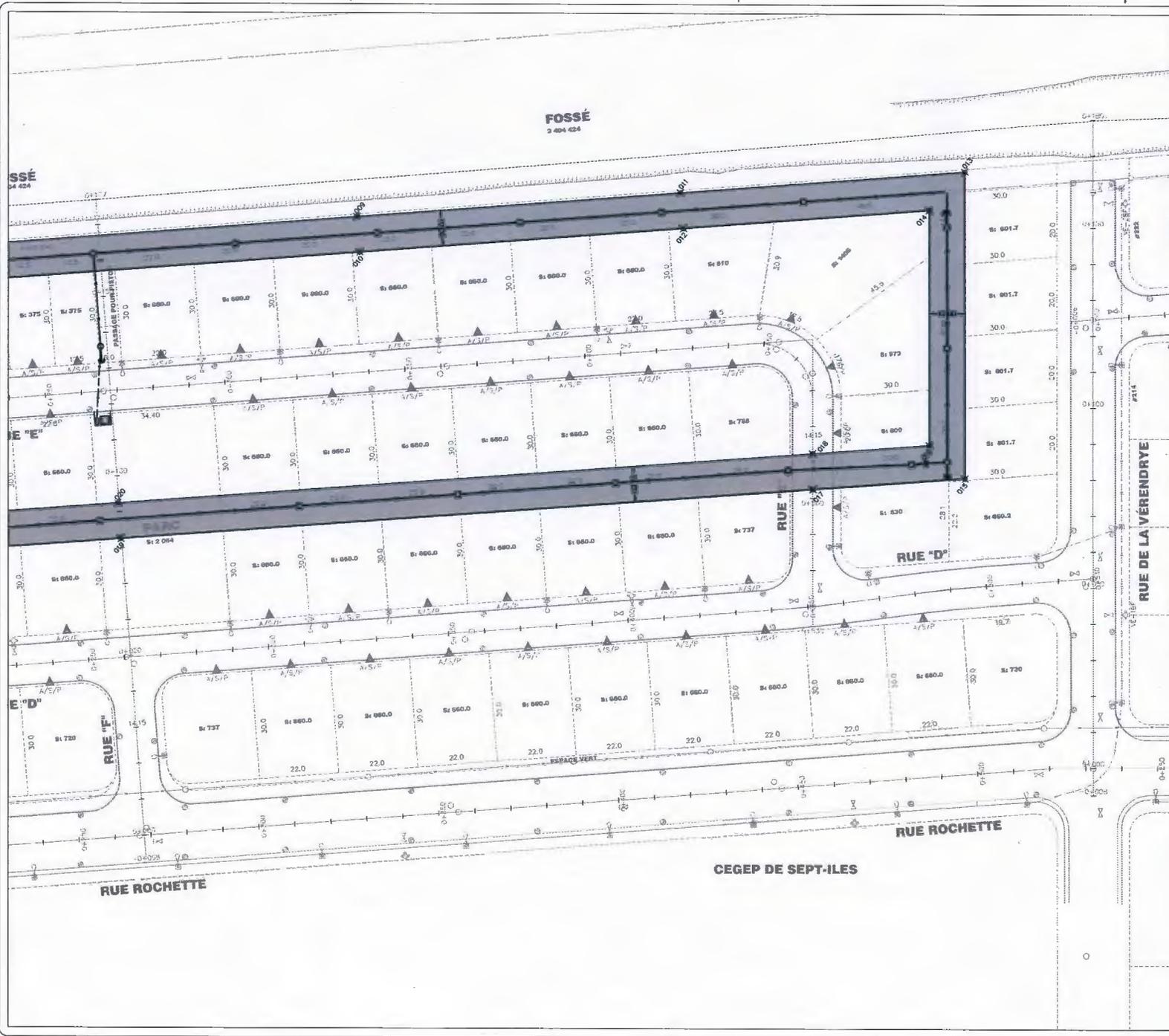
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE DÉVELOPPEMENT ROCHETTE**

NOM DU FEMMEY: **DÉBOISEMENT ET PRÉPARATION DE TERRAIN PLAN - LIGNES ÉLECTRIQUES PROJÉTÉES**

LOCALISATION DU PROJET:

RELÈVE PAR: MATHIEU GINGRAS	CONCEPTEUR: MATHIEU GINGRAS
DESIGNÉ PAR: MATHIEU GINGRAS	VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE LAFLEURY
TRACÉ PAR: PHILIPPE LAFLEURY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE LAFLEURY
DATE: 2013-01-11	ÉCHELLE: 1/500 SEPT-ÎLES
RÈGLEMENT NO: INC-2012-000	PLAN NO: 3244-1



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIMITE DE LOT	- - - - -	- - - - -
BORNE FONTAINE	⊙	⊙
ENTRÉE DE SERVICE	▲	▲
BORNURE DE BÉTON	⊙	⊙
LAMPADAIRE	⊙	⊙
CORRANT ÉLECTRIQUE SOUS-TERRAIN	- - - - -	- - - - -
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	- - - - -	- - - - -
POTEAU	⊙	⊙
TIGE ET MAURAIN	←	←
LIMITE DE DÉBOISEMENT ET DE TERRASSEMENT	▬	▬

NOTES GÉNÉRALES
 SUPERFICIE TOTALE DE DÉBOISEMENT ET DE TERRASSEMENT: 14 400m²

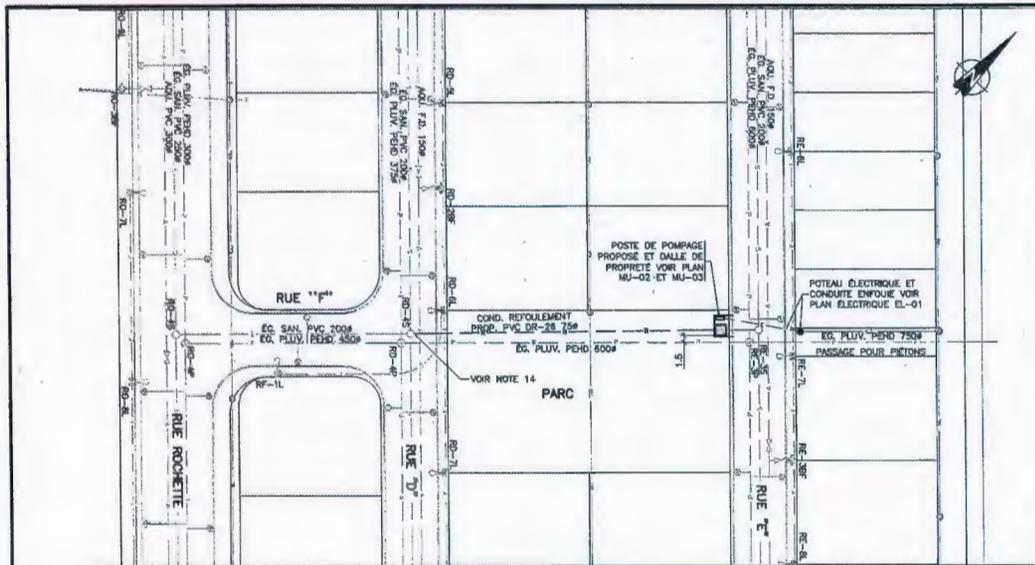
REV. N°	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.S.	P.H.
DATE		DATE	PAR	APPROUVE
CORRECTION APRÈS TRAVAIL LE _____ PAR _____				



NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE DÉVELOPPEMENT ROCHETTE PHASE-2**
 NOM DU FEUILLET: **DÉBOISEMENT ET PRÉPARATION DE TERRAIN PLAN - LIGNES ÉLECTRIQUES PROJÉTÉES**

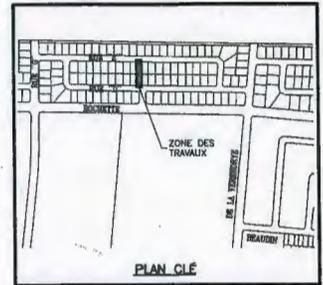
LOCALISATION DU PROJET:

RELÈVE PAR: MATHIEU GONDAS	CONCEPTEUR: MATHIEU GONDAS
DESINÉ PAR: MATHIEU GONDAS	VERIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
VERIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2012-01-11	ÉCHELLE: 1/500 SEPT-ÎLES
PROJET N°: 010-2012-000	FEUILLE N°: 3244-2



VUE EN PLAN
ECH. 1:500

- LÉGENDE**
- AQUEDUC
 - PLUVIAL
 - SANITAIRE
 - CONDUITE REFOULEMENT PROPOSÉE
 - ⊕ BORNE-FONTAINE
 - ⊙ PUISARD
 - ⊖ VALVE
 - ⊕ REGARD PLUVIAL
 - ⊖ REGARD SANITAIRE
 - ⊙ POTEAU ÉLECTRIQUE HORS CONTRAT
 - ⊙ POTEAU ÉLECTRIQUE PROPOSÉ
 - HAUBAN HORS CONTRAT
 - ⊕ LAMPADAIRE
 - CÂBLE ÉLECTRIQUE AÉRIEN HORS CONTRAT
 - CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
 - LIMITE DE LOT
 - BORDURE



1	CH. POUR SOUMISSION	2	2013/01/18	P.B.
NO.	ÉMISSIONS	REVU	MM/AM/JM/PA	

AXOR Experts-Consults Inc.
 Membres de l'Ordre A.O.C.O.T.
 885, rue Louis, 441 105 (Rd-100 Québec), 418 585-1000 (Québec) 418 585-5077

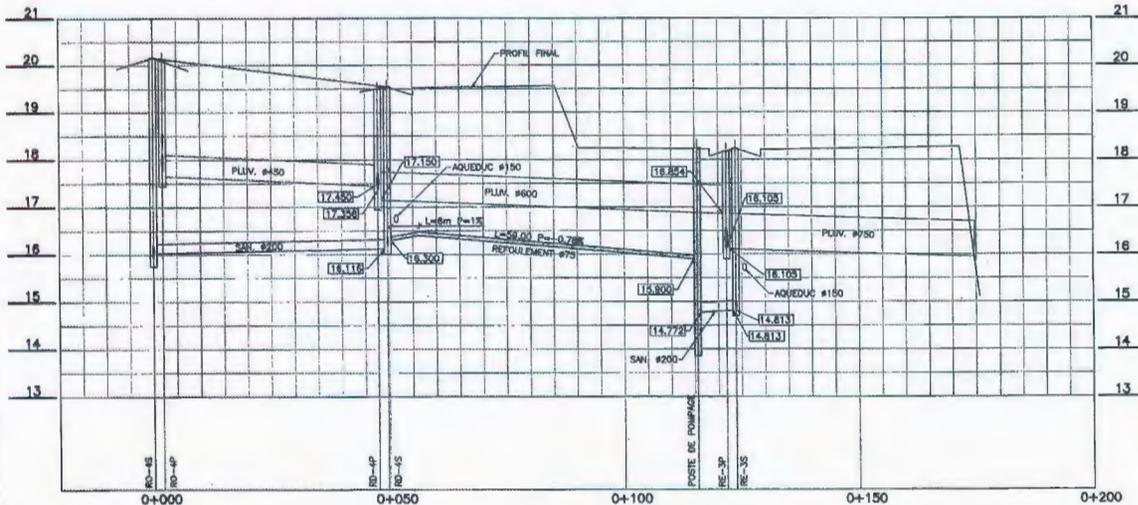


PROJET: **POSTE DE POMPAGE NORD RUE ROCHETTE PHASE 2**

TITRE: **POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT PLAN ET PROFIL**

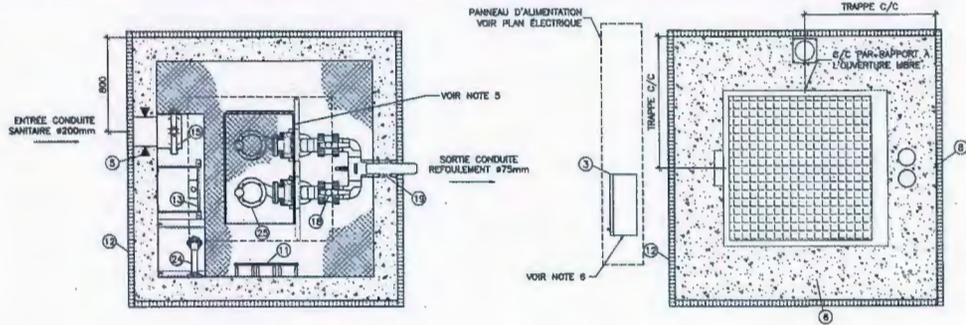
PROJETÉ: P. BARCELÓ
 APPRUVÉ: P. BARCELÓ
 RÉVISÉ: X. GUILLET
 ÉCHELLE: 1:500
 VÉRIFIÉ: P. ARSINHALT
 DATE: 2011/12/13

NO. DE PROJET: 3008-420
 NO. DE DESSIN: MU-01
 RÉVISION: 0

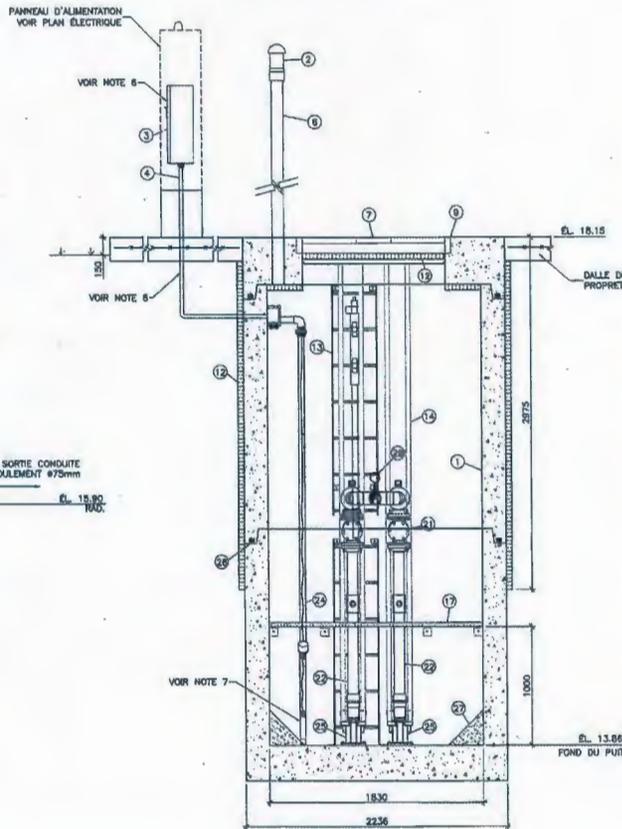
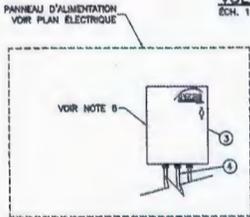


VUE EN PROFIL
ECH. HOR: 1:500
ECH. VERT: 1:50

- NOTES:**
- L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES EXISTANTS (MONTRES OU NON AUX PLANS) PAR LES PROPRIÉTAIRES DE CES SERVICES. SI CEUX-CI NE PEUVENT LOCALISER EXACTEMENT LEUR EMPLACEMENT, L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER SUR PLACE. LA LOCALISATION LORSQUE MONTREE AUX PLANS N'EST QU'APPROXIMATIVE.
 - L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER APRÈS DE LA VILLE QUE LES DONNÉES INDICÉES AUX PLANS SONT EXACTES ET QU'IL POSSÈDE LA DERNIÈRE VERSION DES PLANS DES ÉLÉMENTS INDICÉS HORS CONTRAT.
 - AUCUNE RÉCLAMATION POUR DOMMAGE OU PERTE DE TEMPS NE POURRA ÊTRE FORMULÉE, SÛRTE AUX INCONVÉNIENTS QUE L'ENTREPRENEUR PEUT SUBIR, DÛS À LA PRÉSENCE DES SERVICES D'UTILITÉ EXISTANTS ET DES INFORMATIONS ERRONÉES INDICÉES AUX PLANS HORS CONTRAT.
 - AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES ET NIVEAUX SUR LE CHANTIER ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DIFFÉRENCE.
 - LES TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME NO 1809-300/2004 (R2007) AVEC MODIFICATION DE 2009.
 - POUR L'EXCAVATION, LES PENTES DE TALUS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA CSST.
 - TOUTES LES DIMENSIONS SONT INDICÉES EN MÈTRE SAUF INDICATION CONTRAIRE.
 - TOUTES LES DIMENSIONS DES CONDUITES SONT INDICÉES EN MM ET ONT UNE VALEUR NOMINALE.
 - L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER LA LOCALISATION EXACTE DES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX D'EXCAVATION.
- INFO-EXCAVATION : 1-800-863-8228
 TELUS QUÉBEC : 1-800-463-1720
 HYDRO-QUÉBEC : 1-800-463-1714
- RÉFÉRENCES: PLANS POUR SOUMISSION, VILLE DE SEPT-ÎLES, FEUILLET NO. 3161-1 EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2011 ET MODIFICATIONS DU 21 DÉCEMBRE 2011.
 - UN COUDE À 90° AVEC BRIDE ORIENTÉ VERS LE BAS EN PVC DR-26 DE 750MM DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS CE REGARD À L'EXTREMITÉ DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT.



VUE EN PLAN - NIV. 14.86
ECH. 1:20



VUE EN PLAN - NIV. 18.15
ECH. 1:20

NOTES:

- 1- RÉSERVOIR DE BÉTON
MODÈLE SP4-1830 X 1830 DE MÈTRE ASSAINISSEMENT OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
CONFORME À LA NORME NO 2522-420.
- 2- ANCIENNE CIRCULATION MOTORISÉE SUR LE RÉSERVOIR
- 3- FLOTTEUR: ALARME ET DÉPART DOUBLE
- 4- L'UNITÉ POMPE/MOTEUR DOIT ÊTRE CERTIFIÉE PAR L'AGNOR POUR UTILISATION EN CLASSE 1, DIVISION 2, ENDROITS DANGEREUX DE GROUPE A, B, C, OU D.
- 5- UNE CHÂÎNE DOIT ÊTRE FIXÉE À LA GRILLE ET ACCROCHÉE DANS LE HAUT OU RECORD AFIN D'OUVRIR LA GRILLE DU PALIER INTERMÉDIAIRE SANS DESCENDRE DANS LE PUIT DE POMPAGE.
- 6- LE PANNEAU DE CONTRÔLE ITEM #3 SERA INSTALLÉ DANS LE PANNEAU D'ALIMENTATION ET DE CONTRÔLE QUI REPOSERA SUR UN SOCLE EN BÉTON TEL QU'ÉCRIT AU PLAN MU-03 ET EL-02.
- 7- NIVEAU RÉGLAGE POUR LA SONDÉ:
14.78 ALARME ET DÉPART DOUBLE (TRÈS HAUT NIVEAU)
14.66 DÉPART DOUBLE (HAUT NIVEAU)
14.56 DÉPART (MOYEN NIVEAU)
14.16 ARRÊT (BAS NIVEAU)
14.11 ARRÊT REDONDANT ET ALARME (TRÈS BAS NIVEAU)
- 8- VOIR PLANS MU-03 ET EL-02 POUR DÉTAIL CONDUITS DANS LE BÉTON.
- 9- DES TROUS DRAINÉS DOIVENT ÊTRE PRÉVUS SUR LE DESSUS DU POSTE DE POMPAGE POUR PERMETTRE D'ACCUEILLIR LE GARDE-CORPS AMOVIBLE AUTOUR DE LA TRAPPE D'ACCÈS DU POSTE.

LEGENDE

- ① RÉSERVOIR DE BÉTON 1830MM X 1830MM X 1830MM (VOIR NOTE 1)
- ② FILTRE À AIR AU CHARBON 100MM (2X)
- ③ PANNEAU DE CONTRÔLE DUPLEX PCM-MED-DEDC (VOIR NOTE 6)
- ④ CÂBLE PROTECTEUR POUR FILS ÉLECTRIQUE (3X)
- ⑤ JOINT NOIRN-N-SEAL 5106-12AW OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
- ⑥ MÂT DE VENTILATION 100MM ACIER INOXYDABLE (2X)
- ⑦ TRAPPE D'ALUMINIUM ISOLÉE 1220MMX1220MM AVEC MORAILLON CADENASSABLE
- ⑧ BASE FIXE EN ACIER GALVANISÉ POUR POTENCE DE TYPE BS10318 DE D88 SALA OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ (POSITION À COORDONNER AVEC LA VILLE)
- ⑨ CADRE D'ALUMINIUM INTÉGRÉ À LA TÊTE
- ⑩ SUPPORT SUPÉRIEUR POUR BARRE GUIDE EN ACIER INOXYDABLE
- ⑪ BOUTE DE JOINTION AMOVIBLE NEMAAX (2X)
- ⑫ ISOLATION RIGIDE 16-40 50MM D'ÉPAISSEUR
- ⑬ ÉCHELLE EN ACIER GALVANISÉ ET ÉCHELLE RETRACTABLE MODÈLE PTL120 DE PRÉTAL OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ CONFORME AU BMO 1600-300
- ⑭ BARRES GUIDES EN ACIER INOXYDABLE (2X PAIR)
- ⑮ VANNE À GUILLOTINE 200MM PVC
- ⑯ SUPPORT INTERMÉDIAIRE POUR BARRE GUIDE EN ACIER INOXYDABLE
- ⑰ PALIER INTERMÉDIAIRE EN ACIER GALVANISÉ AVEC SUPPORT EN ACIER INOXYDABLE
- ⑱ VALVE À BILLE 75MM PVC CED80 (2X)
- ⑲ JOINT À MAILLONS DOUBLE RANG
- ⑳ SORTIE AVEC ADAPTEUR 75MM COMPATIBLE DR-28
- ㉑ CLAPETS DE NON-RETOUR POUR EGOUT 75MM EN FONTE AVEC JOINTS BRIDÉS (2X)
- ㉒ TUVAUTÈRE 75MM PVC CED80 (2X)
- ㉓ CHÂÎNE DE LEVAGE ACIER INOXYDABLE (2X)
- ㉔ ARRÊT À FLOTTEUR AVEC UNE SONDÉ DE NIVEAU DE ENDESS-HAUSSER MODÈLE FM21-CE221000104+PD ET UNE FLOTTE
- ㉕ POMPES FLYGT CP308S.183 MT 144mm 2.20W 800V. 3PH (2X)
- ㉖ BASE DU SYSTÈME À COULISSEAU EN FONTE (2X)
- ㉗ FOND EN CUNETTE
- ㉘ JOINT BUTYL 40MM X 40MM TYP.
- ㉙ MANOMÈTRE À INSTALLER SUR LA CONDUITE DE REFOULEMENT
- ㉚ DÉBITMÈTRE À INSTALLER SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER

NO.	DATE	REVISIONS
1	18/12/2018	REV. 01
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

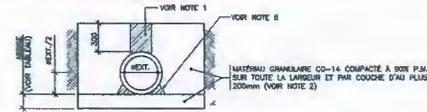
AXOR Experts-Consells Inc.
 Membre du Groupe AXOR
 400, rue Saint-Jacques, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

PROJET: **POSTE DE POMPAGE NORD RUE ROCHETTE PHASE 2**

TITRE: **POSTE DE POMPAGE DÉTAILS**

PROJETÉ: P. BARCLO	APPROUVÉ: P. BARCLO
DESINÉ: K. GUILLET	ÉCHELLE: 1:20
VÉRIFIÉ: P. ARSENAULT	DATE: 2011/12/13

NO. DE PROJET	NO. DE DESSIN	REVISION
3008-420	MU-02	0



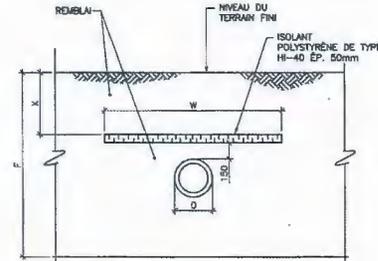
DÉTAIL - ASSISE ET ENROBAGE CONDUITES

NOTES:

- 1- LE MATERIEU DE COMPACTAGE NE DOIT JAMAIS CIRCULER DANS CETTE ZONE.
- 2- ON DOIT UTILISER UN MATERIEU GRANULAIRE CO-14, SELON LES EXIGENCES DE LA NORME HQ 2500-114-0 (VOIR ARTICLE 6.5).
- 3- NOTÉ: EST LE DIAMÈTRE EXTÉRIEUR DE LA CONDUITE.
- 4- POUR LE PREMIER MÈTRE AU-DESSUS DE LA CONDUITE, LE REBLAI MINIMUM DE COMPACTAGE ACCEPTÉ EST LA SUIVANTE: LA PLAQUE VIBRANTE ET LES ROULEAUX À TIRAGEUR VERTICAUX, CEST LA FORCE TOTALE NE DOIT PAS DÉPASSER 50 000 N (APPLIQUÉE SUR LE CAS D'UNE TRANCHEE DANS LA CHAUSSEE SEULEMENT).
- 5- LES POINTS DE L'ÉCRANAGE NE SONT PAS RESSERRÉS AUX SEULES POINTS ALLIGNÉS DANS LES PLOUES D'ÉCRANAGE. L'ÉCRANAGE DOIT RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL, EN MATIÈRE DE CIRCULATION DE VÉHICULES AUX BORDS D'UNE EXCAVATION ET EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES PENTES.
- 6- IL EST RECOMMANDÉ DE PLACER ET DE BIEN TRESSER LE MOCQUIN DE REBLAI DANS CETTE ZONE AFIN D'ASSURER UN SUFFISANT ASSISE À LA CONDUITE.
- 7- DANS LE CAS D'UNE TRANCHEE HORS-CHAUSSEE, IL N'Y A PAS BESOIN DE COMPACTER LE MATERIEU DE REBLAI. L'ÉCRANAGE DOIT COMBLER L'EXCAVATION JUSQU'À UN MINIMUM DE 100mm AU DESSUS DU PROFIL PRÉ-ÉCRANAGE.

DIAMÈTRE NOMINAL DE LA CONDUITE (Ø)	ÉPAISSEUR MINIMALE DE L'ASSISE DANS LE SOL OU DANS LE REBLAI (mm)	LARGEUR AU FOND DE LA TRANCHEE L ₁ (mm)
300 ET MOINS (13 ET MOINS)	130	NOTÉ + 600

1 LA LARGEUR DU FOND DE LA TRANCHEE CORRESPOND À LA DISTANCE LIBRE ENTRE LES 2 FACES DE L'ÉCRANEMENT, S'IL Y A LIEU.



LARGEUR D'ISOLATION REDUITE: $W = D + 2(X - Y) - 0.3$

W = LARGEUR D'ISOLATION (m)
 D = DIAMÈTRE DU TUYAU (m)
 X = PROFONDEUR DE L'ISOLANT (m)
 Y = PROFONDEUR DU GEL (m)

NOTE:
 LA PROFONDEUR DU GEL POUR LE SECTEUR EST DE 2.9 m

DÉTAIL - ISOLATION D'UNE CONDUITE
 ÉCH. AUCUNE

1	CHES POUR SONDAGE	0	2012/01/16	P.B.
NO.	EMBOITAGE	REV	AMM/AM/AM	PAR

AXOR Experts-Consells Inc.
 Membres du Groupe AXOR
 950, rue Louis, suite 402, Québec, Québec, G1R 5H6 (Tél: 514-381-0200) (Tél: 514-381-0201)

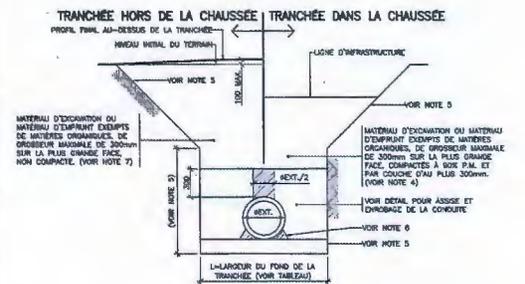


PROJET: **POSTE DE POMPAGE NORD RUE ROCHETTE PHASE 2**

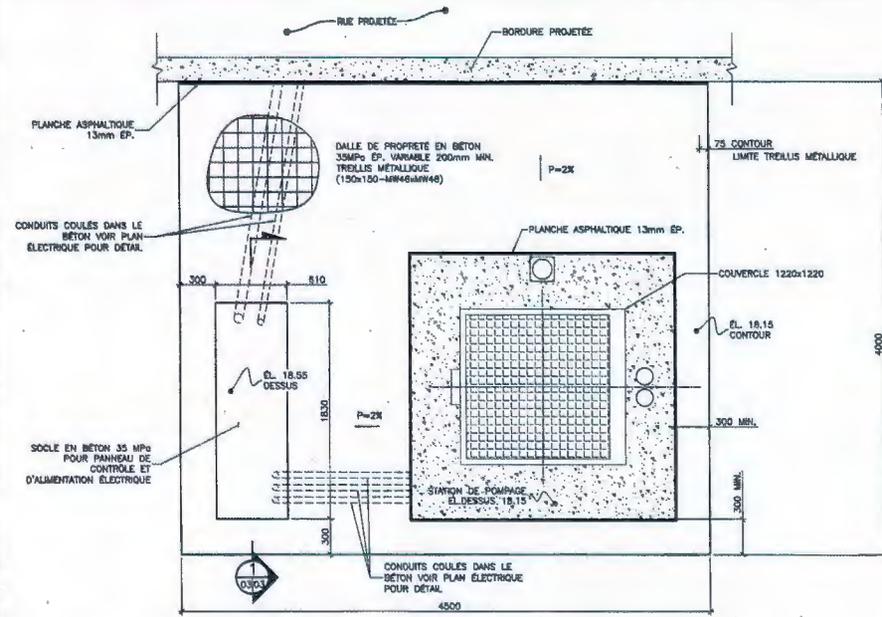
TITRE: **DALLE DE PROPRIÉTÉ ISOLATION ET TRANCHEE TYPE COUPES ET DÉTAILS**

PROJETÉ: P. BARCELÓ	APPROUVÉ: P. BARCELÓ
DESIGNÉ: F. CHELLET	ÉCHELLE: DROQUE
VERIFIÉ: D. ARSENAULT	DATE: 2011/12/13

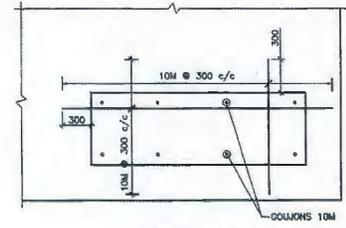
NO. DE PROJET: 3008-420	NO. DE DESSIN: MU-03	REVISION: 0
-------------------------	----------------------	-------------



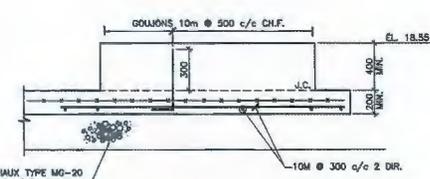
DÉTAIL TYPIQUE - TRANCHEE POUR CONDUITE AVEC ASSISE ET ENROBAGE
 ÉCH. AUCUNE



VUE EN PLAN
 DÉTAIL - DALLE DE PROPRIÉTÉ POUR POSTE DE POMPAGE
 ÉCH. 1:20



VUE EN PLAN
 ARMATURE



COUPE 1
 ÉCH. 1:20

ABBREVIATION
 C/C = CENTRE À CENTRE
 2 DIR. = DANS LES DEUX DIRECTIONS
 C.H.F. = CHAQUE FACE
 J.C. = JOINT DE CONSTRUCTION

1.1.1. GÉNÉRALITÉS

POUR LE CONCESSIONNAIRE... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.1.2. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.1.3. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.1.4. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.2. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.3. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.4. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.5. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

DE TOUTES LES REIMS... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.6. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.7. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.8. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.9. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.10. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.11. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.12. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.13. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.14. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.15. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.16. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.17. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

1.18. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

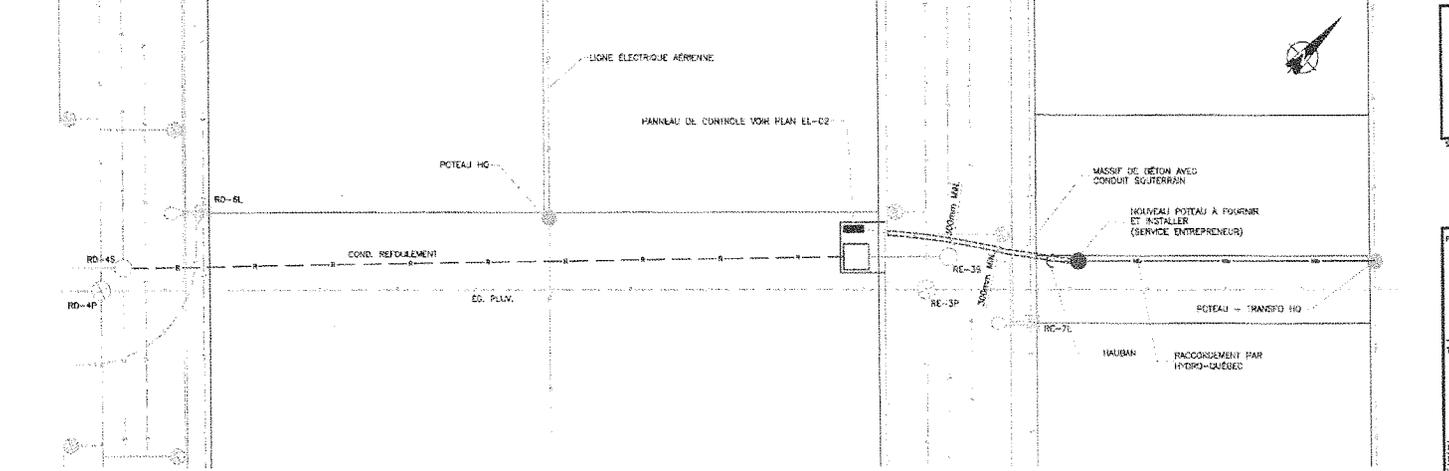
1.19. DÉTAILS DES TRAVAUX... Fourniture et installation d'un luminare... Fourniture et installation d'un luminare au plan de l'ouvrage...

VILLE DE SEPT-ÎLES. Logo and title of the municipality.



Table with 2 columns: Description of items and their quantities.

Table with 2 columns: Dates and names of personnel involved in the project.

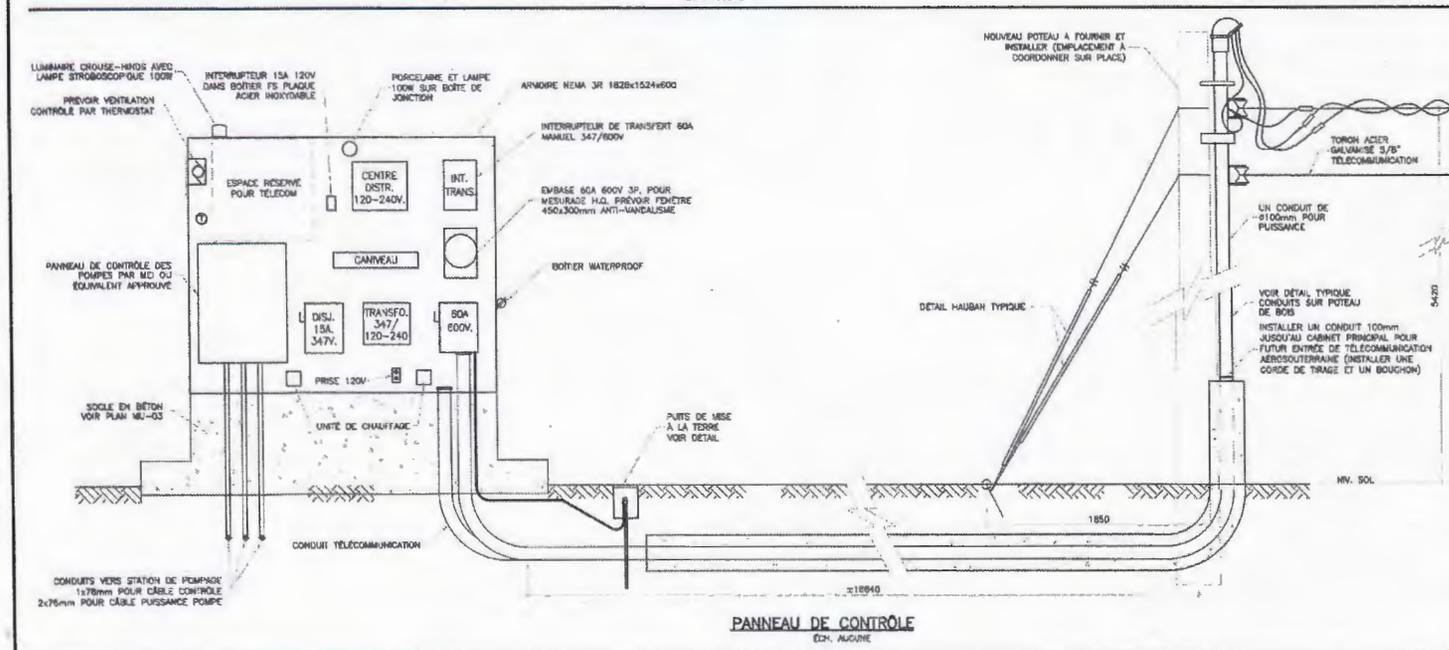
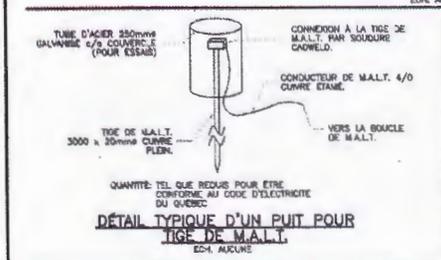
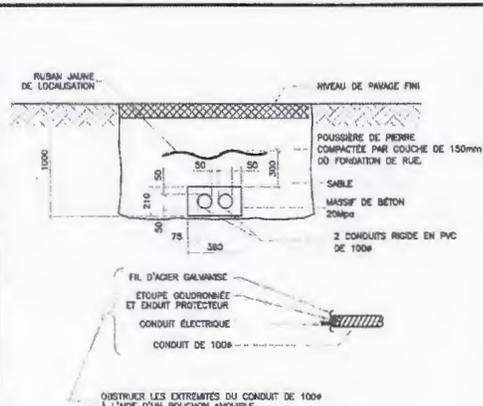
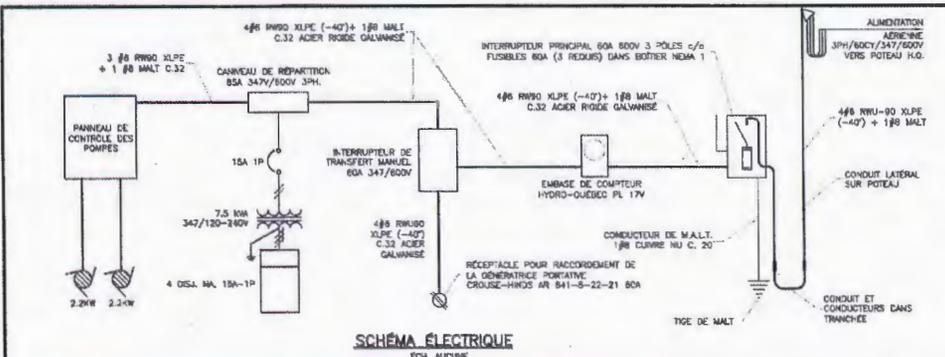


AXOR Experts-Conseils Inc. Logo and contact information.

VILLE DE SEPT-ÎLES STATION DE POMPAGE ROCLETTE. Project title and location.

Table with columns for project details: PROJET, TRACÉ, ÉLECTRICITÉ, DEVIS SUR PLAN, ET IMPLANTATION POTEAU.

Table with columns for project identification: NO. DE PROJET, NO. DE DESSIN, and other identifiers.



NOTES:
LES DIMENSIONS INDIQUEES AUX PLANS SONT APPROXIMATIVES. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC LE FOURNISSEUR DU SYSTEME DE POMPAGE, OBTENIR LES MESURES DU PANNEAU DE CONTRÔLE ET EN Y INCLUANT TOUTES LES COMPOSANTES INDIQUEES. IL DOIT SOUSCRIRE POUR APPROBATION, A L'INGENIEUR, AVANT FABRICATION UN DESSIN D'ATELIER COMPLET DIMENSIONNE, TOUTE MODIFICATION ULTERIEURE RENDRE NECESSAIRE SUITE A LA NEGLIGENCE DE PROCEDER TEL QUE DECIT SERA AU FRAS DE L'ENTREPRENEUR.

1	DESSIN	2012/01/18	27
2	DESSIN	2012/01/18	27
3	DESSIN	2012/01/18	27

AXOR Experts-Consults Inc.
Membre du Groupe AXOR



**VILLE DE SEPT-ÎLES
STATION DE POMPAGE
ROCHETTE**

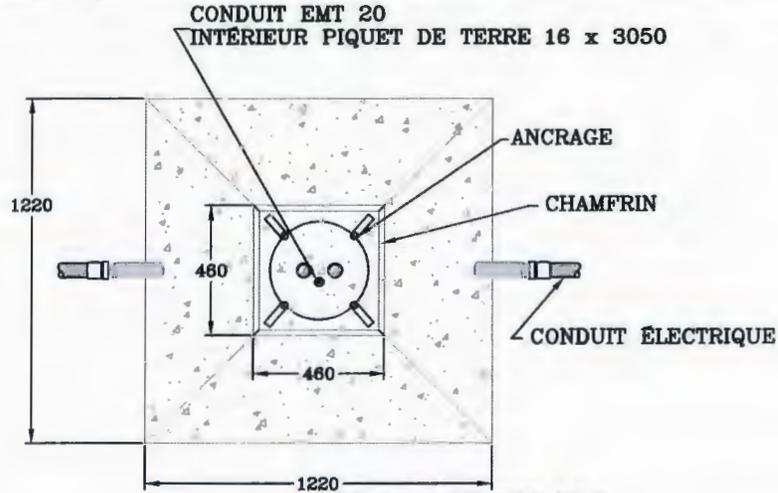
TITRE:
**SCHEMA ELECTRIQUE ET ALIMENTATION
PANNEAU DE CONTRÔLE**

PROJET: [] APPROVE: []
DESIGN: [] CHECKED: []
VERIF: [] DATE: []

NO. DE PROJET: 3008-420 NO. DE DESSIN: EL-02

Rev. No.

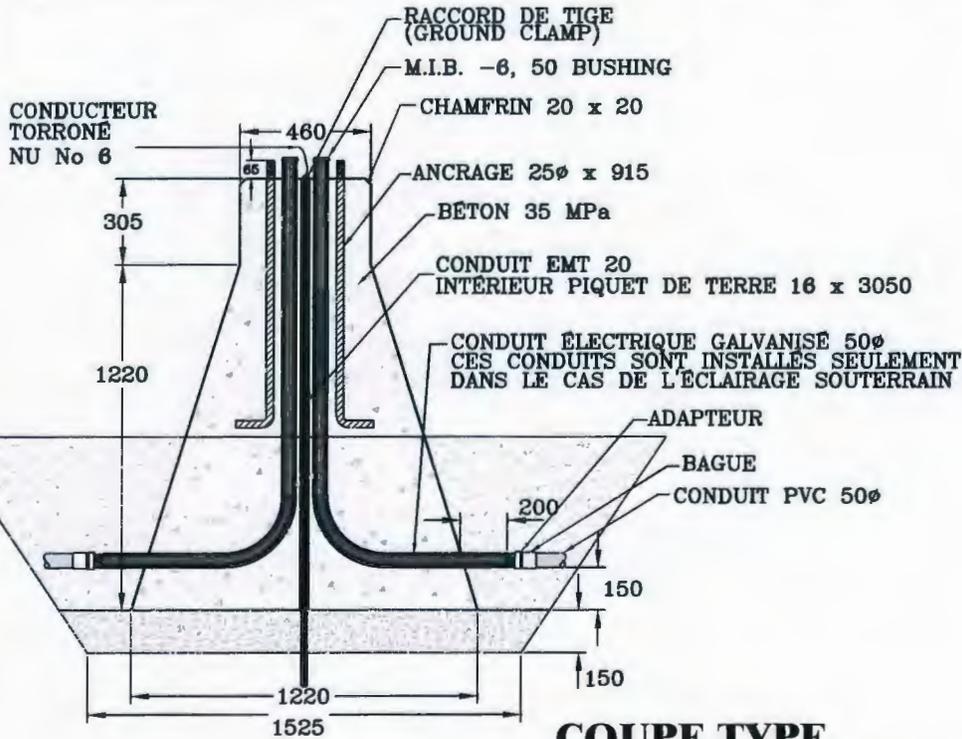
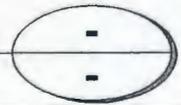
Revision note



VUE EN PLAN

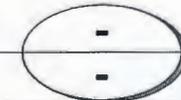
BASE DE LAMPADAIRE

ECHELLE : 1 = 10



**COUPE TYPE
BASE DE LAMPADAIRE**

ECHELLE : 1 = 10



H:\PROJET\BLOCK-DESSINS STANDARDS-SCEAU\DESSINS STANDARDS\1229-1.DWG

CONCEPTEUR: ALAIN CAJOLET VÉRIFIÉ PAR: ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR: MICHEL TARDIF DATE :04/07/2001

ÉCLAIRAGE DE RUE

ÉCHELLE :
T.Q.I.



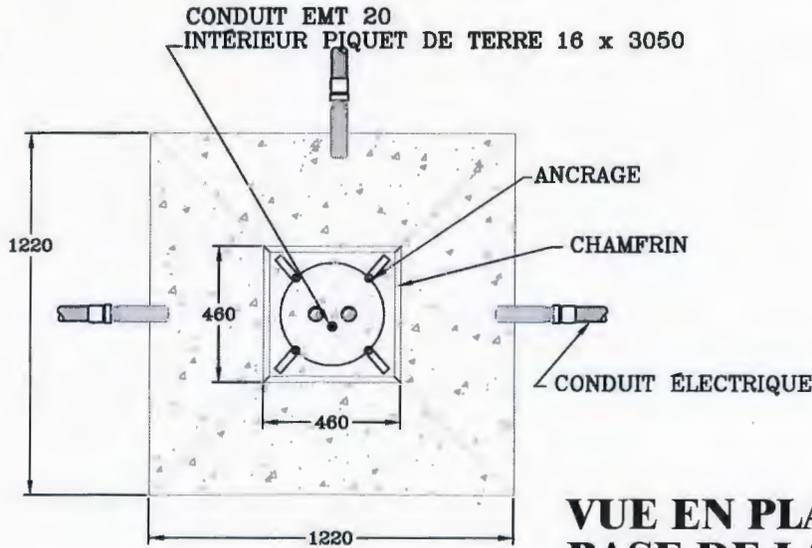
**PLAN & COUPE
BASE DE LAMPADAIRE**



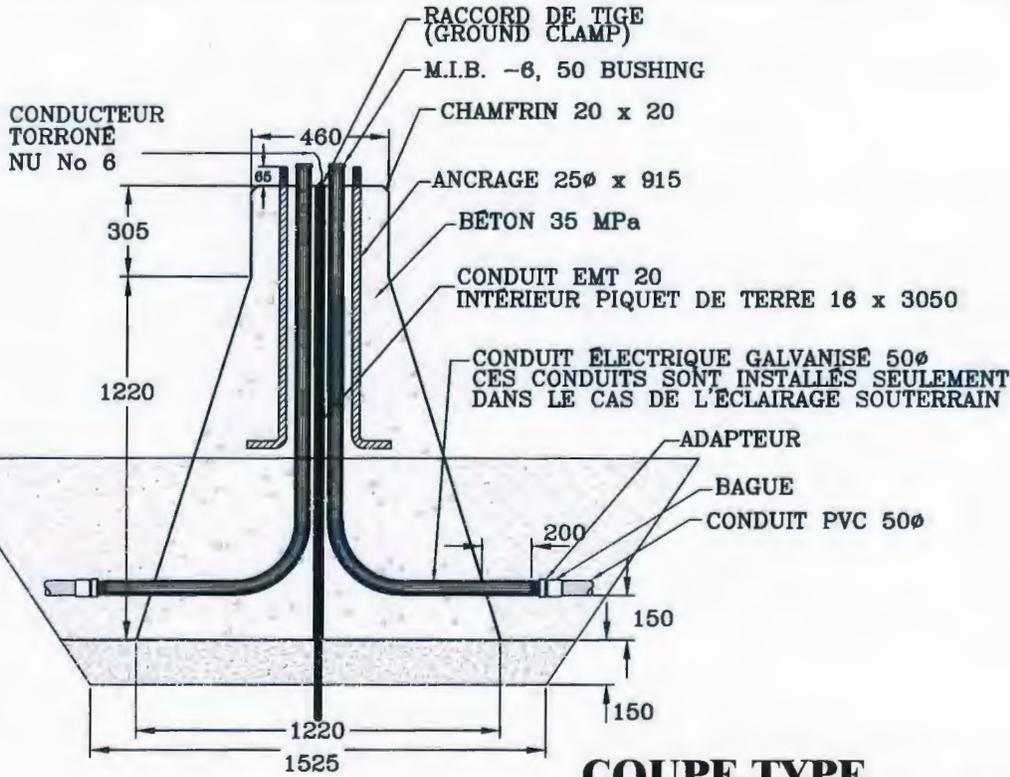
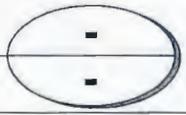
RÈGLEMENT No. : CONTRAT No. : PLAN No. **1229-1A**

Rev. No.

Revision note



VUE EN PLAN
BASE DE LAMPADAIRE
 ECHELLE : 1 = 10



COUPE TYPE
BASE DE LAMPADAIRE



H:\PROJET\BLOCK-DESSINS STANDARDS-SCEAU\DESSINS STANDARDS\1229-1.DWG

CONCEPTEUR: ALAIN CAJOLET VÉRIFIÉ PAR: ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR: MICHEL TARDIF DATE :04/07/2001

ÉCLAIRAGE DE RUE

ÉCHELLE :
T.Q.I.



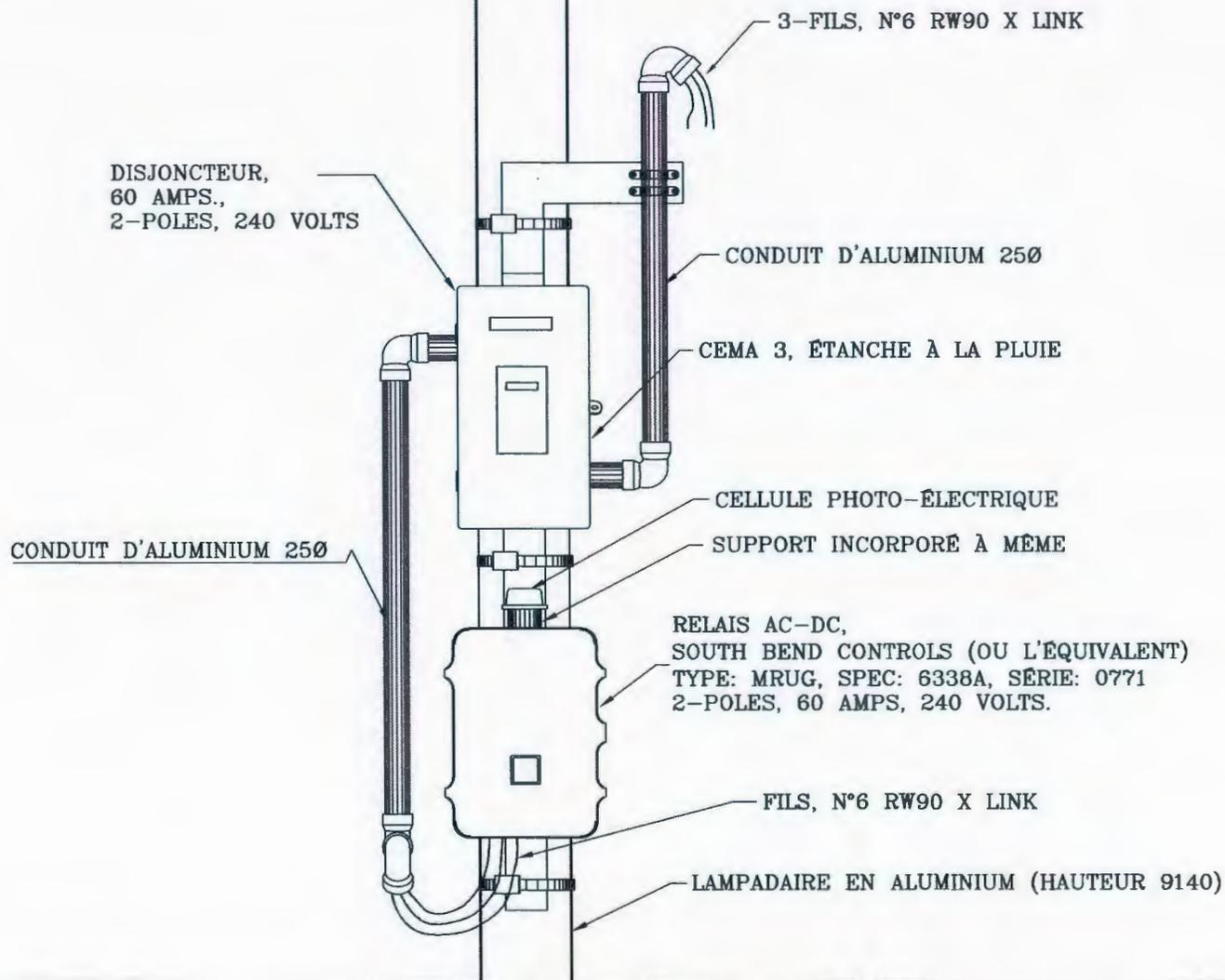
PLAN & COUPE BASE DE LAMPADAIRE



RÈGLEMENT No. : CONTRAT No. : PLAN No. **1229-1B**

Rev. No.

Revision note



H:\PROJET\BLOCK-DESSINS STANDARDS-SCEAU\DESSINS STANDARDS\1230-2.DWG



Ville de
Sept-Îles

ÉCLAIRAGE DE RUE

SYSTÈME D'ENTRÉE, DE RELAIS & DE DISTRIBUTION

CONCEPTEUR : ALAIN CAJOLET

VÉRIFIÉ PAR : ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR : MICHEL TARDIF

DATE : 6/07/2001

ÉCHELLE : AUCUNE



NADAO

PLAN No. :

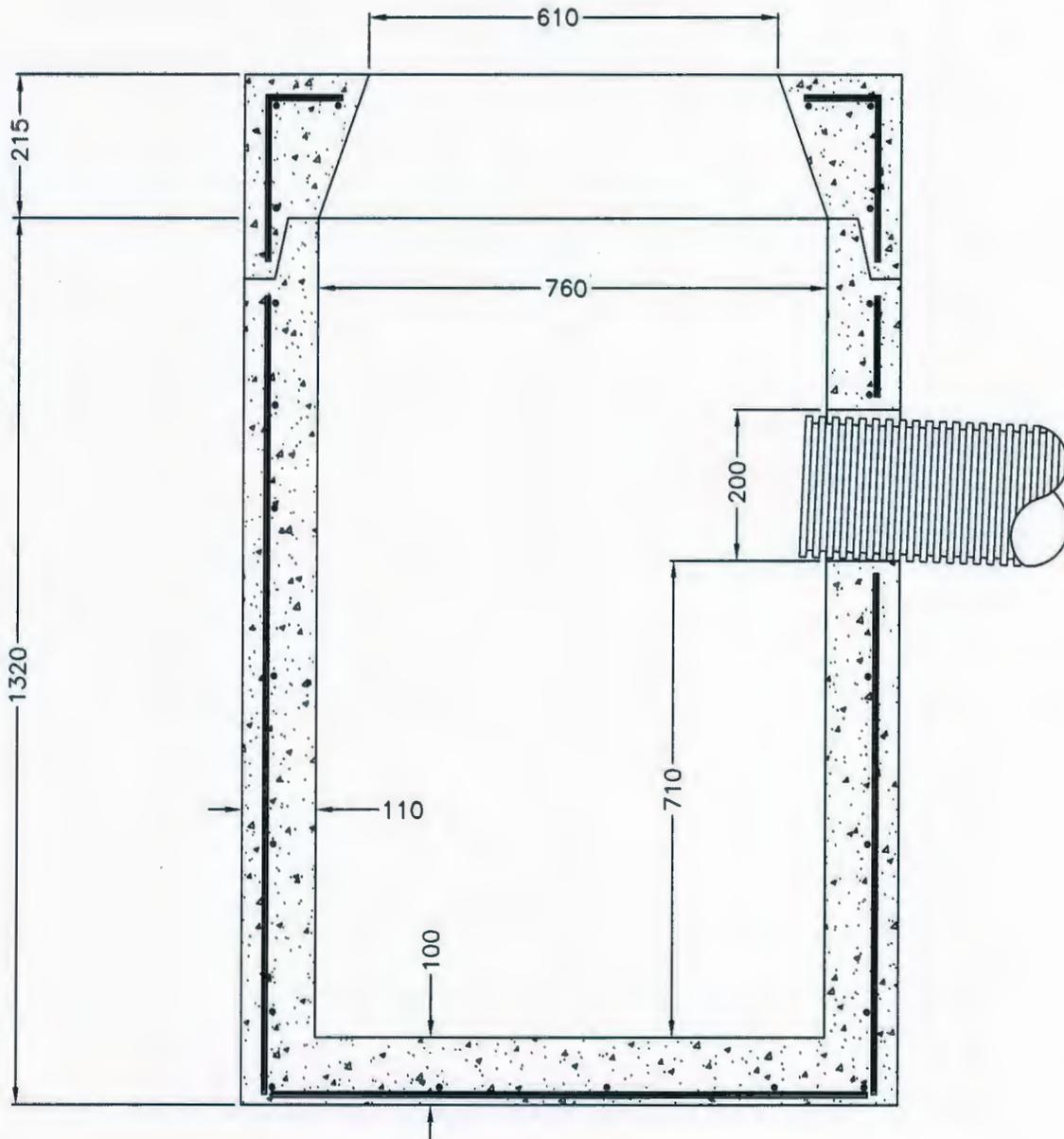
1230-2

RÈGLEMENT No. :

CONTRAT No. :

Rev. No.

Revision note



CONFORME À LA NORME B.N.Q. 2622-420

CONCEPTEUR: ALAIN CAJOLET

VÉRIFIÉ PAR: ALAIN CAJOLET

PUISARD STANDARD

ÉCHELLE :
1:10

APPROUVÉ PAR: MICHEL TARDIF

DATE : 20/03/2002



RÈGLEMENT No. :

CONTRAT No. :

PLAN No. : **2298**

H:\PROJET\BLOCK - DESSINS STANDARDS - SCEAU\DESSINS STANDARDS\2298.DWG



DISTRICT STE-FAMILLE

NOUVEAU DÉVELOPPEMENT - TRAVAUX 2012

ROCHETTE - PHASE 2 - SECTEUR SUD

CONTRAT ING-2012-300 PLANS POUR SOUMISSION

LOCALISATION DES TRAVAUX



LISTE DE PLANS

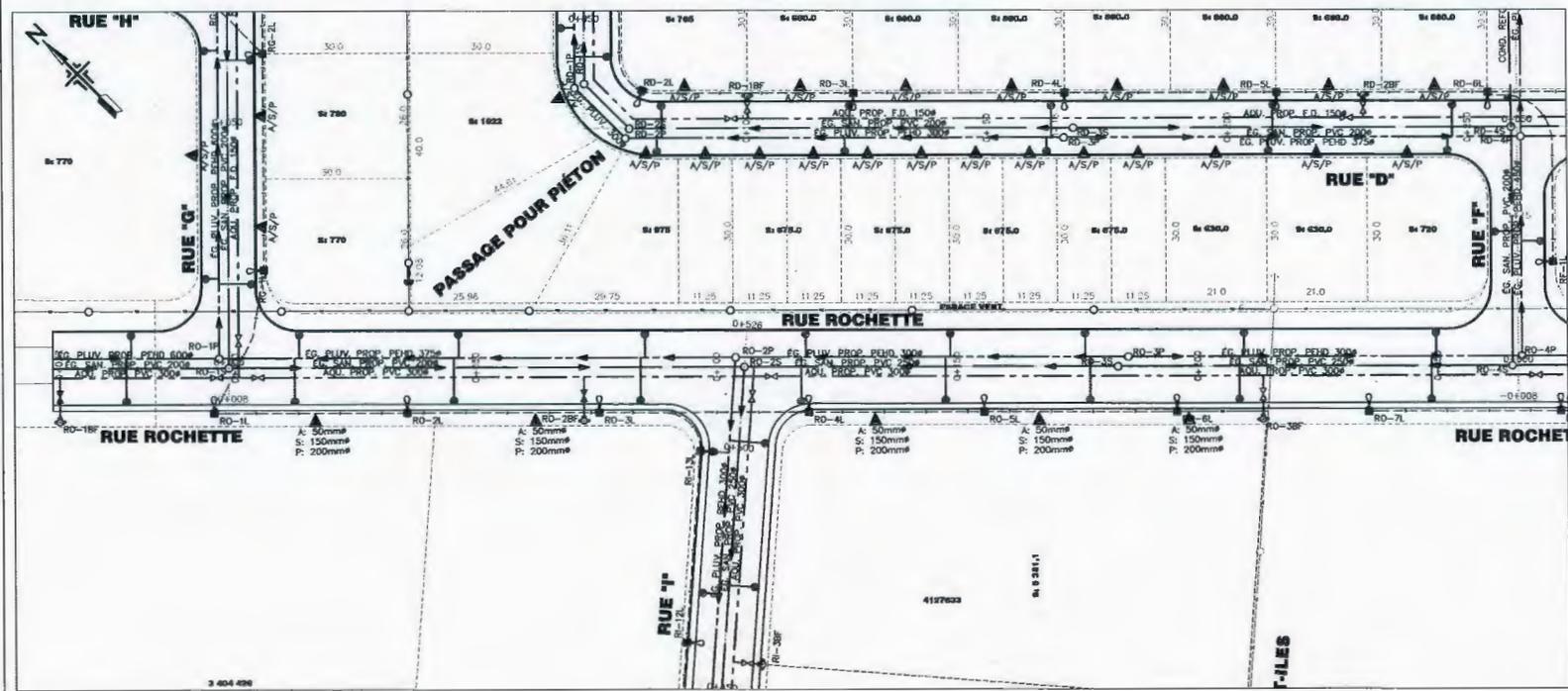
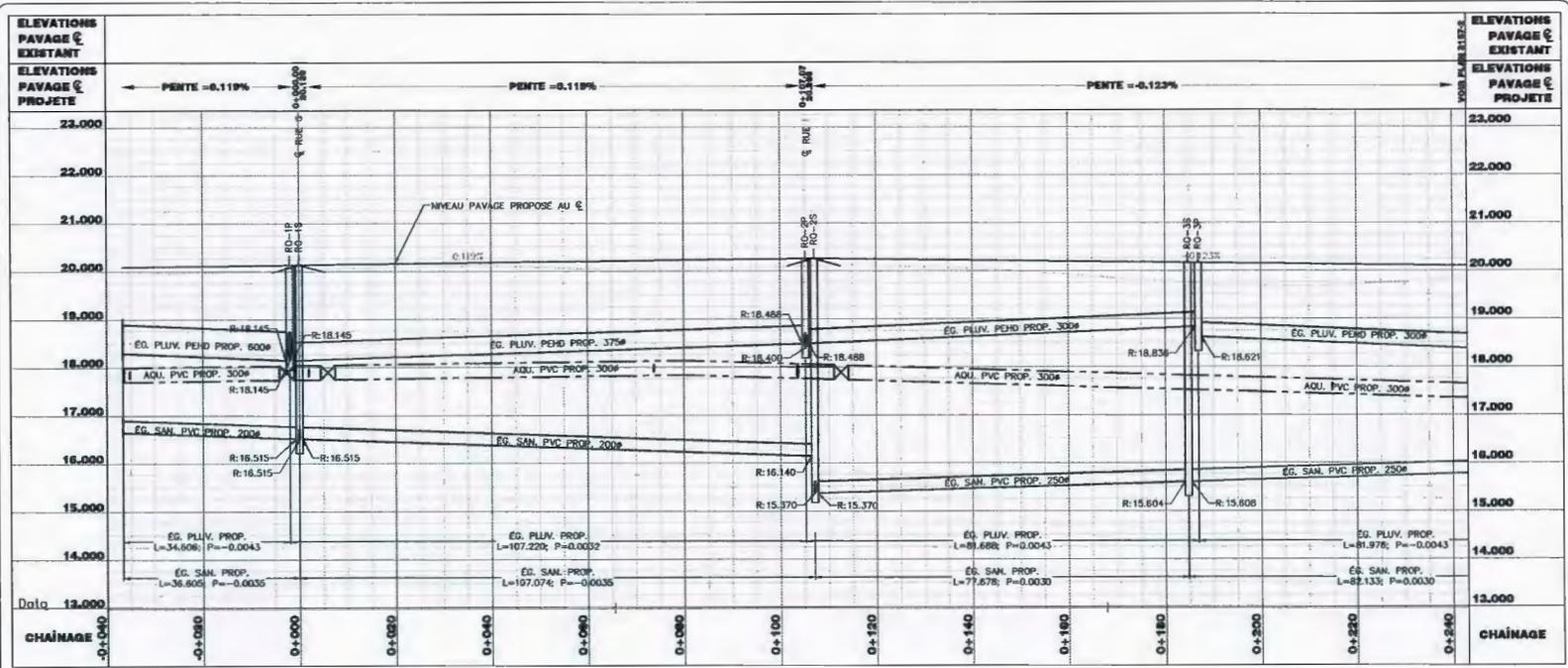
No.DESSIN	TITRE	FEUILLET
3207-1@2	RUE "I" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	1-2/20
3207-3@4	RUE "I" - PLANS PAVAGES ET TROTTOIRS	3-4/20
3207-5	RUE "I" - PLAN ÉCLAIRAGE	5/20
3157-1@2	RUE ROCHETTE - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	6-7/20
3157-5@6	RUE ROCHETTE - PLANS PAVAGES ET BORDURES	8-9/20
3157-9	RUE ROCHETTE - PLAN ÉCLAIRAGE	10/20
3222-1	RUE ST-LAURENT - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	11/20
3222-2	RUE ST-LAURENT - PLANS PAVAGES ET BORDURES	12/20
3222-3	RUE ST-LAURENT - PLAN ÉCLAIRAGE	13/20
3161-1	RUE "F" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	14/20
3161-2	RUE "F" - PLANS PAVAGES ET BORDURES	15/20
3164-1	RUE "G ET H" - PLANS ET PROFILS PROPOSÉS	16/20
3164-2	RUE "G ET H" - PLANS PAVAGES ET BORDURES	17/20
3164-3	RUE "G ET H" - PLAN ÉCLAIRAGE	18/20

LISTE DE PLANS - COUPES ET DÉTAILS

No.DESSIN	TITRE	FEUILLET
3235-1	CONSTRUCTION RUES - COUPES ET DÉTAILS	19/20

LISTE DE PLANS - ANNEXE

No.DESSIN	TITRE	FEUILLET
3235-3	CONSTRUCTION RUES - PLAN DIRECTEUR AQUEDUC	20/20



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIBRTE DE LOT	---	---
CONDITE AQUEMAE	---	---
CONDITE SANITAE	---	---
CONDITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PUSARD	○	○
VANNE	○	○
BORNE FONTAINE	○	○
ENTREE DE SERVICE	○	○
BORDURE DE BTON	---	---
LAMPADAIRE	---	---
CONDITE ELECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIE	---	---

ABRVIATIONS
 F.B. = FONTE DUCTILE
 C.A. = CEMENT-ARMANTE
 PEHD = POLYETHYLENE HDPE
 EXIST. = EXISTANT
 PROP. = PROPOSÉ

D 12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. No :	DATE :	STATUT :	PAR :
CORRECTION APRES TRAVAIL LE _____ PAR _____			



VILLE DE
SEPT-ÎLES

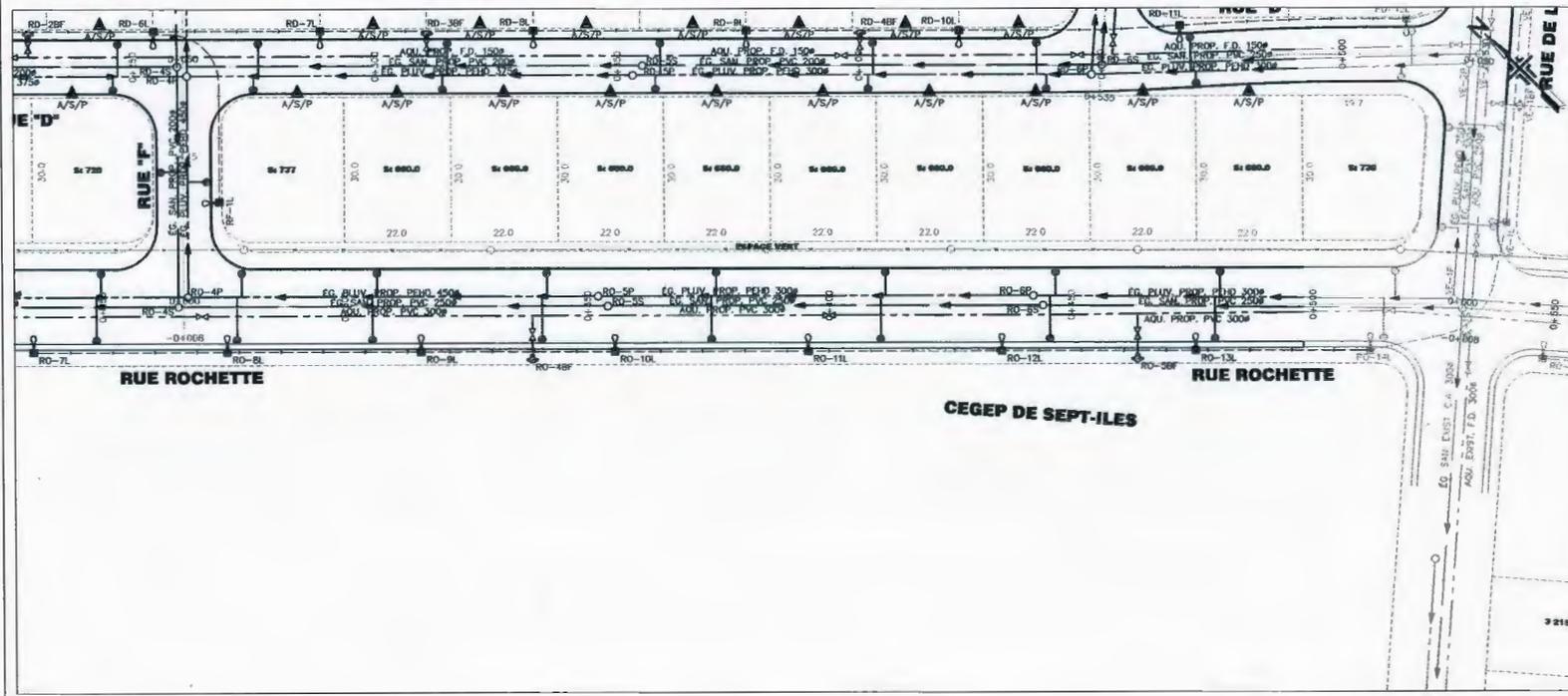
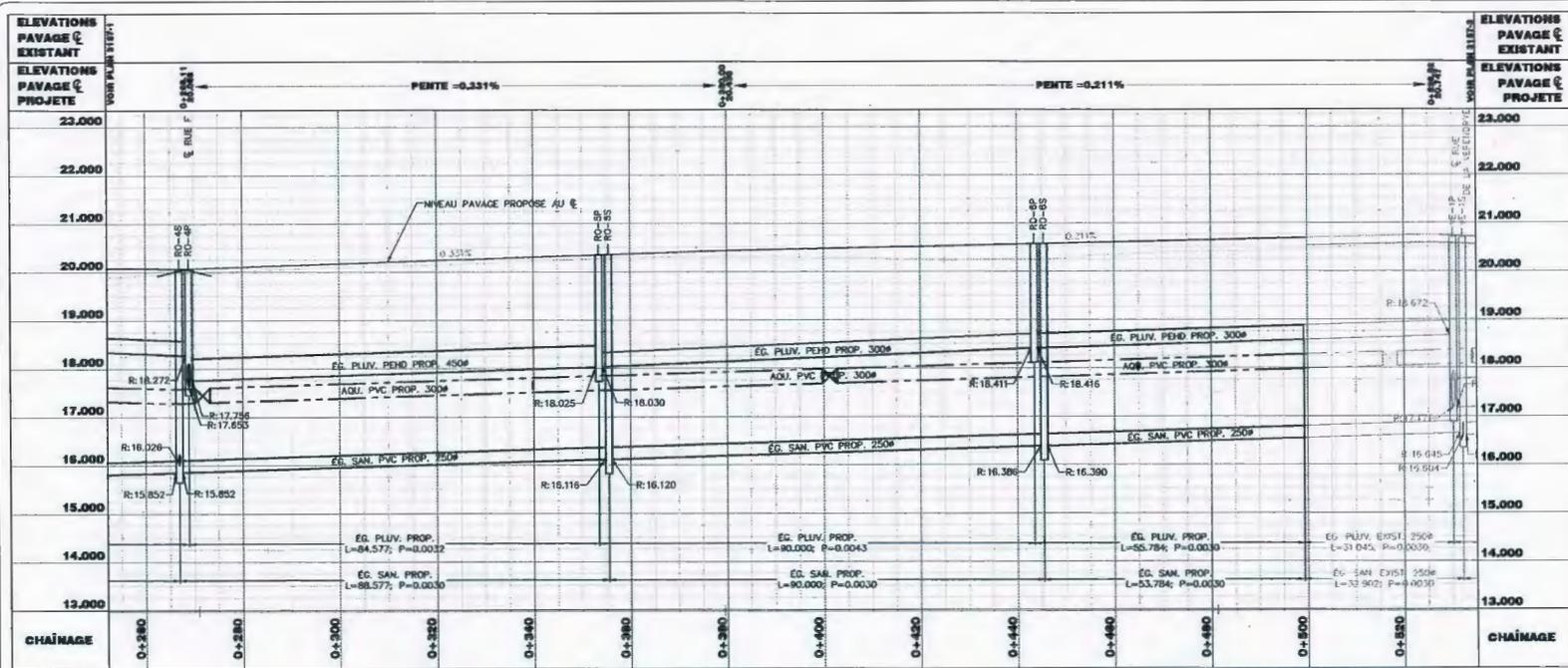
NOM DU PROJET : **DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOM DE FEUILLE : **RUE ROCHETTE
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET :

PELLE PAR : MATHEU CHOPRAS	CONCEPTEUR : MATHEU CHOPRAS
DESINE PAR : MATHEU CHOPRAS	VERIFIE PAR : PROSPERE MARTEL
VERIFIE PAR : PHILIPPE MARTEL	APPROUVE PAR : PHILIPPE HARVEY
DATE : 2011-04-20	ECHELLE : HEB 1:500 SEPT 1:50
RECULEMENT No : 4127653	PLAN No : 3157-1
CONTRAT No : 480-2012-300	

12-03-19
 12:00
 M. 200



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIMITE DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEDUC	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PUSIARD	●	●
VANNE	○	○
BORNE FONTAINE	○	○
ENTREE DE SERVICE	○	○
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	---	---
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---

ABRÉVIATIONS

- F.S. = FORTIF. IMPÉTRILE
- G.A. = GIBERTY-ASSANTE
- PEHD = POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ
- EXIST. = EXISTANT
- PROP. = PROPOSÉ

REV. NO.	DATE	POUR	NOM	M.C.	P.H.
0	12-01-11	POUR SOUMISSION			

CONTRÔLE	DATE	POUR	NOM	M.C.	P.H.



VILLE DE
SEPT-ÎLES

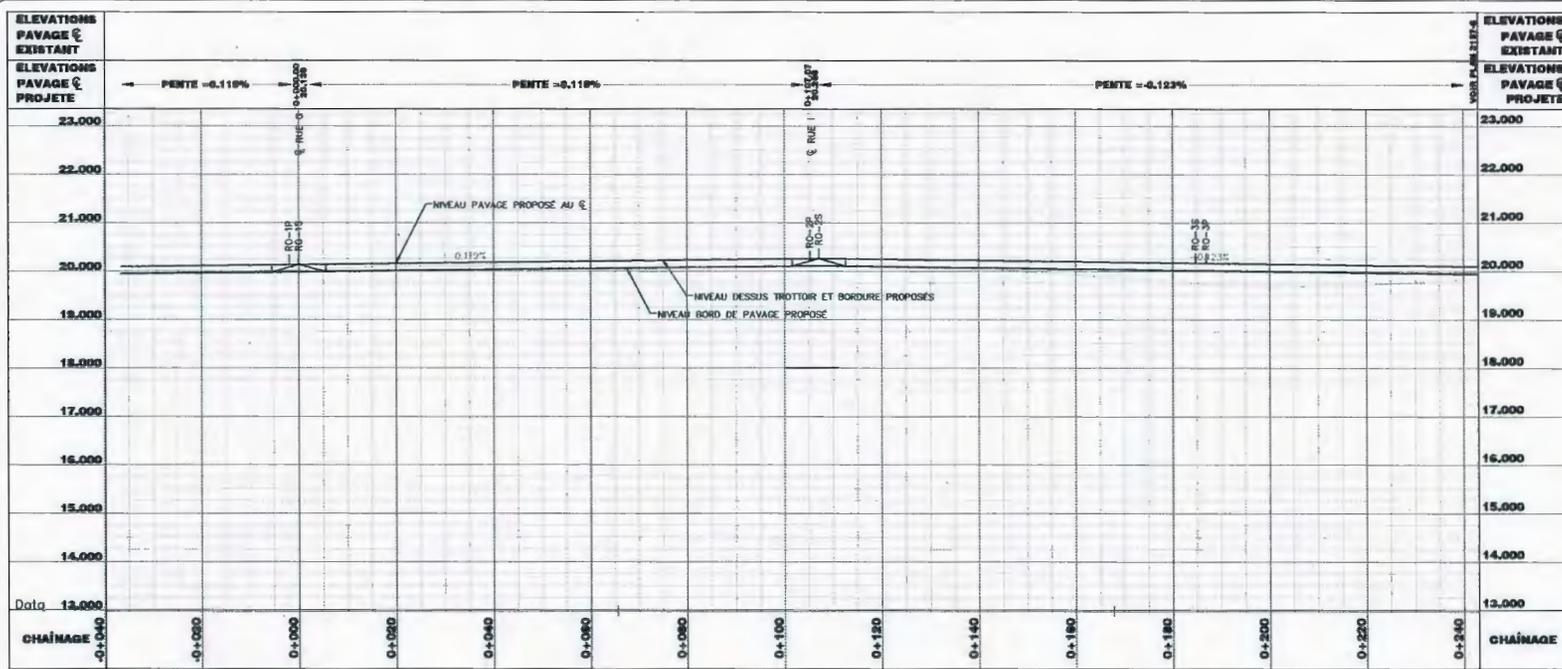
NOM DU PROJET : **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOM DU FICHELET : **RUE ROCHETTE
PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

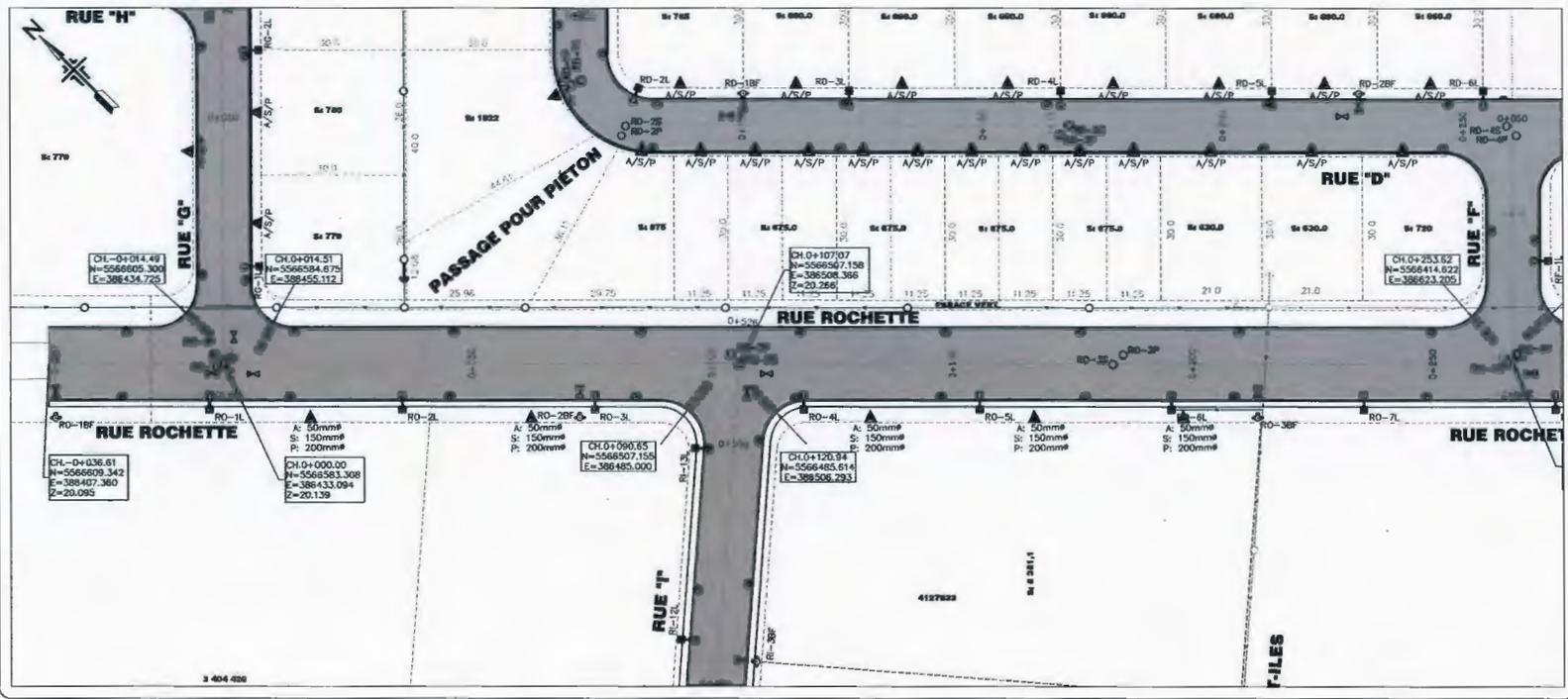
LOCALISATION DU PROJET :

RELEVÉ PAR : MATHEU GROSJEAN	CONCEPTEUR : MATHEU GROSJEAN
DESIGNÉ PAR : MATHEU GROSJEAN	DESIGNÉ PAR : MATHEU GROSJEAN
ZONÉ PAR : FAMILLE MAPPEL	APProuvé PAR : FAMILLE MAPPEL
DATE : 2011-04-20	ÉCHELLE : NBR 1:500, ceps 1:50
RECULEMENT No : 2011-04-20	PLAN No : 3157-2
CONTRAT No : 895-3542-500	

11-03-17
M. GROSJEAN



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'ENTREPRENEUR DEURA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISE BND 1809-300/2004(R 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ETRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEURA ETRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTE A 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AOUEDEC DEVRONT ETRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MECANQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC OR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYETHYLENE INTERIEUR LISSE ET EXTERIEUR CORRUGUE.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AOUEDEC A UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AOUEDEC PARALLELES AU CONDUITS D'EGOUTS DOIVENT ETRE SITUÉ A UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm DU DESSUS DE LA CONDUITE D'EGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHES DES CONDUITES DOIT ETRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUE A LA NOTE 5 ET 7, NE PEUT ETRE RESPECTEE, ON DEURA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHES DES CONDUITES.
 8. EN CAS DE COUDEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AOUEDEC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 800X800X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTEE.
 9. INSTALLER LES ENTREES DE SERVICES (AOUEDEC, CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 18mm, VALVE D'ENTREE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PEND 150mm) POUR CHAQUES LOTS, JUSQU'A LA LIMITE D'EMPRESE (PENTE MINIMUM).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYETHYLENE 200P POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVRONT ETRE IMPLANTES DE FAÇON A AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BETON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARRENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.



REV. No	DATE	DESCRIPTION	M.C.	P.H.
0	12-01-11	POUR SOUMISSION		
COMPLETION APRES TRAVAUX LE		PAR		

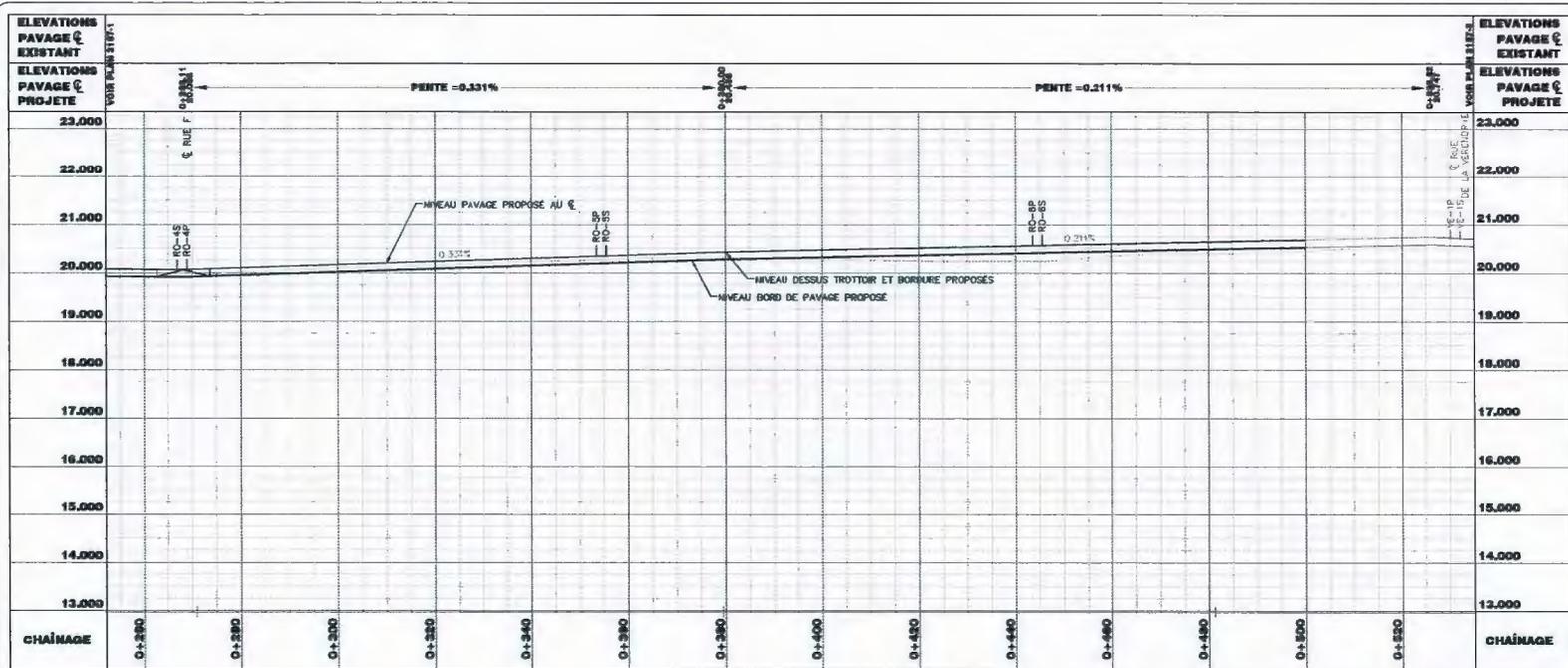

VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**
 NOM DU FEUILLET: **RUE ROCHETTE
PLAN PAVAGE ET TROTTOIRS**

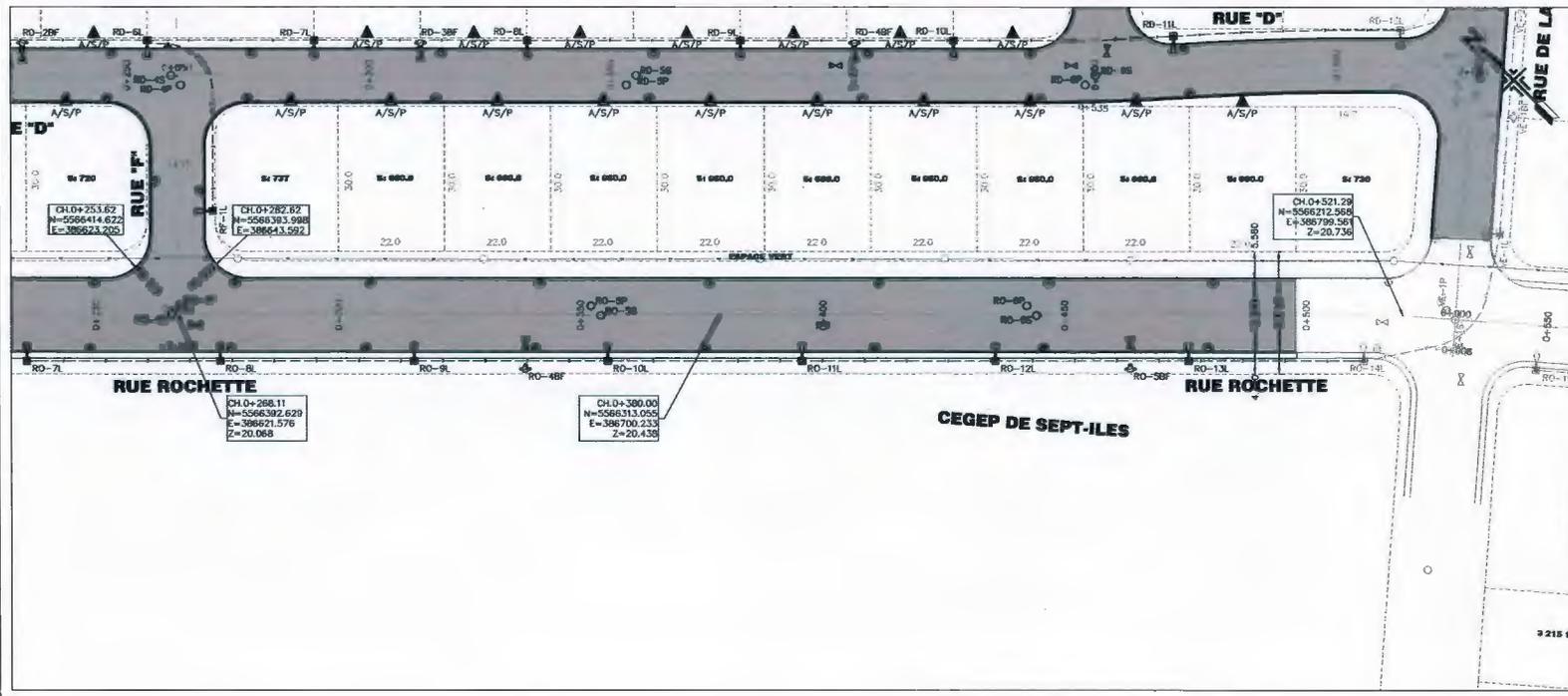
LOCALISATION DU PROJET:

DESSINÉ PAR: MATHEU GINGRAS	CONCEPTEUR: MATHEU GINGRAS
VERIFÉ PAR: PHILIPPE MARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE MARVEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: HOR: 1:500 VERT: 1:50
PROJET N°: 100-2015-300	PLAN N°: 3157-5

12-03-12 12:00 M.T.DWG
 12-03-12 M.T.DWG



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'INTÉPRETEUR DEVEA:
 1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISE BND 1800-300/200(R 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ETRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVEA ETRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTE A 50% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AQUEDUC DEVONT ETRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MECANQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-36 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYETHYLENE INTERIEUR LISSE ET EXTERIEUR CORRUGUE.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUEDUC A UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AQUEDUC PARALLELES AU CONDUITS D'EGOUTS DOIVENT ETRE SITU E A UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm DU DESSUS DE LA CONDUIT D'EGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHES DES CONDUITES DOIT ETRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUE A LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ETRE RESPECTEE, ON DEVEA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHES DES CONDUITES.
 8. EN CAS DE COUPEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AQUEDUC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 600X600X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTEE.
 9. INSTALLER LES ENTrees DE SERVICES (AQUEDUC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 19mm, VALVE D'ENTREE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PEHD 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'A LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMUM).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYETHYLENE 200R POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVONT ETRE IMPLANTES DE FACON A AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES AMEAUX ET LES REHAUSSES DE BETON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.



REV. No	DATE	DESCRIPTION	PAR	APPROUVE
0	12-01-11	POUR SUBMISSION	M.D.	P.H.
CORRECTION APRES TRAVAIL LE _____ PAR _____				



VILLE DE SEPT-ÎLES

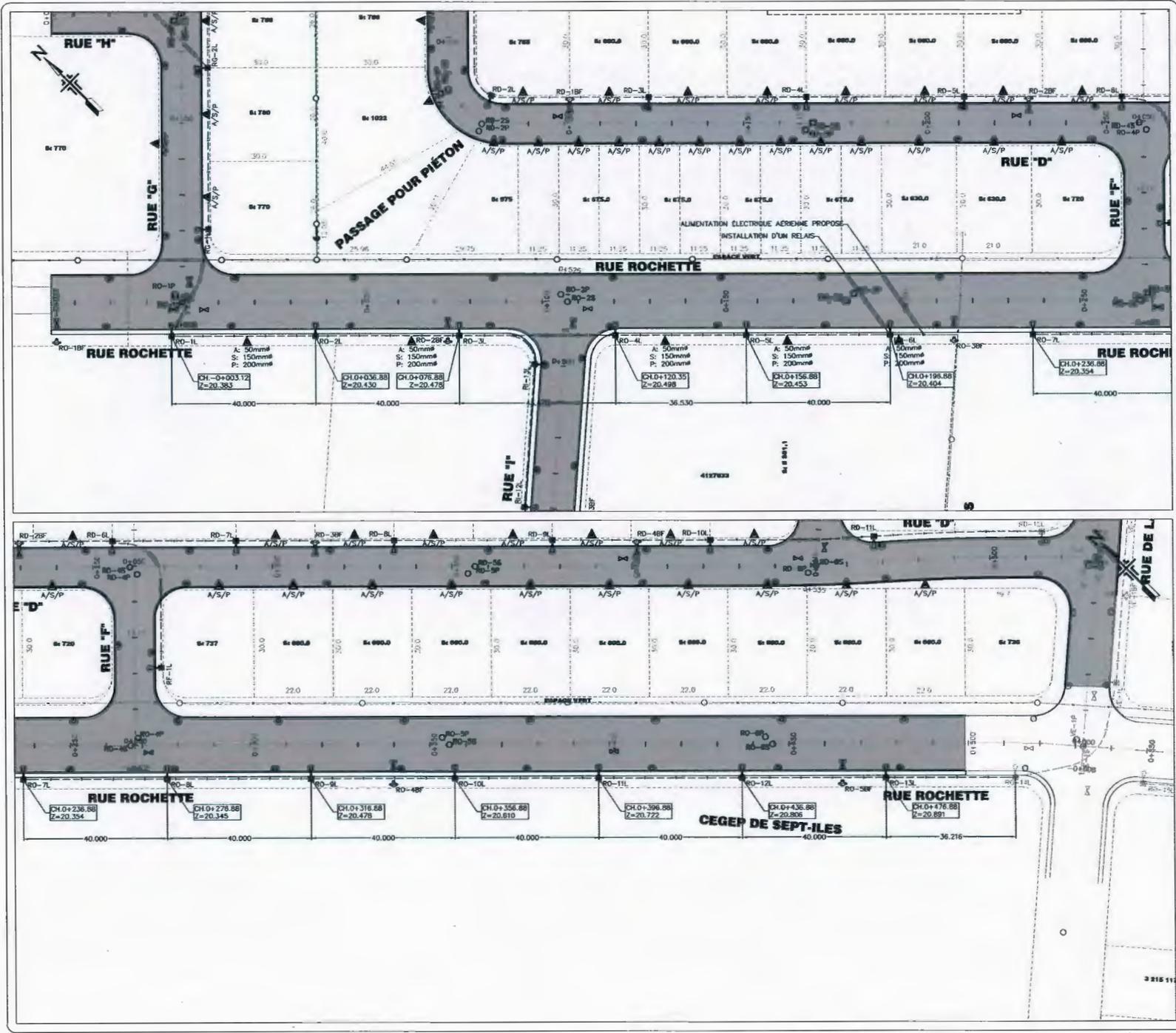
NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOM DU FEUILLET: **RUE ROCHETTE
PLAN PAVAGE ET TROTTOIRS**

LOCALISATION DU PROJET:

DESSINÉ PAR : MATHEU GINGRAS	CONCEPTEUR : MATHEU GINGRAS
VERIFIÉ PAR : MATHEU GINGRAS	VERIFIÉ PAR : PHILIPPE MARÉCHAL
DATE : 2017-04-20	APPROUVE PAR : PHILIPPE MARÉCHAL
PROJET N° : BND-2015-200	FEUILLE : N° 1-200 SEPT-150
CONTRAT N° :	PLAN N° : 3157-6

12-03-17
M. GINGRAS



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'ENTREPRENEUR DEVRA INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES, FAIRE TOUT LE TRAVAIL SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 - INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES À 2m MIN. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 - INSTALLER LES LAMPES LED 90 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE.
 - LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DU PVC 50# DE TYPE B.
 - LES ÉLEVATIONS INDIQUÉES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE À L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDIQUÉS SONT LE DESSUS DES BASES.
 - BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. NO.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

CONFECTION APPRÉ. TRAVAILÉ LE _____ PAR _____



VILLE DE SEPT-ÎLES

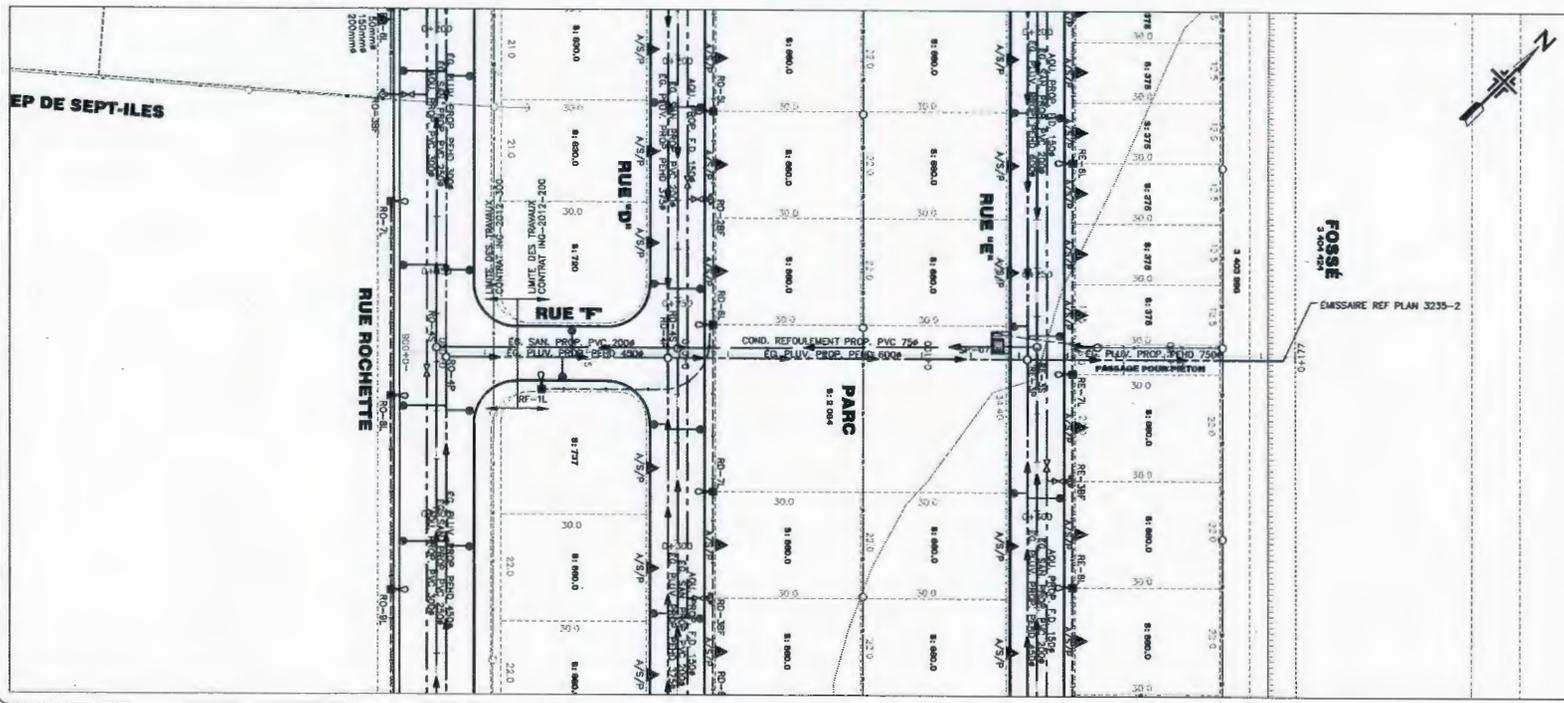
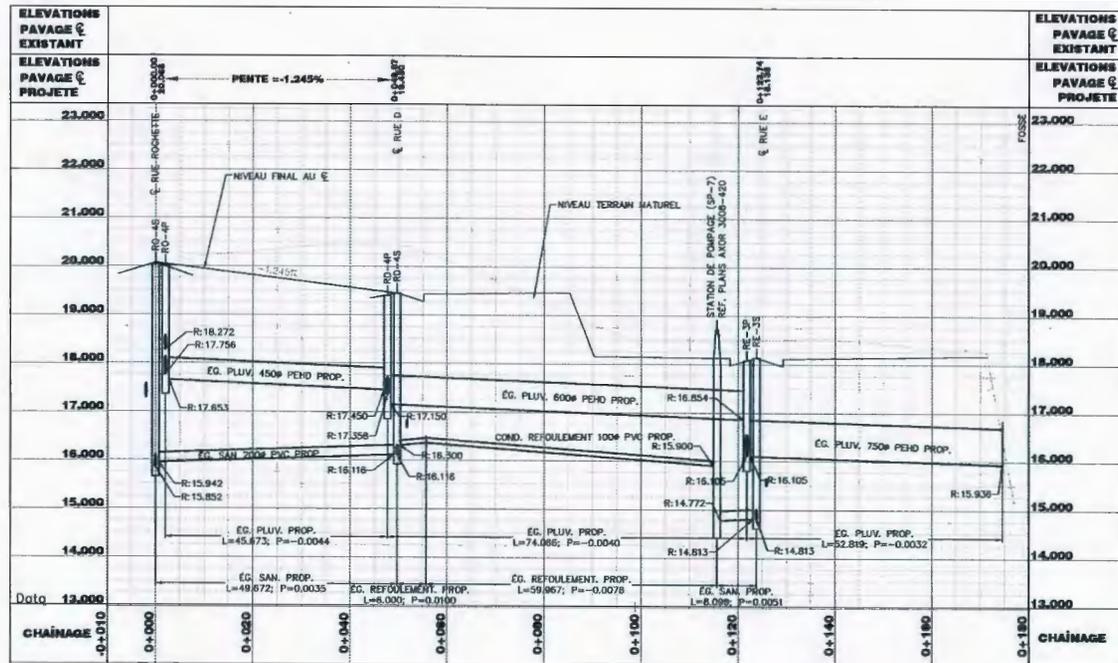
NOM DU PROJET
**DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOM DU FEUILLET
**RUE ROCHETTE
PLAN ÉCLAIRAGE**

LOCALISATION DU PROJET

PELÉNE PAR : MATHIEU GINGRAS	CONCEPTEUR : MATHIEU GINGRAS
DESIGNÉ PAR : MATHIEU GINGRAS	DESIGNÉ PAR : PHILIPPE HARTNET
ÉLÉVE PAR : PHILIPPE HARTNET	APPROUVÉ PAR : PHILIPPE HARTNET
DATE : 2011-04-20	ÉCHELLE : HOR 3-500, VERT 1-500
RÈGLEMENT No 1	PLAN No : 3157-9
CONTRAT No. 892-2012-300	

12-03-87
M. GINGRAS



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIBRÉ DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEDEC	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
POUSSARD	●	●
VANNE	○	○
SORNE FONTAINE	○	○
EXTREME DE SERVICE	○	○
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	○	○
CONDUIT ELECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ELECTRIQUE AERIEUSE	---	---

ABBREVIATIONS

F.D. = FORTE DUCTILE
 C.A. = CONCRET ARMÉ
 P.E.B. = POLYÉTHYLÈNE 2000P
 EXIST. = EXISTANT
 PROP. = PROPOSÉ

0	12-01-11	POUR soumission	M.C.	P.H.
REV. N°	DATE	RATON	PAR	APPROUVÉ
CORRECTEUR	APPR. TRAVAIL	LE	PAP	



VILLE DE
SEPT-ÎLES

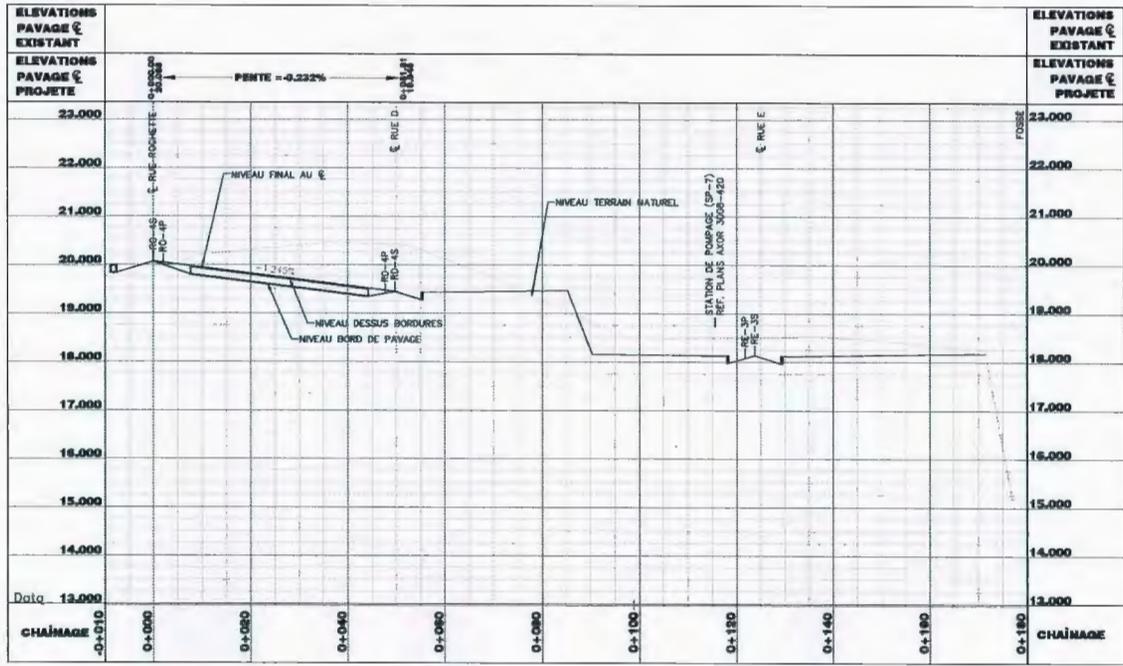
NOM DU PROJET:
**DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHELETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET:
**RUE F & LE PARC
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

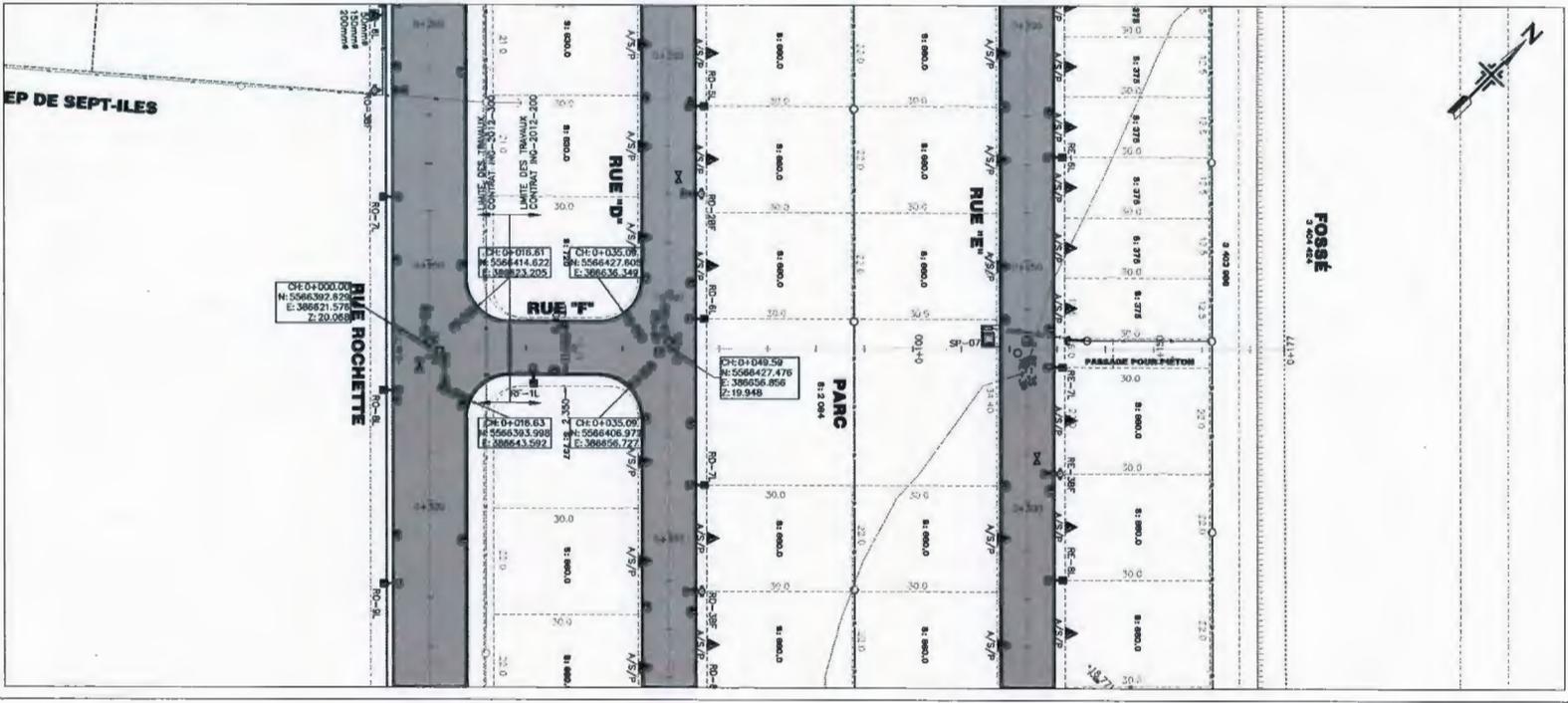
LOCALISATION DU PROJET:

DESINE PAR : MATHEU GREGAS	CONCEPTEUR : MATHEU GREGAS
VERIFIE PAR : PHILIPPE HARVEY	VERIFIE PAR : PHILIPPE HARVEY
DATE : 2011-04-20	ECHELLE : 1/500 VERT 1/50
PROJET N° :	FEUILLE N° :
CONTRAT N° :	3161-1

2007-14 0012
 628-714
 428-97-21



- ### NOTES GÉNÉRALES
1. L'ENTREPRENEUR DEVRA:
 1. INSTALLATION CONFORME AU DEVIS NORMALISE BNO (1809-300/2004(R 2007)).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVIS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AQUÉDUC DEVRONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MÉCANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYETHYLENE INTÉRIEUR LIÈSE ET EXTÉRIEUR CORRUGÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUÉDUC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.00m.
 6. LES CONDUITS D'AQUÉDUC PARALLÈLES AU CONDUITS D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE SITUÉ À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm DU DESSUS DE LA CONDUIT D'ÉGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 5m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITS.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AQUÉDUC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 800x900x50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUÉDUC CONDUIT DE CUivre TYPE K 19mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PEHD 150mm) POUR CHAQUES LOTS / ASSUÉ À LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMUM).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYETHYLENE 200# POUR LE RACCORDEMENT DES PUSARDS.
 11. LES PUSARDS DEVRONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLEE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. RÉAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BÉTON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUSARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARRENTAGE SERONT FOURNIS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.



REV. NO	DATE	POUR	M.G.	P.H.
0	12-01-11	POUR		
		REVISION		
		DATE		
		PROJET		
		PROJET		



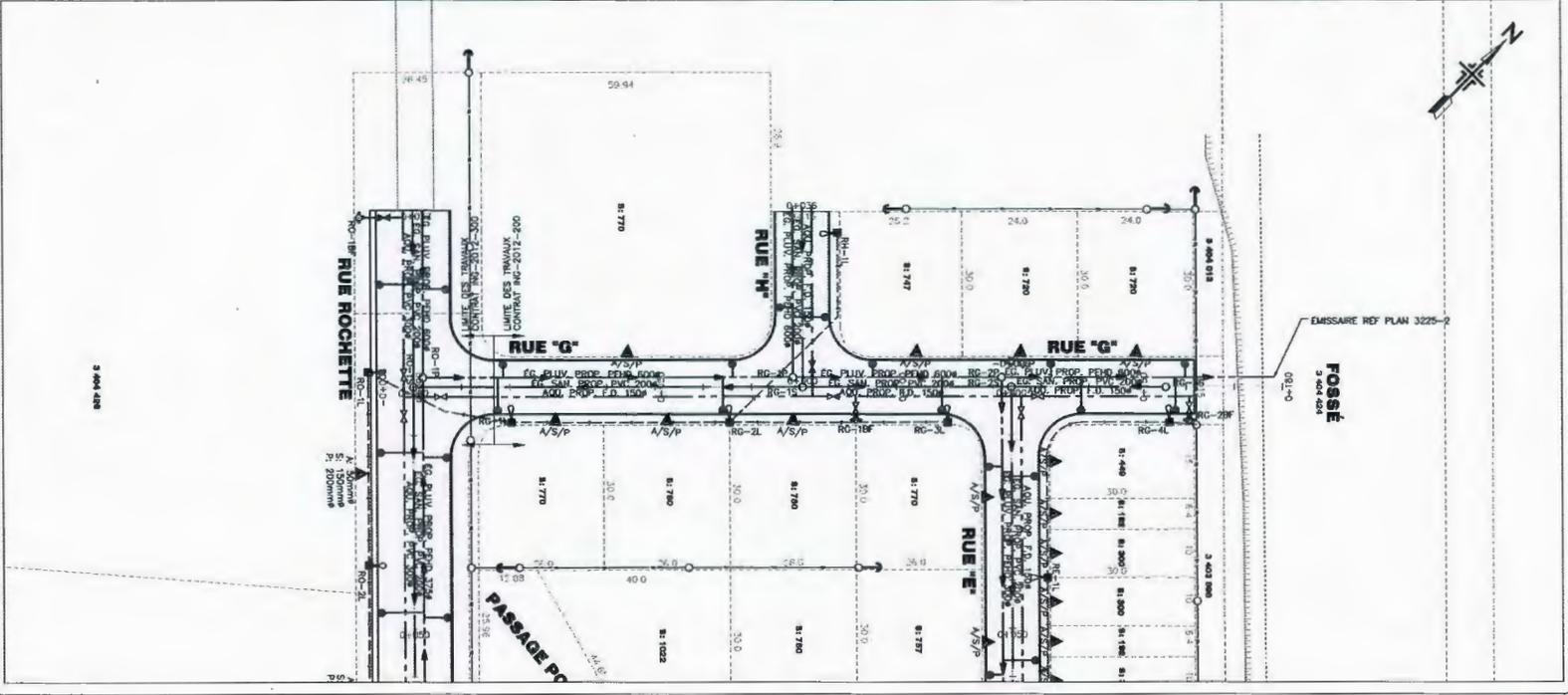
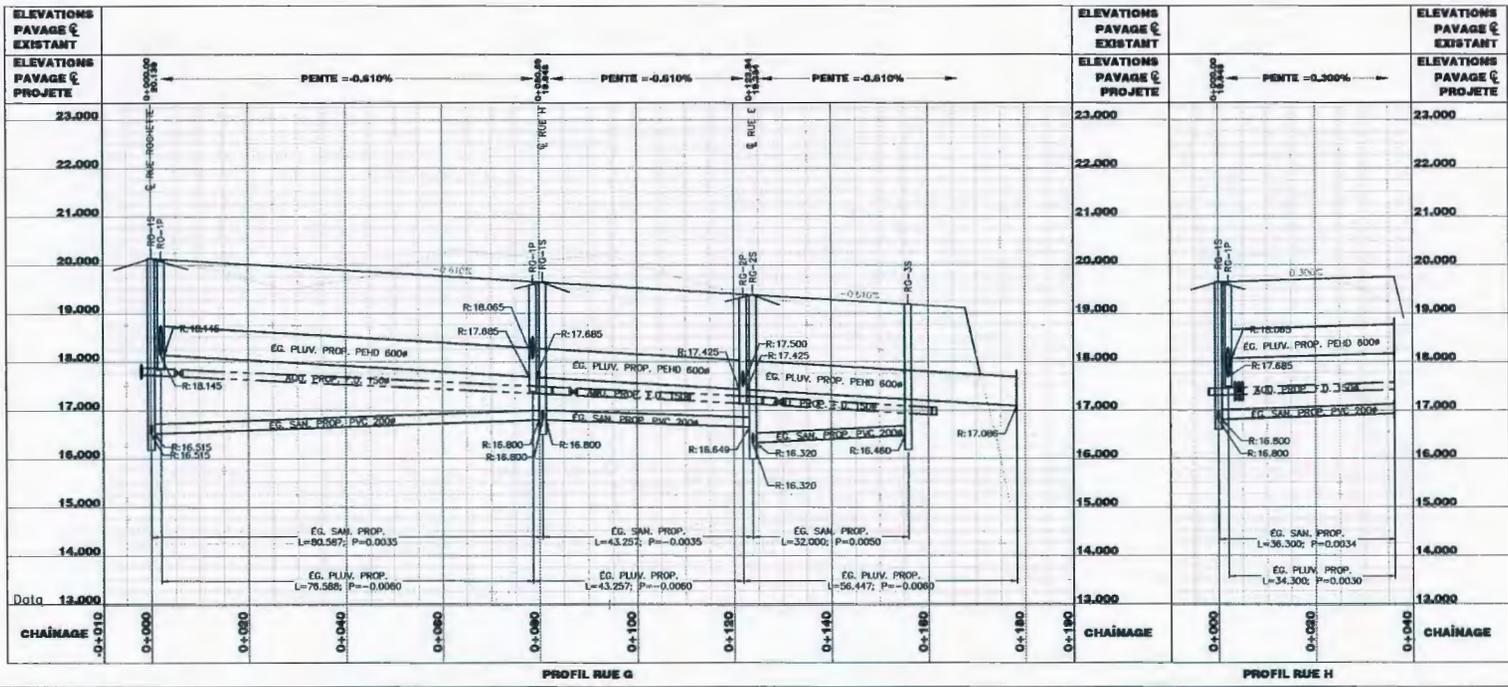
VILLE DE
SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DU FEUILLET: **RUE F & SERVITUDE
PLAN PAVAGE ET BORDURES**

LOCALISATION DU PROJET:

PELÉNE PAR: MATHIEU GONZALEZ	CONCEPTEUR: MATHIEU GONZALEZ
DESIGNÉ PAR: MATHIEU GONZALEZ	VENDE PAR: PHILIPPE MARVELY
REVISE PAR: PHILIPPE MARVELY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE MARVELY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: 1/500
PROJET/FEUILLET No: 180-2013-200	PROJET/FEUILLET No: 3161-2



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIMITE DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEDUC	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PUSARD	○	○
VAISSE	○	○
SORME FONTAINE	○	○
ENTREE DE SERVICE	○	○
SORBUSE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	---	---
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---

AMÉRIATIENS
 P.S. = PORTE SOUSTILE
 C.A. = CIMENT-AMIANTÉ
 PEHD = POLYÉTHYLÈNE HAUTE
 EXIST.-EXISTANT
 PROP.-PROPOSÉ

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.C.	P.H.
REV. No.	DATE	RAISON	FAB.	APPROBÉ
CORRECTIONS APRÈS TRAVAIL LE PAR				

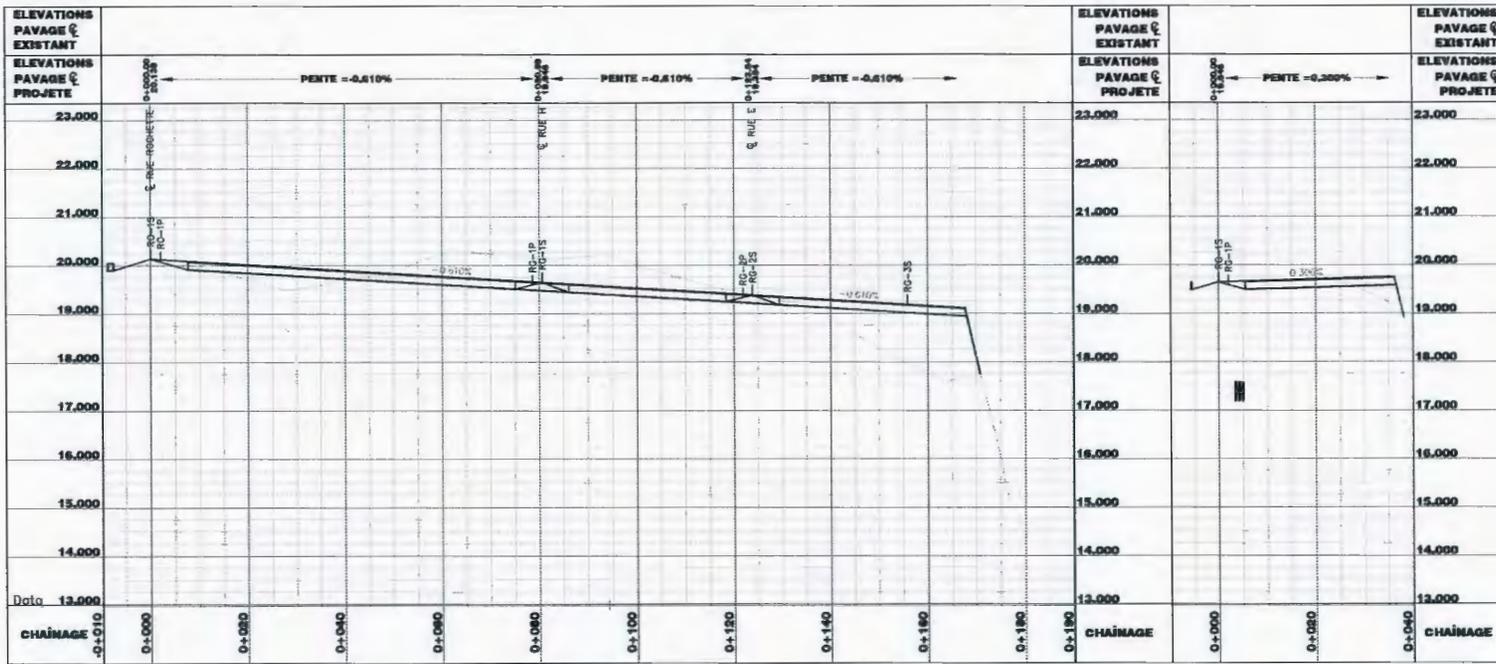

VILLE DE SEPT-ÎLES
 NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**
 NOM DU FEUILLET: **RUE G & H
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET:

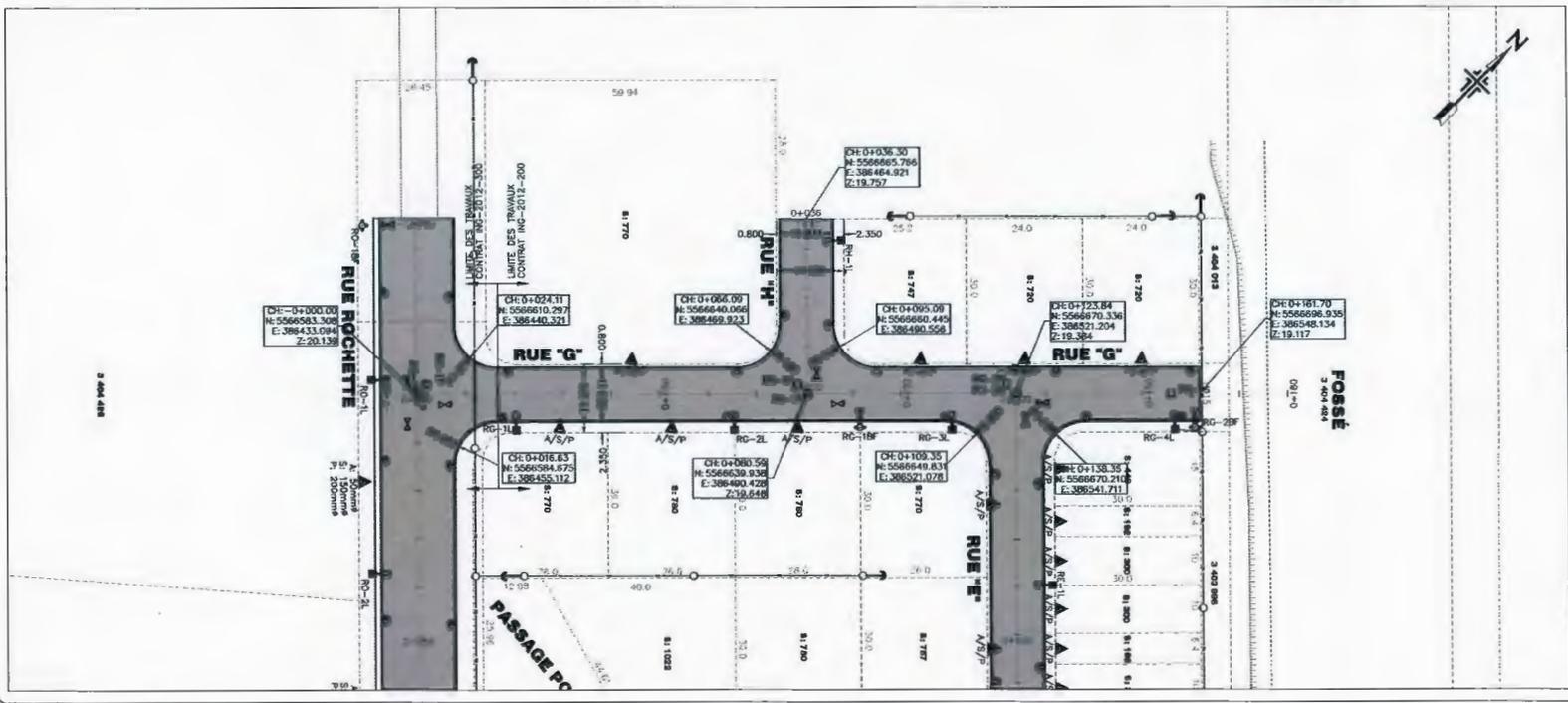
PELÉE PAR: MATHIEU GINGRAS	CHARGÉ DE PROJET: MATHIEU GINGRAS
DÉSIGNÉ PAR: MATHIEU GINGRAS	VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARPEY
VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARPEY	APPROBÉ PAR: PHILIPPE HARPEY
DATE: 2011-04-20	ÉCHELLE: A40 1:500
PROJET N°: 1	PLANS N°: 1
CONTRAT N°: 1	NO: 2012-200 & 300

3164-1

12-03-17
 M. GINGRAS



- ### NOTES GÉNÉRALES
- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
 1. INSTALLATION CONFORME AU DEVIS NORMALISE BND 1800-300/2004(R 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVIS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTE À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AQUEDUC DEVONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MÉCANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DN-35 ET LES CONDUITS PLUMEAUX EN POLYETHYLENE INTERIEUR LISSE ET EXTERIEUR CORRUGÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUEDUC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AQUEDUC PARALLÈLES AU CONDUITS D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE SITUÉ À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUITE D'ÉGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAREDES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITES DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTIENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAREDES LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITES.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUMAL ET UN CONDUIT D'AQUEDUC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 600X600X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 18mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUMAL POND 150mm) POUR CHAQUES LOTIS AJSQU'À LA LIGNE D'EMPREISE (PENTE MINIMALE).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUMAL EN POLYETHYLENE 200P POUR LE RACCORDÉMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BRUTLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUTS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REMBLAIS DE BETON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.C.	P.H.
REV. No	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE
CORRECTION APRES TRAVAU LE PAR				

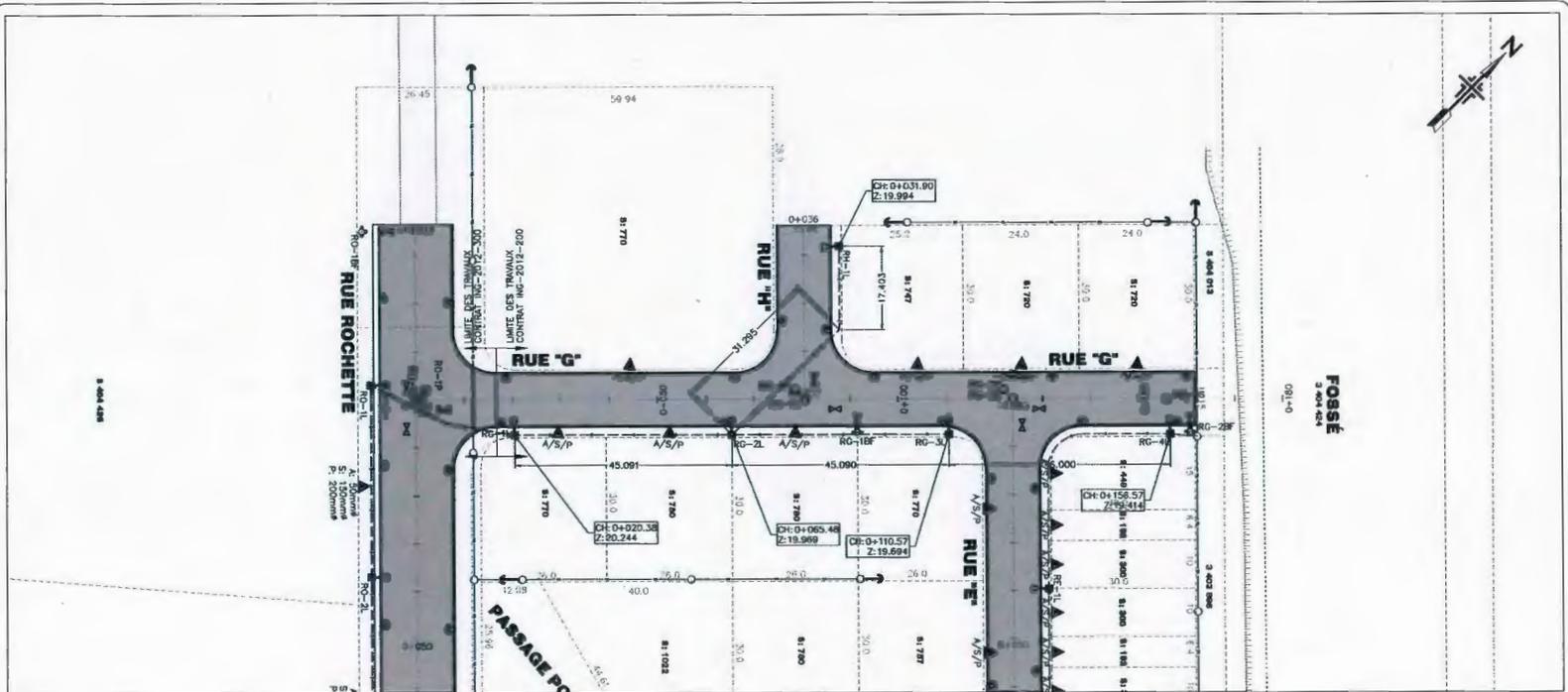
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOU DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOU DU FEUILLET: **RUE G & H PLAN PAVAGE ET BORDURES**

LOCALISATION DU PROJET:

ÉLEVÉ PAR: MATHEU GINGRAS	CONCEPTEUR: MATHEU GINGRAS
REVISE PAR: MATHEU GINGRAS	REVISE PAR: PHILIPPE HANNEY
REVISE PAR: PHILIPPE HANNEY	APPROUVE PAR: PHILIPPE HANNEY
DATE: 2010-04-20	ÉCHELLE: NBR 1:500 - GFI 1:50
PROJET N°: BND-2012-260 & 300	PLAN N°: 3164-2



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES, FAIRE TOUT LE FALAGE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES À 2m MIN. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 65 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE
 4. LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DU PVC 50# DE TYPE II.
 5. LES ÉLÉVATIONS INDIQUÉES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE À L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDIQUÉS SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

REV. NO	DATE	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
		NATURE	P48	APPROUVE

SUBSECTION APRÈS TRAVAIL LE _____ PAR _____

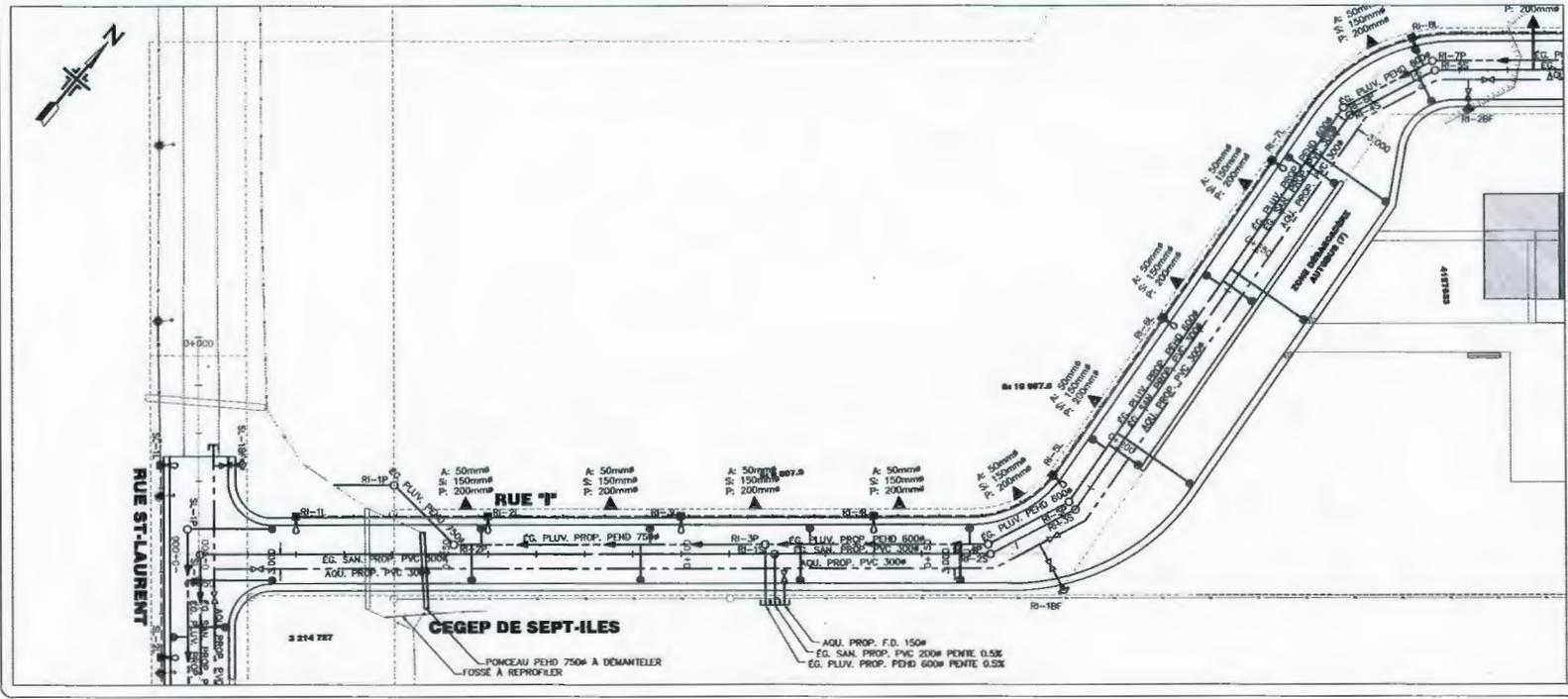
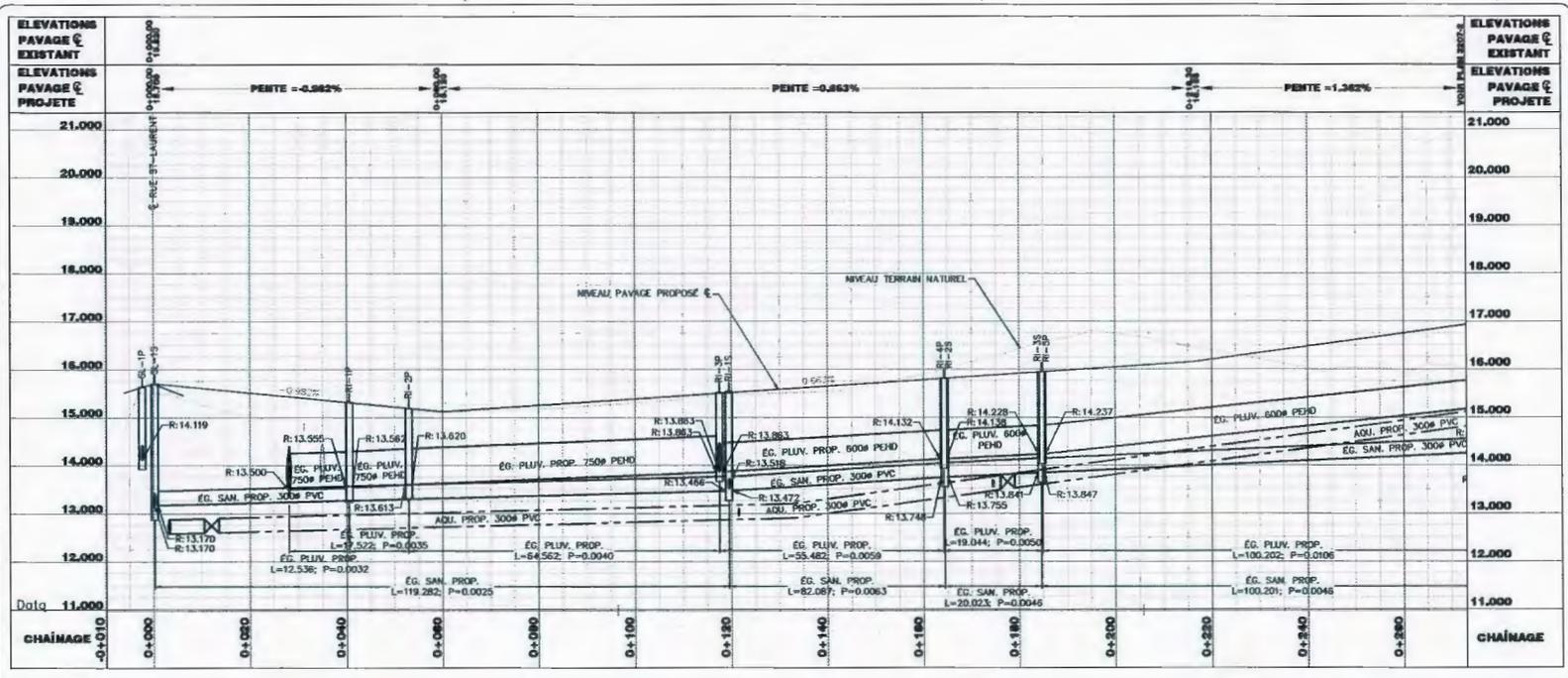


NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR NORD**

NOM DE FEUILLE: **RUE G & H
PLAN ÉCLAIRAGE**

LOCALISATION DU PROJET:

ÉLEVÉ PAR: MATHIEU CHIROFAS	CONCEPTEUR: MATHIEU CHIROFAS
DESIGNÉ PAR: MATHIEU CHIROFAS	VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HAREL
ÉCRIT PAR: PHILIPPE HAREL	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HAREL
DATE: 2011-04-30	PROJET: HER 1-500 - SEPT ÎLES
PERMIS No: 080-2012-200 & 300	PLAN No: 3164-3



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIBRTE DE LOT	---	---
COBOUTE AGRICOLE	---	---
COBOUTE SANITAIRE	---	---
COBOUTE PLUVIALE	---	---
REGARD	○	○
PURBARD	●	●
VANNE	+D	+D
BORNE FONTAINE	⊕	⊕
ENTRÉE DE SERVICE	⊕	⊕
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	⊕	⊕
COBOUT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---

ABBREVIATIONS

F.B. = FONTE BUSTILE
 C.A. = CIMENT-ARRIÉTÉ
 PEHD = POLYÉTHYLÈNE 200µm
 EXIST.-EXISTANT
 PROP.-PROPOSÉ

D 12-01-17	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. NO	DATE	NATURE	PAR
CORRECTION APRÈS DÉVALUÉ LE _____ PAR _____			



VILLE DE SEPT-ÎLES

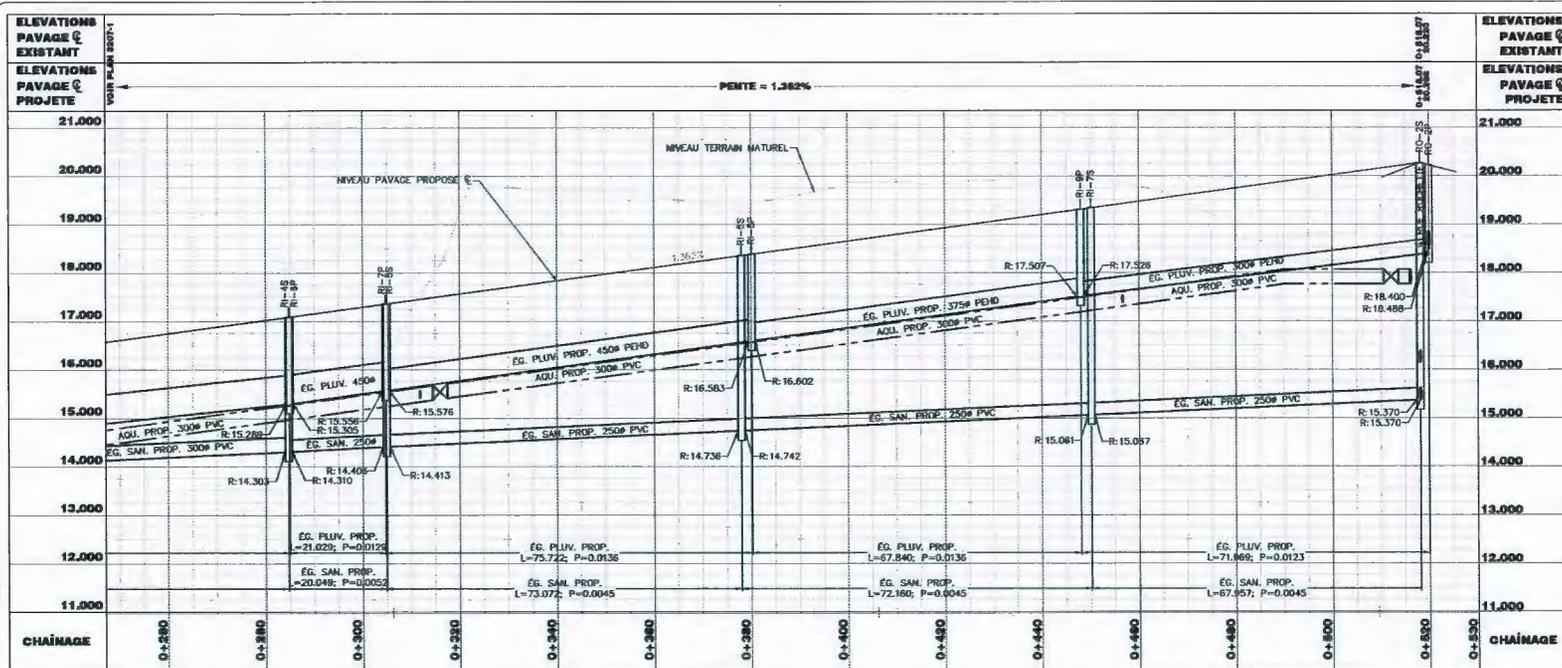
**DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

**RUE T
 PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET.

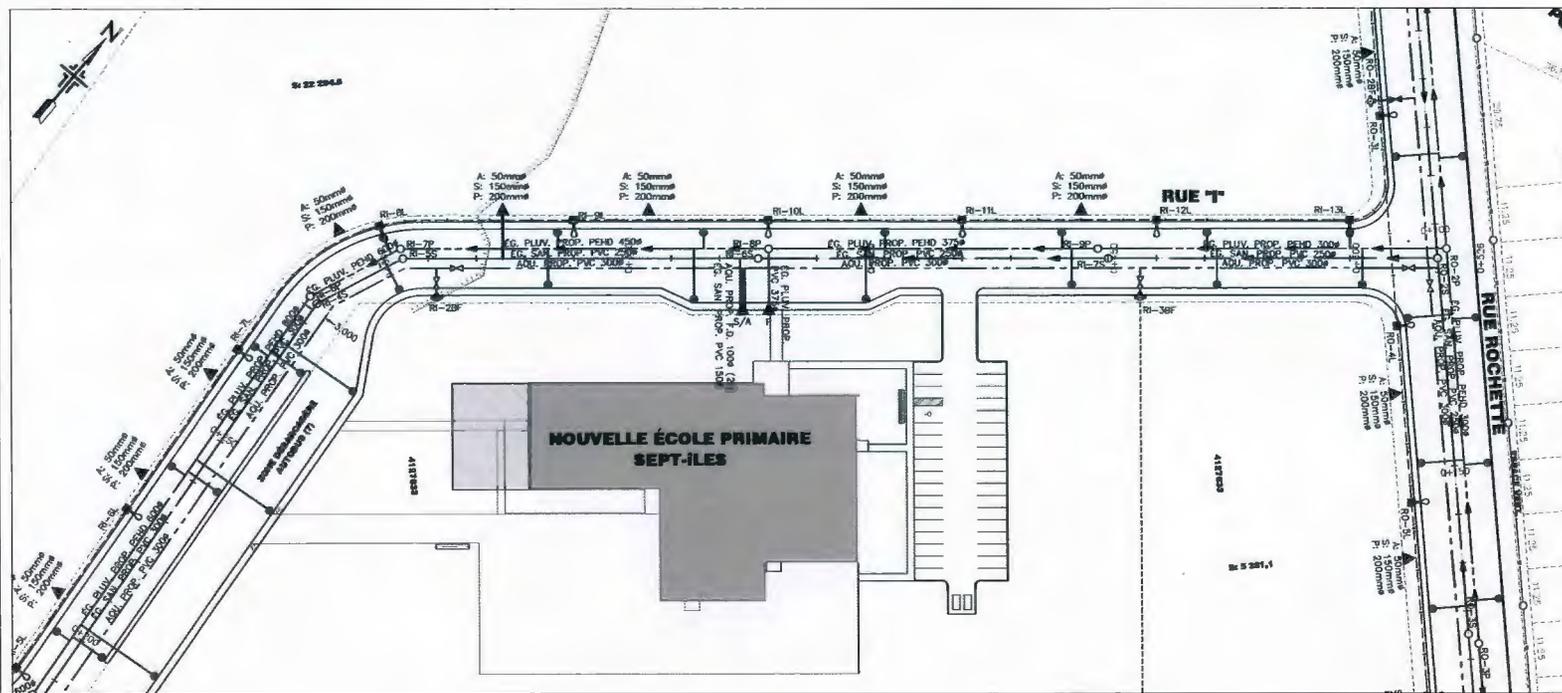
PRÉLÈVE PAR : MATHIEU GINGRAS RÉVISÉ PAR : MATHIEU GINGRAS DÉSSINÉ PAR : FABIENNE HARVEY DATE : 2011-04-07 PROJETANT NO : 080-2012-300	CONCEPTEUR : MATHIEU GINGRAS VÉRIFIÉ PAR : FABIENNE HARVEY APPROUVÉ PAR : PRÉSIDENT MUNICIPAL ÉCHELLE : HOR 1:500 VERT 1:50 PLAN NO : 3207-1
--	---

12-03-27 12:00 97_2396 97_2395



LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
LIMITE DE LOT	---	---
CONDUITE AQUEDUC	---	---
CONDUITE SANITAIRE	---	---
CONDUITE PLUVIALE	---	---
REDARD	○	○
PUSLARD	●	●
VANNE	▽	▽
SORME FONTAINE	⊕	⊕
ENTREE DE SERVICE	⊕	⊕
BORDURE DE BÉTON	---	---
LAMPADAIRE	⊕	⊕
CONDUIT ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	---
ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AÉRIENNE	---	---



ANNEXES

F.P. = FONTE SUCTILE
 C.A. = CIMENT-ARMÉ
 PEHD = POLYÉTHYLÈNE HDPE
 EXIST.-EXISTANT
 PROP.-PROPOSÉ

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. N°	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE

CORRECTION APRES REVISIONS DE _____ PAR _____

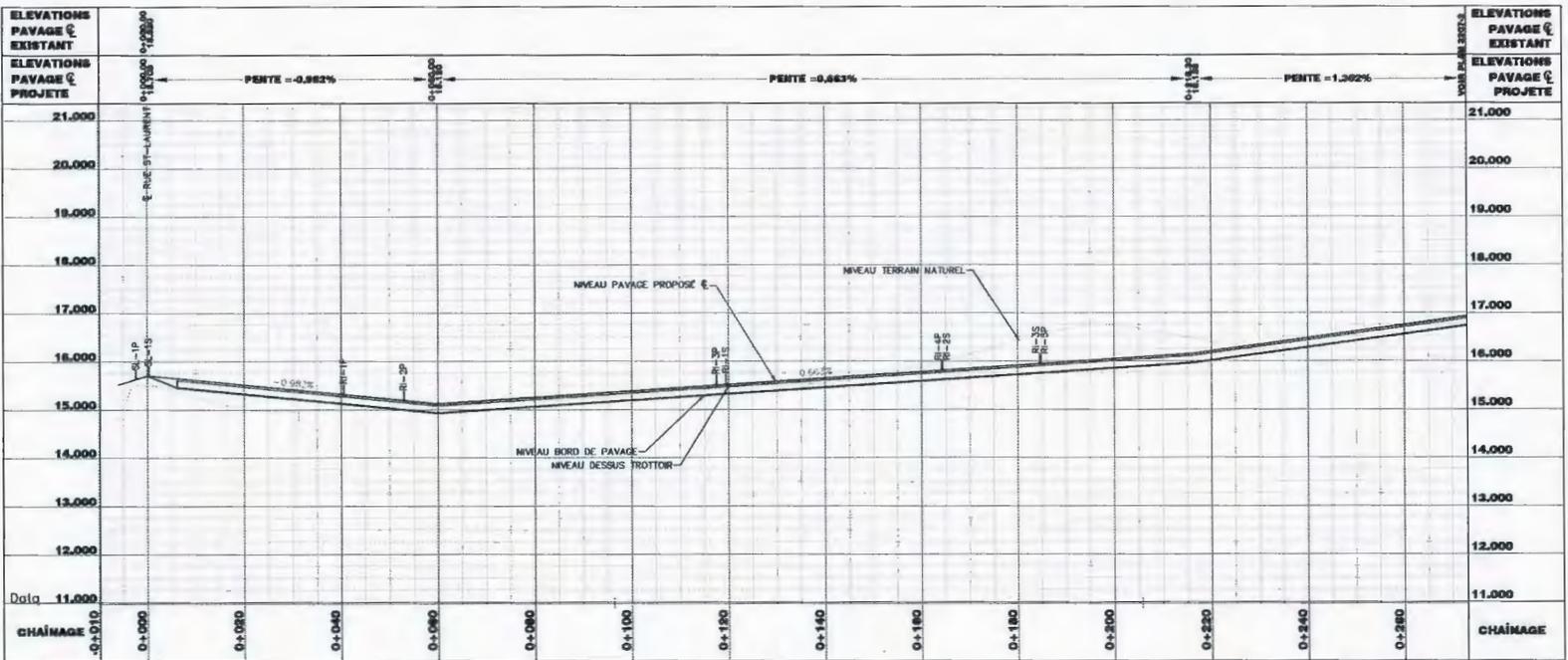
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOU DU PROJ: **DISTRICT STE-FAMILLE**
ROCHETTE - PHASE 2 - SECTEUR SUD

NOU DU FEUILLET: **RUE 1**
PLAN ET PROFIL PROPOSÉ

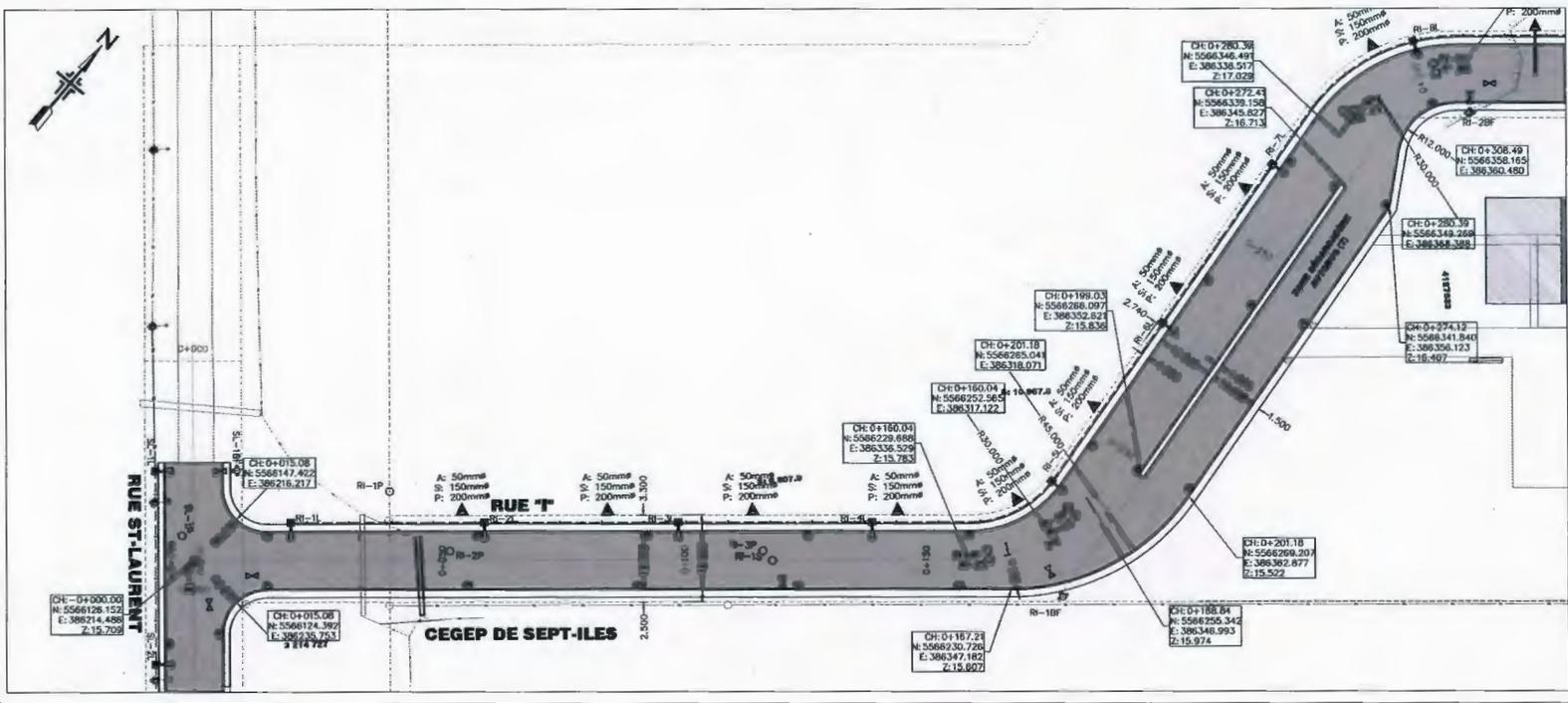
LOCALISATION DU PROJET:

PRÉLÈVE PAR: MATHEU OBRIPAS	CONCEPTEUR: MATHEU OBRIPAS
DESIGNÉ PAR: MATHEU OBRIPAS	VENDEUR PAR: FÉLIXE MARCY
ARRÊTÉ PAR: FÉLIXE MARCY	APPROUVE PAR: FÉLIXE MARCY
DATE: 2011-09-07	ÉCHELLE: HOR 1:500, VERT 1:50
RELEVEMENT NO: 3207-2	PLAN NO: 3207-2



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVIS NORMALISE BND 1806-300/2004R 2007.
 2. LA SIGNALISATION DOIT ETRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVIS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ETRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTE A 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AQUEDEC DEVONT ETRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MECANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-35 ET LES CONDUITS PLUMBAUX EN POLYETHYLENE INTERIEUR LISSE ET EXTERIEUR CORRUGUE.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUEDEC A UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECouvreMENT DE 210mm.
 6. LES CONDUITS D'AQUEDEC PARALLELES AU CONDUITS D'EGOUTS DOIVENT ETRE SITU E A UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUIT D'EGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAREES LES PLUS RAPPROCHES DES CONDUITES DOIT ETRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUE A LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ETRE RESPECTEE, ON DEVRA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAREES LES PLUS RAPPROCHES DES CONDUITES.
 8. EN CAS DE GROSSEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUMBAL ET UN CONDUIT D'AQUEDEC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 600X900X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTEE.
 9. INSTALLER LES ENTREES DE SERVICES (AQUEDEC CONDUIT DE CUVRE TYPE K 18mm, VALVE D'ENTREE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUMBAL POND 150mm) POUR CHAQUES LOTIS /ISSU/A LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMALE).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUMBAL EN POLYETHYLENE 200P POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVONT ETRE IMPLANTES DE FACON A AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ARMEAUX ET LES REHAUSSES DE BETON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDESURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX.



D	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. No	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE
		CORRECTION APRES TRAVAIL	LE	PAR



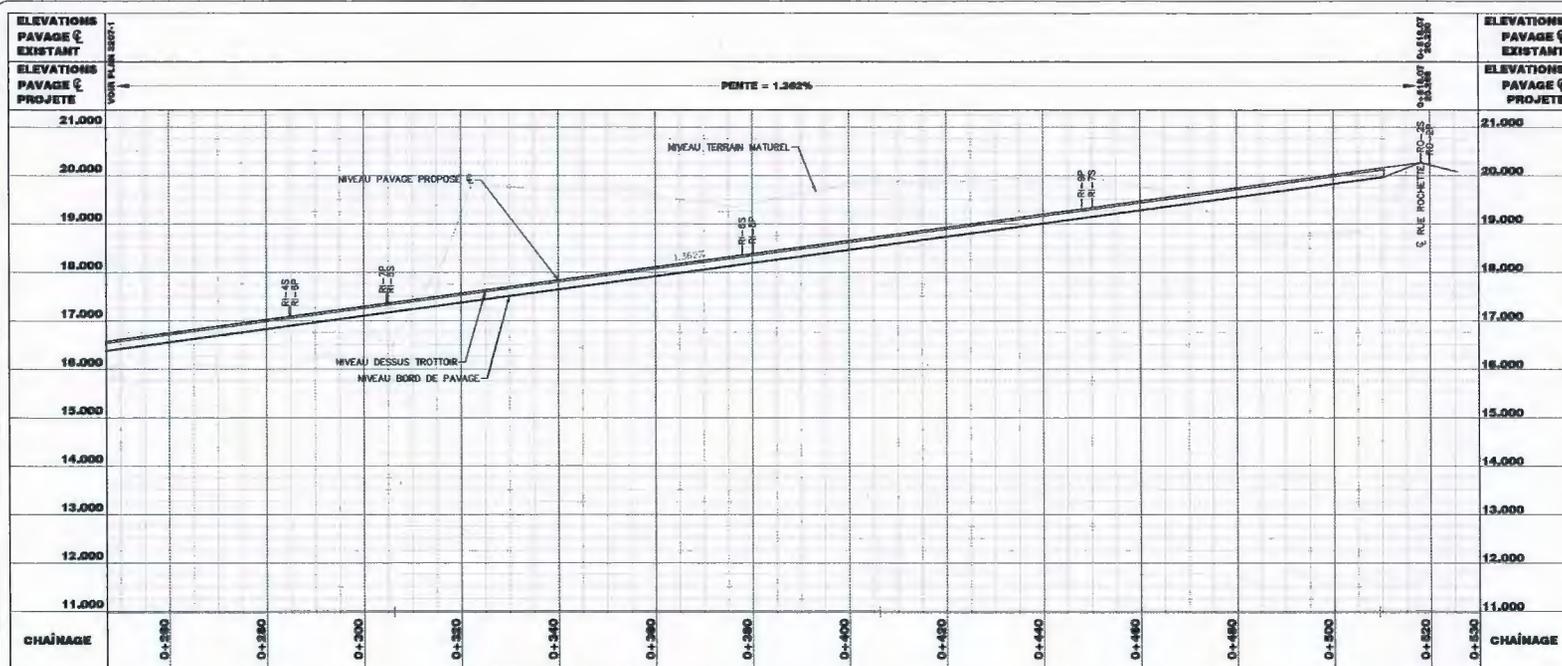
VILLE DE
SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET:
**DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE 2 - SECTEUR SUD**

NOM DU FEUILLE:
**RUE 'I'
PLAN ET PROFIL PROPOSE**

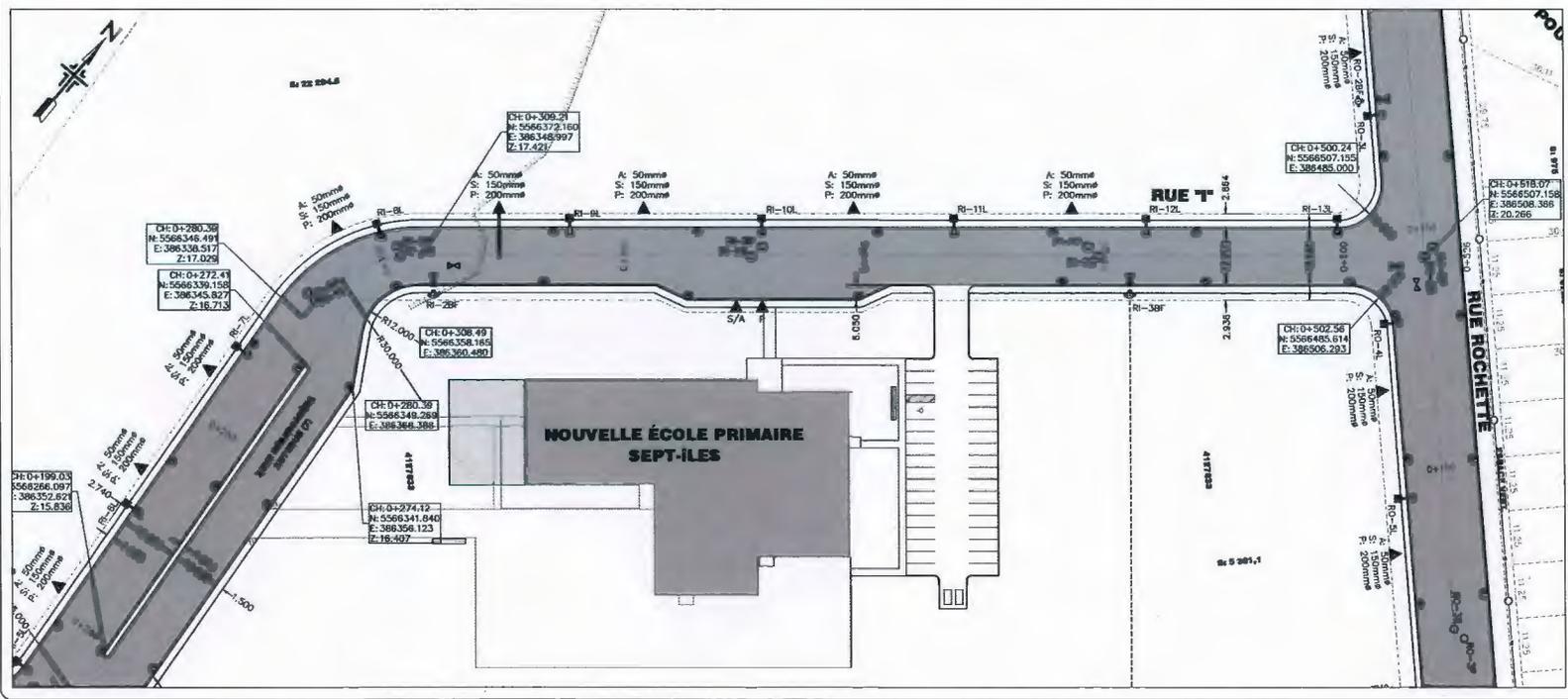
LOCALISATION DU PROJET:

RELIEU PAR: MATHIEU GIGRAS	CONCEPTEUR: MATHIEU GIGRAS
DESINE PAR: MATHIEU GIGRAS	VERIFIE PAR: PHILIPPE HARVEY
REVISE PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVE PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-07	ÉCHELLE: 1/500 SECT 1-50
PROJETANT No: 080-2012-300	PLAN No: 3207-3



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEURA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISÉ BND 1809-300/2004(R 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEURA ÊTRE MIS EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTÉ À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AQUÉDUC DEVRONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 À JOINTS MÉCANIQUES. LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLÈNE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUÉDUC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AQUÉDUC PARALLÈLES AU CONDUITS D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE SITUÉS À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm DU DESSUS DE LA CONDUITE D'ÉGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITES DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 5 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEURA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PAROIS LES PLUS RAPPROCHÉES DES CONDUITES.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AQUÉDUC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 800X800X50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUÉDUC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 10mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm ET CONDUIT PLUVIAL PEHD 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIGNE D'EMPRISE (PENTE MINIMUM).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLÈNE 2008 POUR LE RACCORDÉMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVRONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. RÉAJUSTER TOUS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES RENHAUSSES DE BÉTON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'APPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



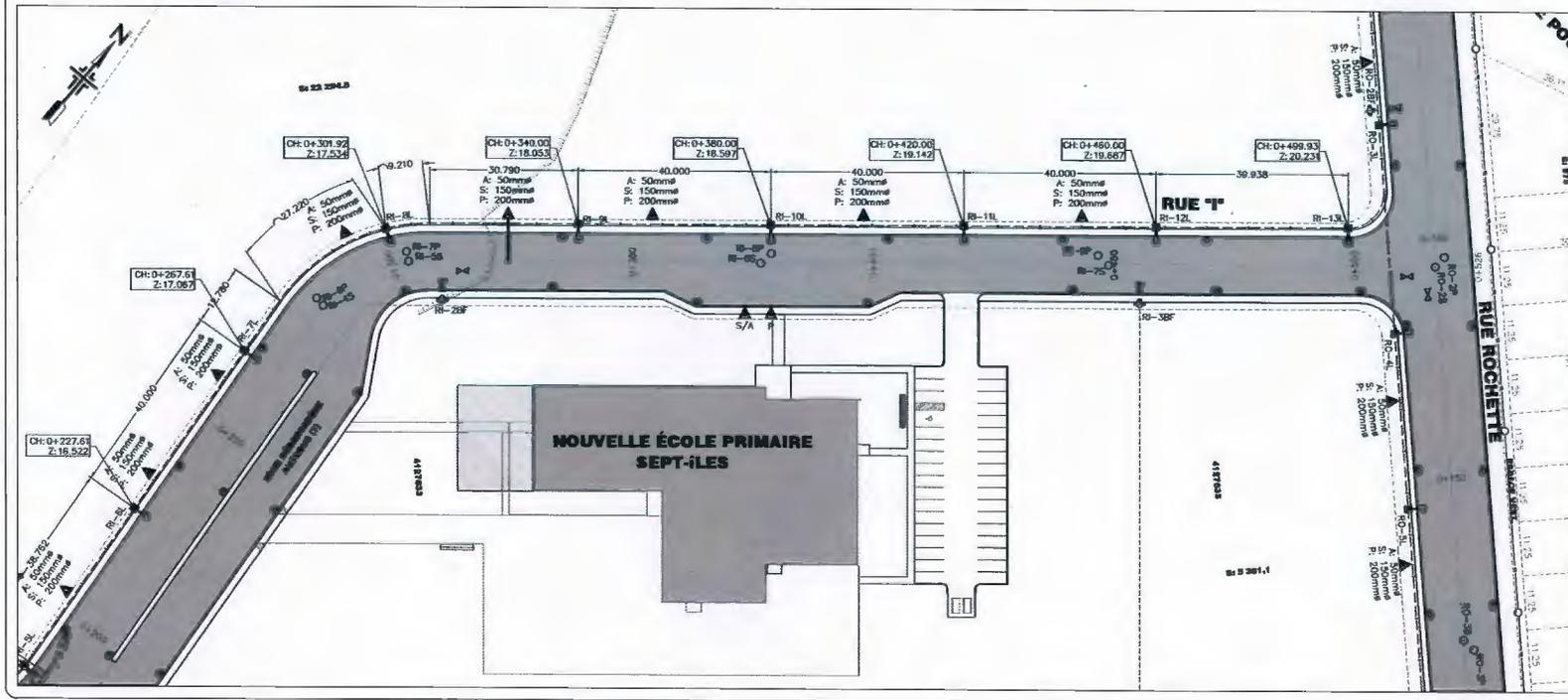
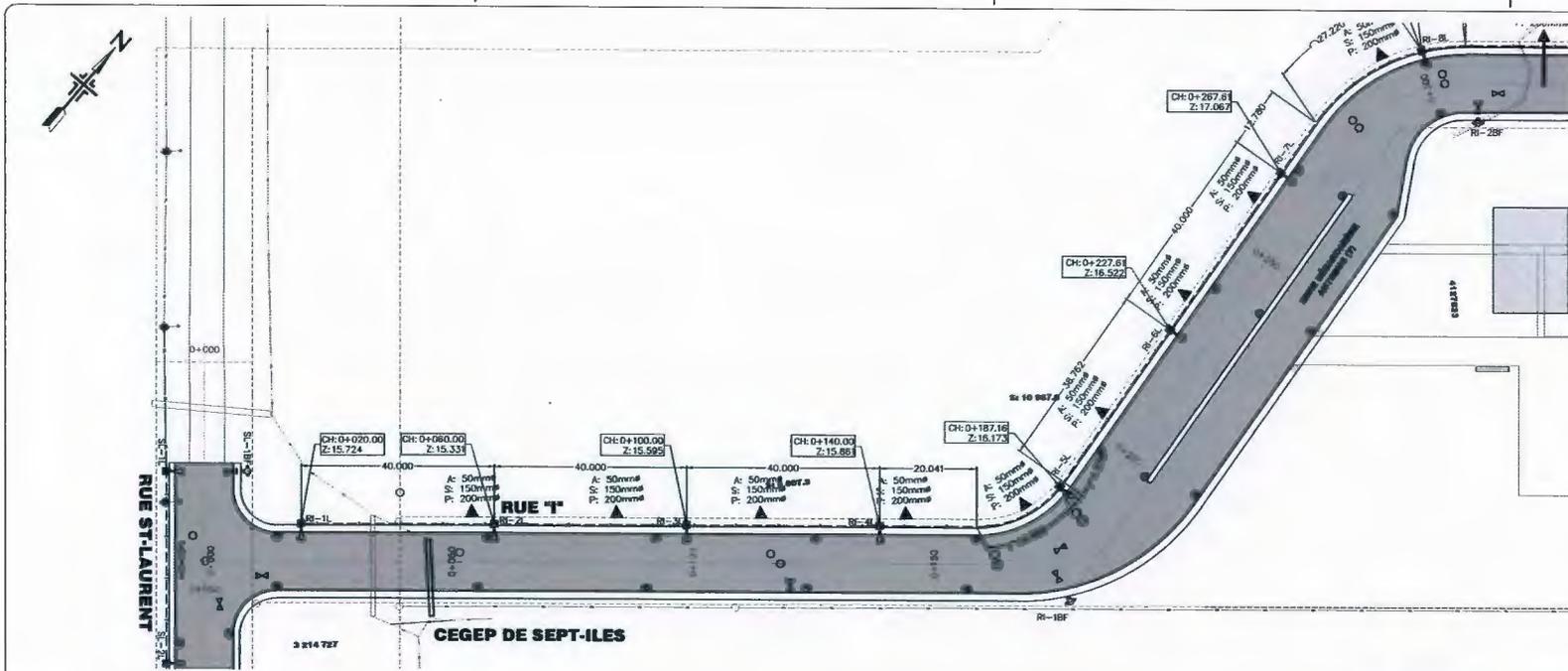
0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. N°	DATE	NATURE	PAP	APPROUVÉ
CORRECTION APRES TRAVAIL LE PAR				



NOUVEAU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE**
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD
 NOM DU FEUILLET: **RUE "I"**
PLAN PAVAGE, TROTTOIR, BORDURE

LOCALISATION DU PROJET:

PRELÈVE PAR: MATHIEU GIGUAS	CONCEPTEUR: MATHIEU GIGUAS
DESSINÉ PAR: MATHIEU GIGUAS	SÉRÉRIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-04-07	ÉCHELLE: 1/500
PROJET N°: 800-2012-500	FEUILLE N°: 3207-4



- ### NOTES GÉNÉRALES
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES, FAIRE TOUT LE FLAGAGE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES À 2m MIN. DES ENTRÉES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 80 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE.
 4. LES CONDUITS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE DU PVC 504 DE TYPE II.
 5. LES ÉLEVATIONS INDiquÉES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE À L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDiquÉES SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

D	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. N°	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
CORRIGER APRÈS TRAVAIL LE _____ PAR _____				



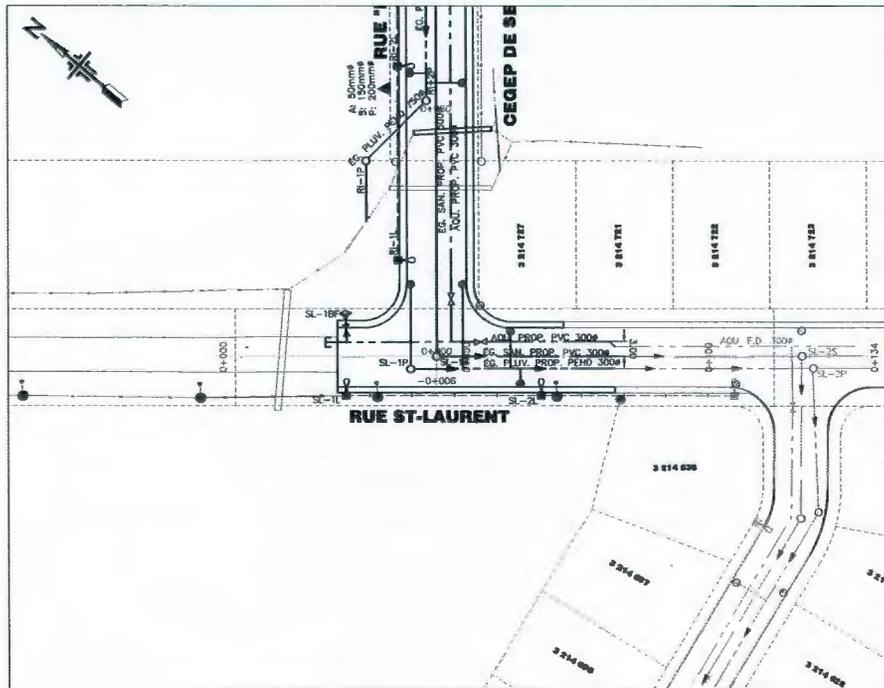
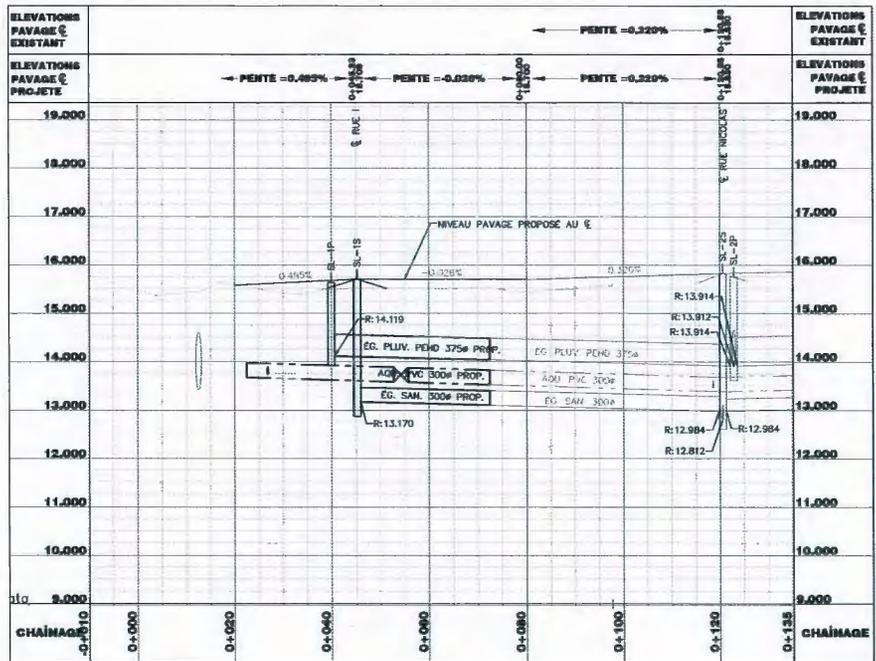
NOU DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOU DU FEUILLES: **RUE '1'
PLAN ÉCLAIRAGE**

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR: MATHIEU OUBRAS	CONCEPTÉ PAR: MATHIEU OUBRAS
DESIGNÉ PAR: MATHIEU OUBRAS	VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
VÉRIFIÉ PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-09-07	ÉCHELLE: HSP 1:500 SEPT ÎLES
PROJET/RELEVÉ N°: 380-2012-300	FEUILLE N°: 3207-5

12:00 1/2000 12-01-11



0	12-01-18	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. No	DATE	DRAWING	PAR	APPROUVE
CORRECTIF		APRES TRAVAUX LE	PAR	



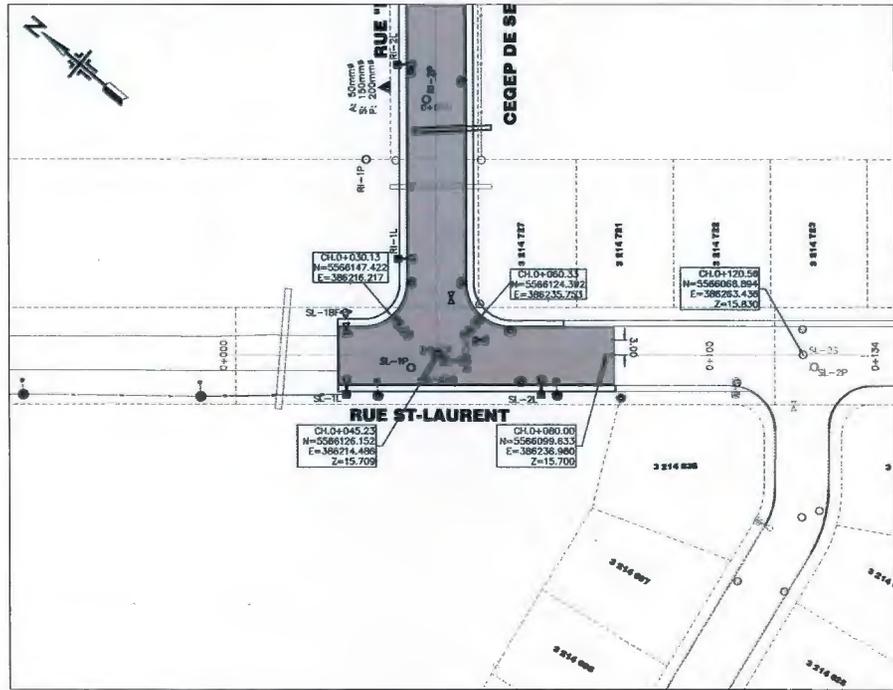
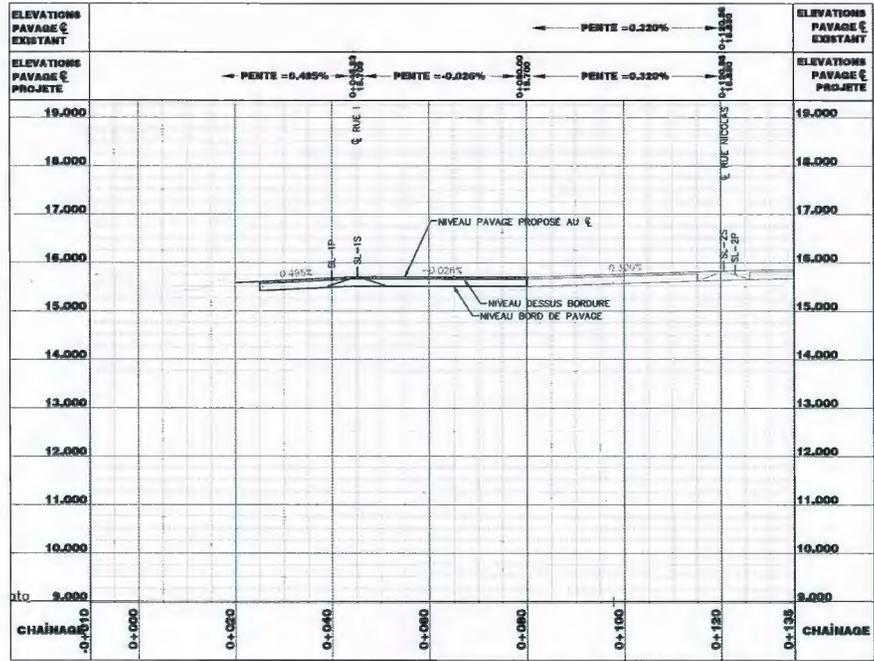
VILLE DE
SEPT-ÎLES

NOU DU PROJET:
**DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOU DU FEUILLET:
**RUE ST-LAURENT
PLAN ET PROFIL PROPOSÉ**

LOCALISATION DU PROJET:

PELVE PAR	MATHIEU CHENAS	CONCEPTEUR :	MATHIEU CHENAS
DESINE PAR	MATHIEU CHENAS	VERIFIE PAR	PHILIPPE HARTLEY
VERIFIE PAR	PHILIPPE HARTLEY	APPROUVE PAR	PHILIPPE HARTLEY
DATE	2018-09-22	ÉCHELLE	NBR 1:500 - VPI 1:50
RECLEMENT N° :		PLAN N° :	3222-1
CONTRAT N° :	810-1013-300		



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLATION CONFORME AU DEVS NORMALISE BNO 1809-300/2004(R 2007).
 2. LA SIGNALISATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES (VOIR DEVS).
 3. LE REMBLAI DE SABLE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE PAR COUCHE DE 300mm ET COMPACTE À 90% P.M.
 4. LES CONDUITS D'AQUEDUC DEVRONT ÊTRE EN FONTE DUCTILE CLASSE 53 A JOINTS MÉCANIQUES, LES CONDUITS SANITAIRES EN PVC DR-35 ET LES CONDUITS PLUVIAUX EN POLYÉTHYLÈNE INTÉRIEUR LISSE ET EXTÉRIEUR CORRUGÉ.
 5. INSTALLER LES NOUVEAUX CONDUITS D'AQUEDUC À UNE DISTANCE VERTICALE DE 300mm AU DESSUS DU CONDUIT SANITAIRE ET UN MINIMUM DE RECOURBEMENT DE 2.100m.
 6. LES CONDUITS D'AQUEDUC PARALLÈLES AUX CONDUITS D'ÉGOUTS DOIVENT ÊTRE SÛRTE À UNE DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm AU DESSUS DE LA CONDUITE D'ÉGOUT. LA DISTANCE HORIZONTALE MINIMALE ENTRE LES PARDOS LES PLUS RAPPROCHÉS DES CONDUITS DOIT ÊTRE DE 300mm.
 7. SI LA DISTANCE VERTICALE MINIMALE DE 300mm, TEL QU'INDIQUÉ À LA NOTE 6 ET 7, NE PEUT ÊTRE RESPECTÉE, ON DEVRA MAINTENIR UNE DISTANCE HORIZONTALE DE 3m ENTRE LES PARDOS LES PLUS RAPPROCHÉS DES CONDUITS.
 8. EN CAS DE CROISEMENT ENTRE UN CONDUIT PLUVIAL ET UN CONDUIT D'AQUEDUC, INSTALLER UN ISOLANT RIGIDE 800x600x50mm SI LA DISTANCE VERTICALE DE 300mm N'EST PAS RESPECTÉE.
 9. INSTALLER LES ENTRÉES DE SERVICES (AQUEDUC CONDUIT DE CUIVRE TYPE K 19mm, VALVE D'ENTRÉE D'EAU, CONDUIT SANITAIRE PVC 150mm) ET CONDUIT PLUVIAL POND 150mm) POUR CHAQUES LOTS JUSQU'À LA LIMITE D'EMPRISE (PENTE MINIMUM).
 10. INSTALLER UN CONDUIT PLUVIAL EN POLYÉTHYLÈNE 200P POUR LE RACCORDEMENT DES PUISARDS.
 11. LES PUISARDS DEVRONT ÊTRE IMPLANTÉS DE FAÇON À AVOIR 50mm D'AJUSTEMENT AVEC LE SELF-LEVEL.
 12. TOUTS LES JOINTS DE BUTYLE NECESSAIRES SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 13. REAJUSTER TOUTS LES REGARDS AU NIVEAU DU PAVAGE.
 14. LES ANNEAUX ET LES REHAUSSES DE BETON NECESSAIRES POUR L'AJUSTEMENT DES REGARDS ET PUISARDS SERONT FOURNIS PAR LA VILLE.
 15. LES BORDURES ET TROTTOIRS SONT HORS CONTRAT.
 16. LES STATIONS D'ARPENTAGE SERONT FOURNIES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

REV. No	DATE	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
0	12-01-11	POUR SOUMISSION	PAR	APPROUVÉ
CORRECTION APPRÉVÉE TRAVAILLE		PAR		



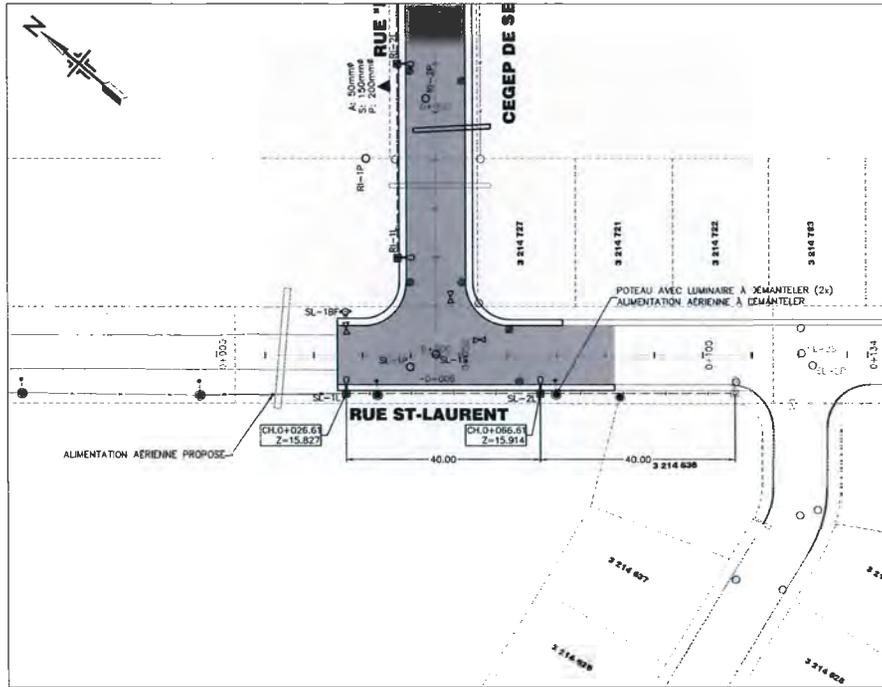
VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NOM DU REVALET: **RUE ST-LAURENT
PLAN PAVAGE ET BORDURE**

LOCALISATION DU PROJET:

RELÈVE PAR: MATHIEU OZIRIAS	CHAPELÉ PAR: MATHIEU OZIRIAS
DESSEIN PAR: MATHIEU OZIRIAS	VENDE PAR: PHILIPPE HARVEY
CONTRÔLE PAR: PHILIPPE HARVEY	APPROUVE PAR: PHILIPPE HARVEY
DATE: 2011-09-27	ÉCHELLE: 1/500 - 1/200 1/100
PROJET No: 2011-09-27	PLAN No: 3222-2
CONTRAT No: 202-2012-300	



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DEVRA:
1. INSTALLER LES BASES ET LES LAMPADAIRES. FAIRE TOUT LE FILAGE SOUTERRAIN INCLUANT LA POSE DES NOUVEAUX CONDUITS SOUTERRAINS.
 2. INSTALLER LES BASES DE LAMPADAIRES A 2m MIN. DES ENTREES DE SERVICES.
 3. INSTALLER LES LAMPES LED 90 WATTS AVEC ALIMENTATION BALLAST 120 VOLTS POUR CHAQUE LAMPADAIRE.
 4. LES CONDUITS ELECTRIQUES DOIVENT ETRE DU PVC 50# DE TYPE II.
 5. LES ELEVATIONS INDIQUEES AUX PLANS SONT DES NIVEAUX DE PAVAGE A L'EXCEPTION DES BASES DE LAMPADAIRES. LES NIVEAUX INDICES SONT LE DESSUS DES BASES.
 6. BALANCER LES PHASES ET OBLIGATOIREMENT UTILISER 3 FILS PAR CONDUIT.

0	12-01-11	POUR soumission	M.C.	P.H.
REV. 101	04/17	04/17	PHB	WFS/MLC
L'ESCALIER ET ARRÊTÉ PAR LA VILLE DE SEPT-ÎLES				



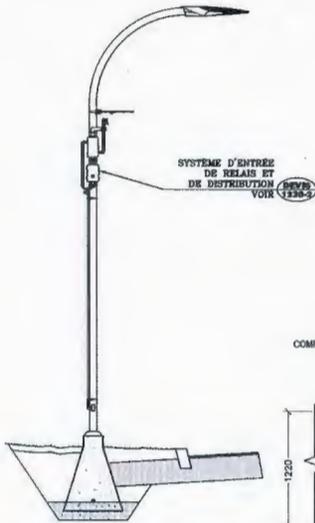
NUMÉRO DE PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE
ROCHETTE - PHASE-2 - SECTEUR SUD**

NUMÉRO DE FEUILLET: **RUE ST-LAURENT
PLAN ÉCLAIRAGE**

DESIGNATION DU PROJET:

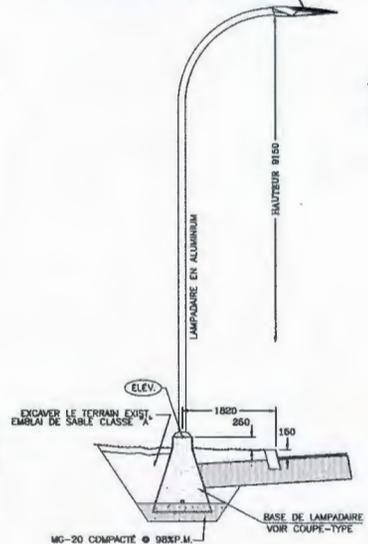
PROJET: RPP	MATRIÈRE: ÉCLAIRAGE	DATE: 07/2010	MATRIÈRE: ÉCLAIRAGE
DESIGNÉ PAR: MATHIEU GAGNON	VERIFIÉ PAR: MARIE-ÈVE HÉPHEC	APProuvé PAR: MATHIEU GAGNON	TRACÉ PAR: MATHIEU GAGNON
DATE: 07/2010	PROJET: RPP	PROJET: RPP	PROJET: RPP
PROJET: RPP	PROJET: RPP	PROJET: RPP	PROJET: RPP
PROJET: RPP	PROJET: RPP	PROJET: RPP	PROJET: RPP

3222-3

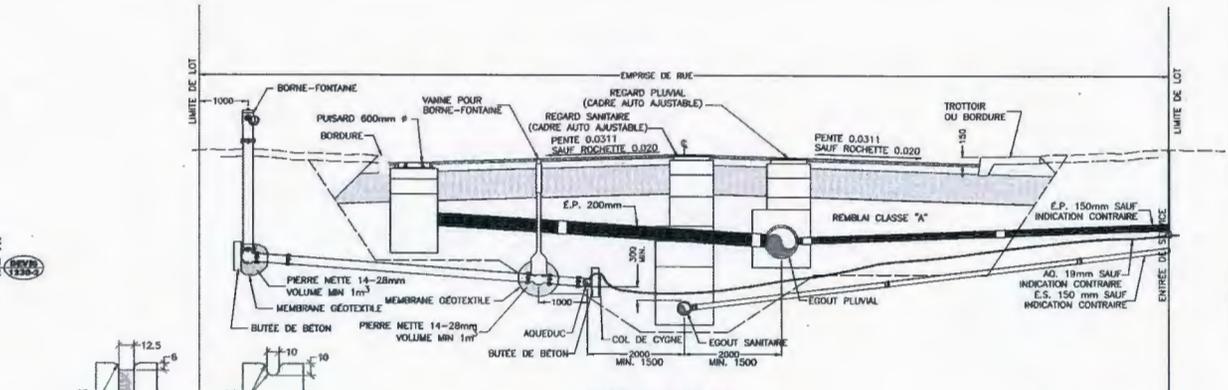


RACCORDEMENT AERIEN
ECHILLE = ANCIENNE

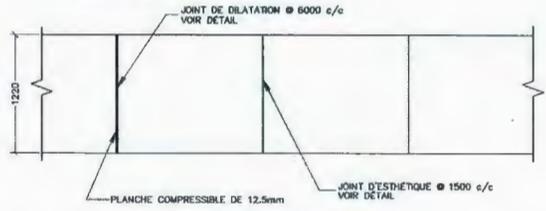
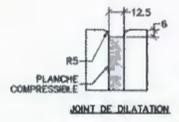
LAMPE LED 85 WATTS DU 90 WATTS REF. NOTES GENERALES AVEC ALIMENTATION BALLAST, 120 VOLTS



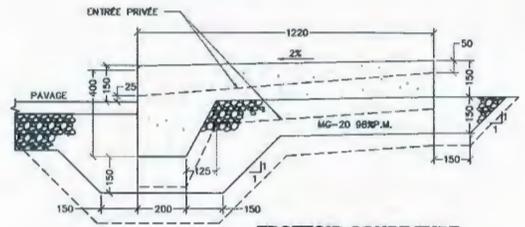
LAMPADAIRE
ECHILLE = 1:50



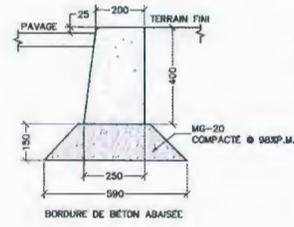
SECTION DE RUE
ECHILLE = 1:50



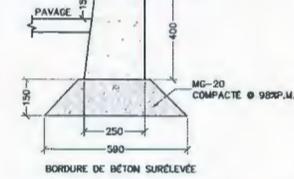
TROTTOIR-TYPE
ECHILLE = 1:25



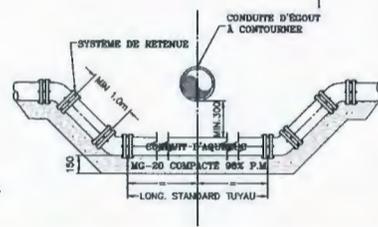
TROTTOIR-COUPÉ TYPE
ECHILLE = 1:25



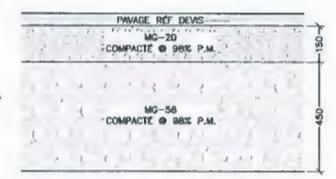
BORDURE DE BÉTON ABASEC



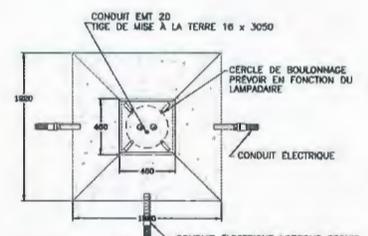
BORDURE-COUPÉ TYPE
ECHILLE = 1:10



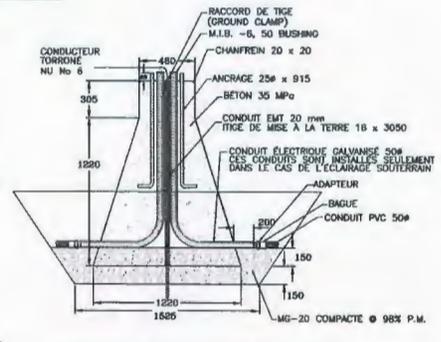
COUPE-TYPE - DÉVIATION VERTICALE
ECHILLE = 1:10



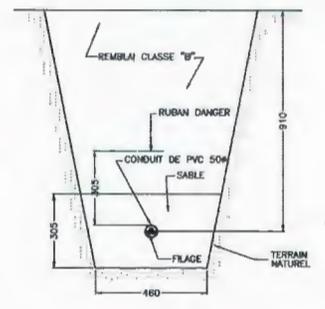
COUPE-TYPE - STRUCTURE CHAUSSÉE
ECHILLE = 1:10



BASE DE LAMPADAIRE-COUPÉ
ECHILLE = 1:25



BASE DE LAMPADAIRE-ELEVATION
ECHILLE = 1:25



ELECTRICITE-TRANCHÉE TYPE
ECHILLE = 1:10

0 12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.M.
REV. 103	DATE	NATURE	PAR
CORRECTION APRES TRAVAIL LE PAR			

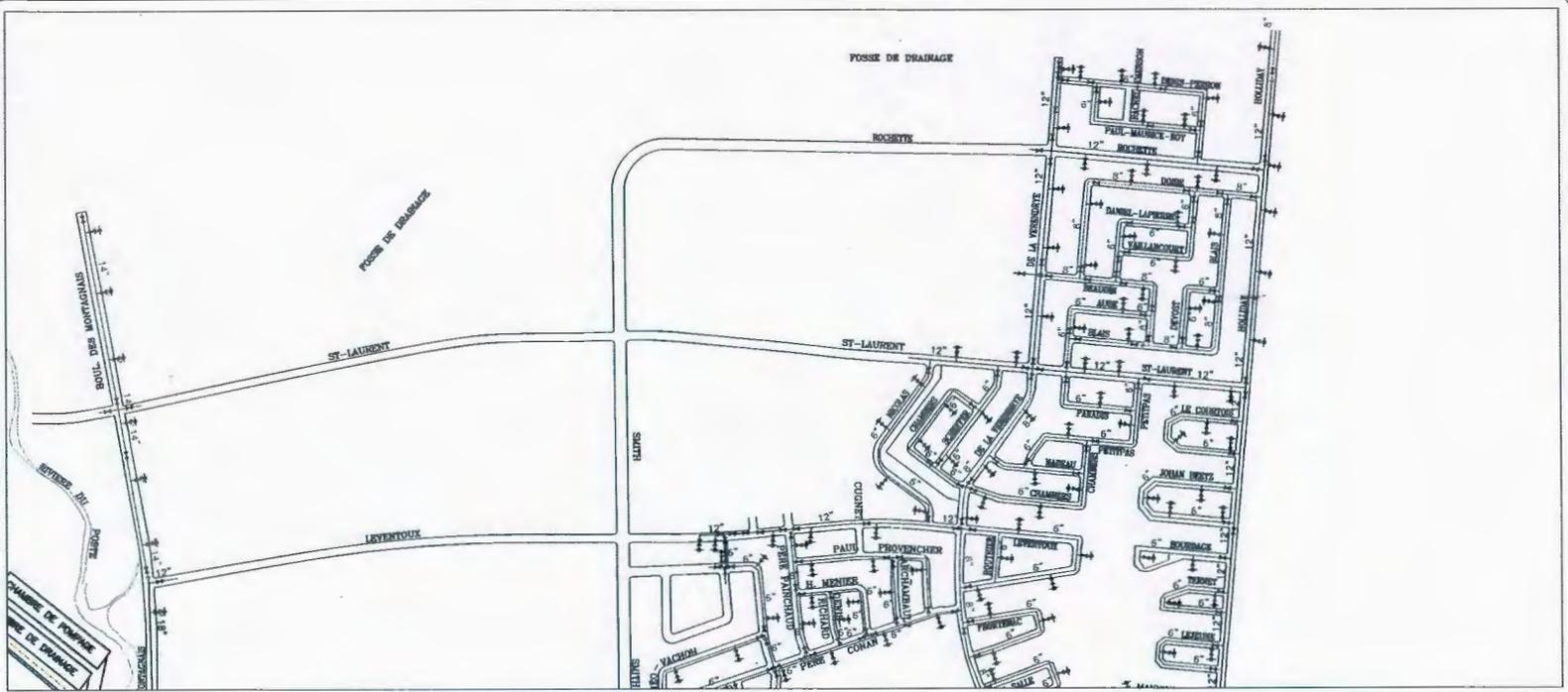


VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET: **DISTRICT STE-FAMILLE ROCHETTE - PHASE-2**

NOM DU FICHELLE: **CONSTRUCTION DE RUES COUPES ET DÉTAILS**

LÉGENDE PAR :		CONSPICUEUR :	
DESIGNÉ PAR :	MATHEU OUBRAS	VERIFIÉ PAR :	PHILIPPE HARVEY
VERIFIÉ PAR :	PHILIPPE HARVEY	APPROUVÉ PAR :	MICHEL TARDIF
DATE :	2008-12-04	ECHILLE :	MDR, BDD, VERT ALGÈRE
DOCUMENT N° 1		PL N° 10	
FORMAT N° 1		3235-1	



LÉGENDE

- CONDUITE AQUEDUC
 VASSEE
 BORNIE FONTAINE

0	12-01-11	POUR SOUMISSION	M.G.	P.H.
REV. No.	DATE	MAPPE	PAB	APPROBÉE
CORRECTION APRÈS TRAVAIL LE _____ PAR _____				



VILLE DE
SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET:
**DISTRICT STE-FAMILLE
 ROCHETTE - PHASE-2**

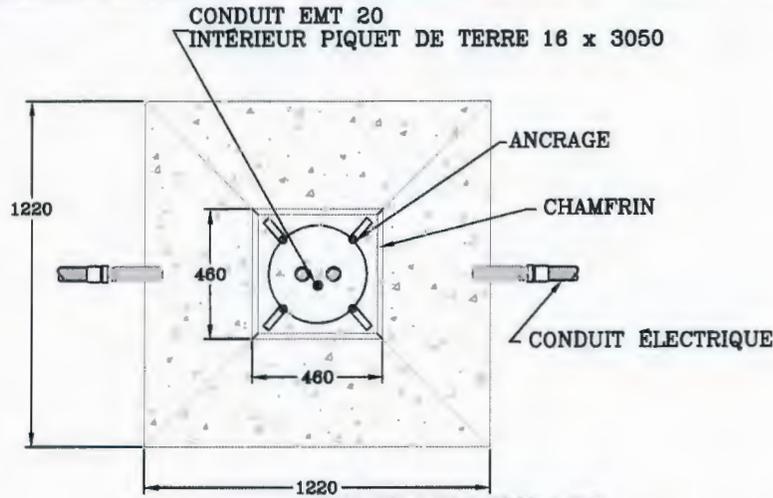
NOM DU PROJET:
**CONSTRUCTION DE RUES
 PLAN DIRECTEUR AQUEDUC**

LOCALISATION DU PROJET:

PELÉRIE PAUL	CONCEPTEUR :	MATHIEU CHOUPIAS
DESIGNÉ PAR :	MATHIEU CHOUPIAS	SERINÉ DUPÉ
DESIGNÉ PAR :	FRANÇOISE HADJLEY	FRANÇOISE HADJLEY
DATE :	2011-01-06	APPROBÉE PAR :
PROJETÉ PAR :		ÉCHELLE :
CLIENT No. :	005-2012-330 à 330	PROJET No. :
		3235-3

Rev. No.

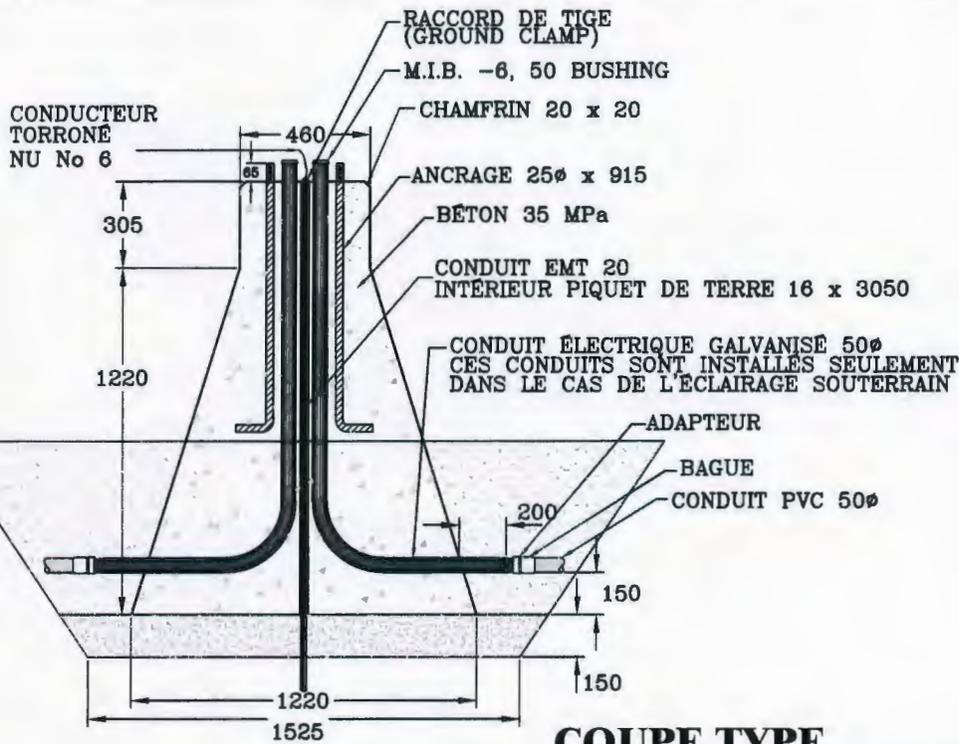
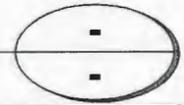
Revision note



VUE EN PLAN

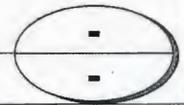
BASE DE LAMPADAIRE

ECHELLE : 1 = 10



**COUPE TYPE
BASE DE LAMPADAIRE**

ECHELLE : 1 = 10



H:\PROJET\BLOCK-DESSINS STANDARDS-SCEAU\DESSINS STANDARDS\1229-1.DWG

CONCEPTEUR: ALAIN CAJOLET

VÉRIFIÉ PAR: ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR: MICHEL TARDIF

DATE : 04/07/2001

ÉCLAIRAGE DE RUE

ÉCHELLE :
T.Q.I.



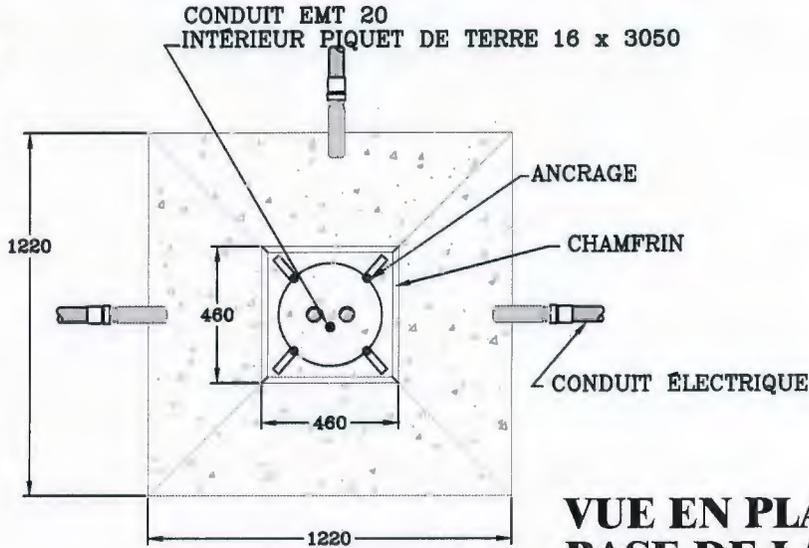
**PLAN & COUPE
BASE DE LAMPADAIRE**



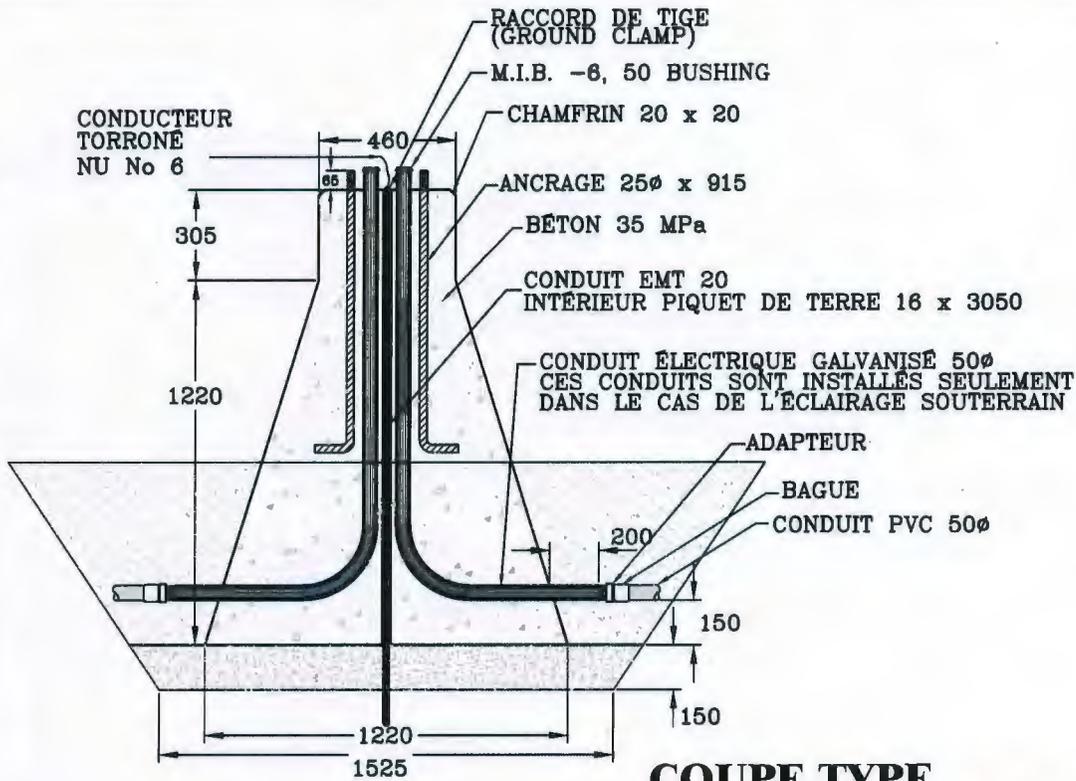
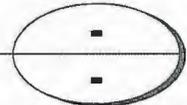
RÈGLEMENT No. : CONTRAT No. :

PLAN No. **1229-1A**

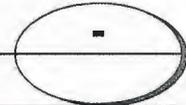
Rev. No. Revision note



VUE EN PLAN
BASE DE LAMPADAIRE
 ECHELLE : 1 = 10



COUPE TYPE
BASE DE LAMPADAIRE



H:\PROJET\BLOCK-DESSINS STANDARDS\SCEAU\DESSINS STANDARDS\1229-1.DWG

CONCEPTEUR: ALAIN CAJOLET VÉRIFIÉ PAR: ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR: MICHEL TARDIF DATE : 04/07/2001

ÉCLAIRAGE DE RUE

ÉCHELLE :
T.Q.I.



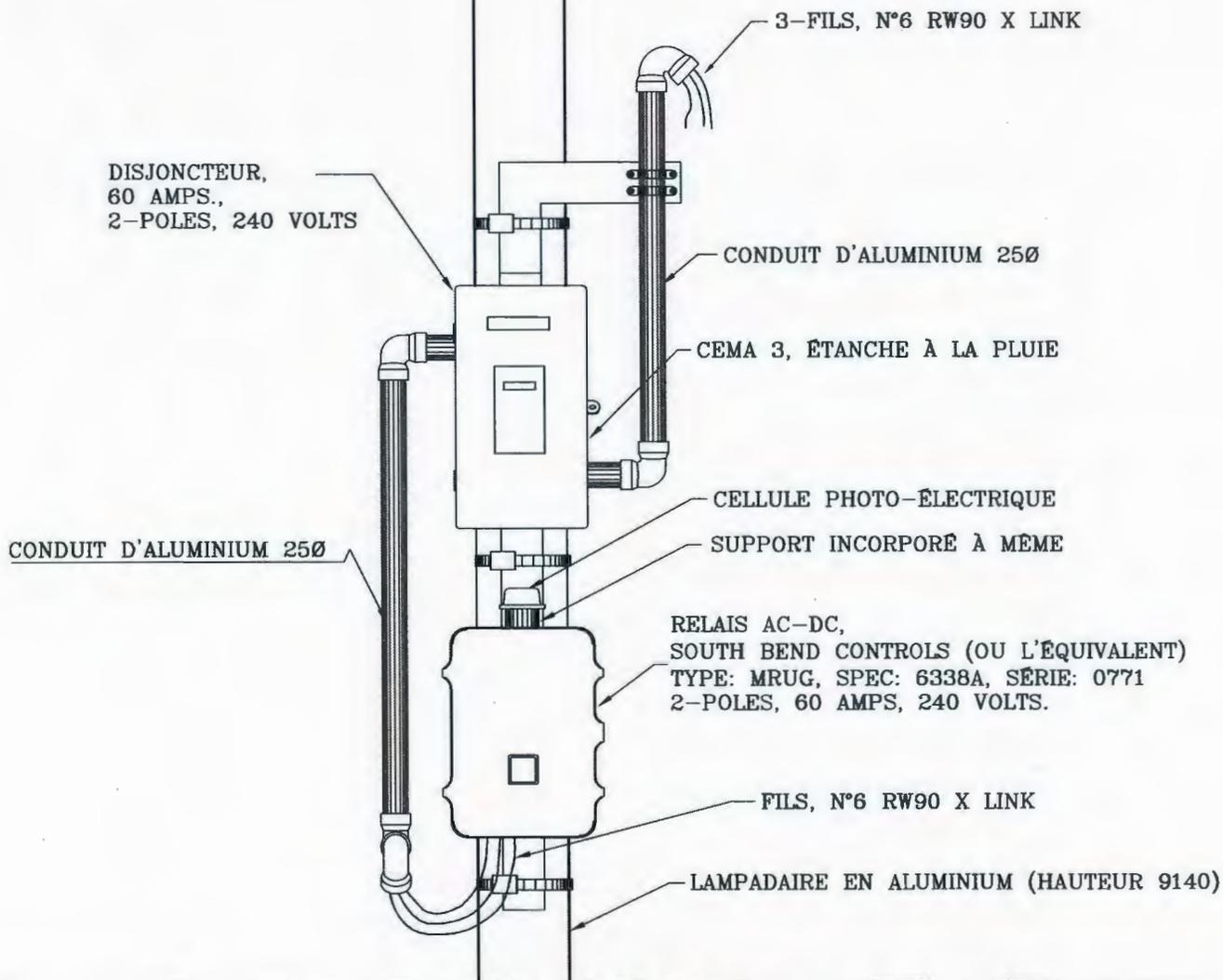
PLAN & COUPE
BASE DE LAMPADAIRE



RÈGLEMENT No. : CONTRAT No. : PLAN No. **1229-1B**

Rev. No.

Revision note



H:\PROJET\BLOCK-DESSINS-STANDARDS-SCEAU\DESSINS STANDARDS\1230-2.DWG



Ville de
Sept-Îles

ÉCLAIRAGE DE RUE

SYSTÈME D'ENTRÉE, DE RELAIS & DE DISTRIBUTION

CONCEPTEUR : ALAIN CAJOLET

VÉRIFIÉ PAR : ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR : MICHEL TARDIF

DATE : 6/07/2001

ÉCHELLE : AUCUNE

PLAN No. :

1230-2



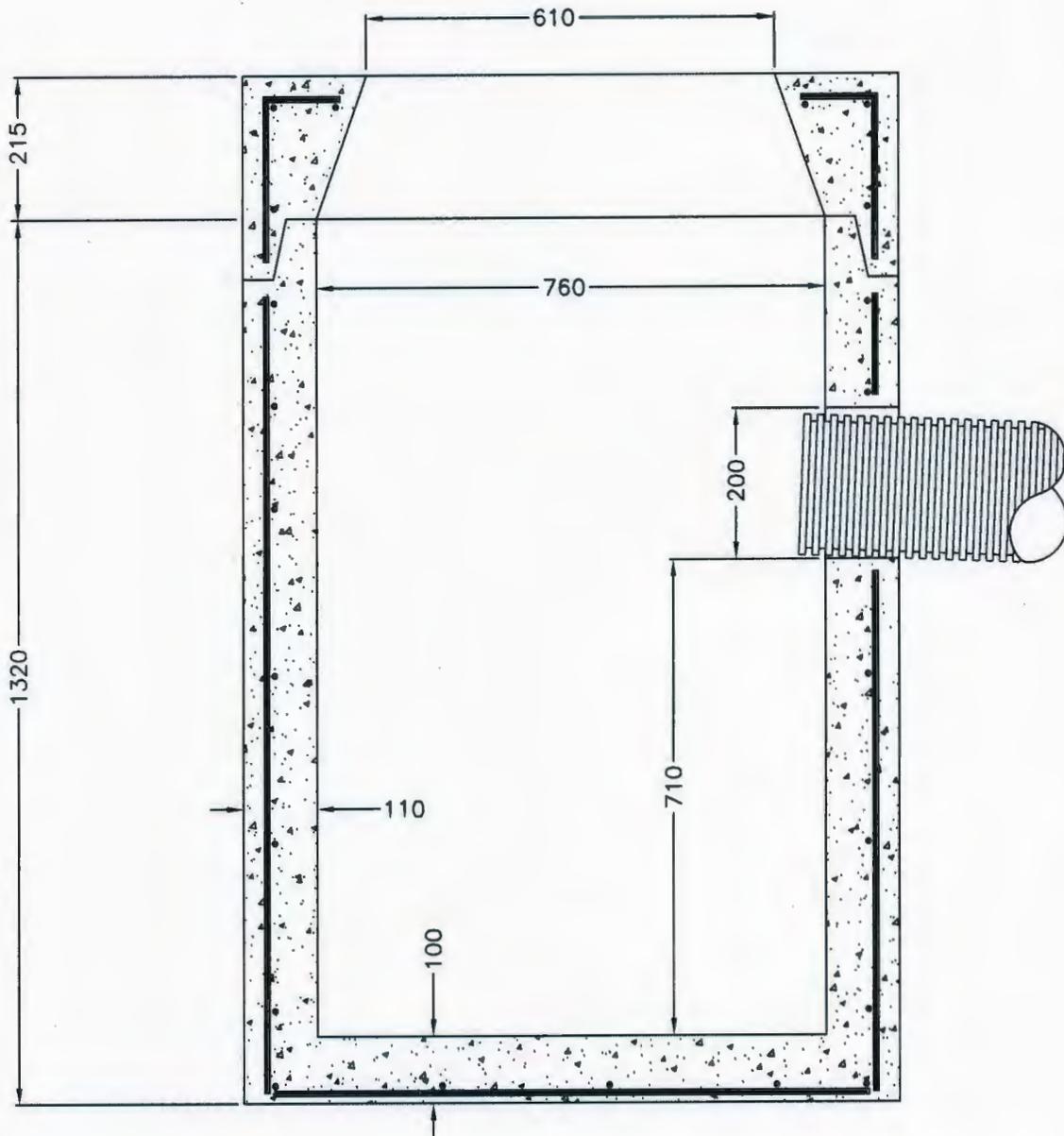
NADAO

RÈGLEMENT No. :

CONTRAT No. :

Rev. No.

Revision note



CONFORME À LA NORME B.N.Q. 2622-420

H:\PROJET\BLOCK - DESSINS STANDARDS - SCEAU\DESSINS STANDARDS\2298.DWG

CONCEPTEUR: ALAIN CAJOLET

VÉRIFIÉ PAR: ALAIN CAJOLET

APPROUVÉ PAR: MICHEL TARDIF

DATE :20/03/2002

PUISARD STANDARD

ÉCHELLE :
1:10



RÈGLEMENT No. :

CONTRAT No. :

PLAN No. : **2298**

Règlement n° 2012-239 (suite)

ANNEXE B

**BORDEREAUX DE SOUMISSIONS DE DEXTER QUÉBEC INC.
POUR LES APPELS D'OFFRES ING-2012-200 ET 2012-300**

(annexe ajoutée par la résolution n° 1204-270)

5-BORDEREAU DE SOUMISSION - MODIFIÉ

CONTRAT ING-2012-200

CONSTRUCTION DE RUES - DÉVELOPPEMENT ROCHETTE, PHASE 2 – SECTEUR NORD

DATE :	
2012-02-23	
SOUMISSION DE :	
DEXTER QUÉBEC INC. (7297301 CANADA INC.)	
(NOM)	
456 Arnaud, RC.05	
(ADRESSE)	
Sept-Îles, Qc	G4R 3B1
	(CODE POSTAL)
(418) 418-960-0090	(418) 962-9780
(TÉLÉPHONE)	(TÉLÉCOPIEUR)

Note : La Ville se réserve le droit de ne pas accorder la totalité des travaux inscrits dans le présent devis. La Ville se réserve le droit d'octroyer le contrat selon l'ouvrage de son choix ou l'ensemble des ouvrages. L'Entrepreneur, de ce chef, ne pourra élever aucune réclamation.

Note : Fait partie intégrante du présent devis la norme BNQ 1809-300/2004 (R2007), Travaux de construction – Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égouts. Prenez note que le contrat sera octroyé sous réserve de l'approbation d'un règlement d'emprunt par le MAMROT et du certificat d'autorisation délivré par le MDDEP.

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.	RUE «D» (530 mètres)				
1.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	Fonte ductile 150 mm ø	m.lin.	495	147.00 \$	72 765.00 \$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Entrée de service (cuivre type K 19 mm ø)	un.	40	561.00 \$	22 440.00\$
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	9	1 622.00\$	14 598.00\$
	Poteau d'incendie (8 pieds) (art 3.46.7)	un.	4	4 064.00\$	16 256.00\$
	Sous-total aqueduc, rue «D» (reporter au tableau sommaire item 1.1)				126 059.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Branchement d'égout sanitaire (art 3.46.4)				
	Entrée de service (PVC 150 mm ø) DR-35	un.	40	350.00\$	14 000.00 \$
	Conduite d'égout sanitaire (art .46.1)				
	PVC DR-35 250 <u>200</u> mm ø	m.lin.	455	81.00\$	36 855.00 \$
	PVC DR-35 200 250 mm ø	m.lin.	40	151.00\$	6 040.00 \$
	Fourniture et installation de regards				
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	6	4 455.00\$	26 730.00\$
	Sous-total égout sanitaire, rue «D» (reporter au tableau sommaire item 1.2)				83 625.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 300 mm ø	m.lin.	310	89.00\$	27 590.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 375 mm ø	m.lin.	190	105.00\$	19 950.00\$
	Branchement d'égout pluvial (art 3.46.4)				
	Entrée de service Polyéthylène intérieur lisse 150 mm ø	un.	40	487.00 \$	19 480.00\$
	regards et puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	26	2 459.00\$	63 934.00\$
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	6	--- forfait ---	27 324.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «D» (reporter au tableau sommaire item 1.3)					158 278.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	11	2 218.29\$	24 401.19\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	11	2 617.49\$	28 792.39\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	475	17.78\$	8 445.50\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm	m.lin.	475	13.34\$	6 336.50\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	475	21.34\$	10 136.50\$
Sous-total éclairage de rue, rue «D» (reporter au tableau sommaire item 1.4)					78 112.08\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	52 400.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.00\$
	Sable			--- forfait ---	1.00\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	99 000.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	30 000.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	5 290.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	5 775	3.00\$	17 325.00\$
	Pavage EB-14 – 60 mm	m ²	5 775	25.00\$	144 375.00\$
	Ajustement de regard	un.	12	135.00\$	1 620.00\$
	Ajustement de puisard	un.	26	135.00\$	3 510.00\$
	Ajustement de boîtier de valve	un.	9	135.00\$	1 215.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	1 000	54.00 \$	54 000.00\$
	Signalisation			--- forfait ---	578.00\$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	2 774.00\$
	Sous-total voirie, rue «D» (reporter au tableau sommaire item 1.5)				412 089.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.	RUE «E» (530 mètres)				
2.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	Fonte ductile 150 mm ø	m.lin.	530	151.00\$	80 030.00\$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Entrée de service (cuivre type K 19 mm ø)	un.	51	568.00\$	28 968.00\$
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	10	1 622.00\$	16 220.00\$
	Poteau d'incendie (8 pieds) (art 3.46.7)	un.	5	4 064.00\$	20 320.00\$
Sous-total aqueduc, rue «E» <i>(reporter au tableau sommaire item 2.1)</i>					145 538.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Branchement d'égout sanitaire (art 3.46.4)				
	Entrée de service (PVC 150 mm ø) DR-35	un.	51	392.00\$	19 992.00\$
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	535	78.00\$	41 730.00\$
	Fourniture et installation de regards				
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	6	4 455.00\$	26 730.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «E» <i>(reporter au tableau sommaire item 2.2)</i>					88 452.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 300 mm ø	m.lin.	155	87.00\$	13 485.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 450 mm ø	m.lin.	285	110.00\$	31 350.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	100	172.00\$	17 200.00\$
	Branchement d'égout pluvial (art 3.46.4)				
	Entrée de service				
	Polyéthylène intérieur lisse 150 mm ø	un.	51	634.00\$	32 334.00\$
	Regards et puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	26	2 579.00\$	67 054.00\$
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	6	--- forfait ---	27 324.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «E» (reporter au tableau sommaire item 2.3)					188 747.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	13	2 218.29\$	28 837.77\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	13	2 617.49\$	34 027.37\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	525	17.34\$	9 103.50\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm ø	m.lin.	525	13.34\$	7 003.50\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	525	21.34\$	11 203.50\$
Sous-total éclairage de rue, rue «E» (reporter au tableau sommaire item 2.4)					90 175.64\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	62 000.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.00\$
	Sable			--- forfait ---	1.00\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	100 000.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	30 000.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	5 700.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	5 780	3.00\$	17 340.00\$
	Pavage EB-14 – 60 mm	m ²	5 780	25.00\$	144 500.00\$
	Ajustement de regard	un.	12	135.00\$	1 620.00\$
	Ajustement de puisard	un.	26	135.00\$	3 510.00\$
	Ajustement de boitier de valve	un.	10	135.00\$	1 350.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	1 030	54.00\$	55 620.00 \$
	Signalisation			--- forfait ---	57.00 \$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	2 774.00\$
Sous-total voirie, rue «E» (reporter au tableau sommaire item 2.5)					424 473.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.1	RUE «F» ET PARC (175 mètres)				
	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	<u>PVC DR-35 75 mm ø</u>	m.lin.	65	_____ \$	_____ \$
	PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	40	116.00\$	4 640.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «F» ET PARC (reporter au tableau sommaire item 3.1)					4 640.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.2	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 450 mm ø	m.lin.	30	203.00\$	6 090.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	75	173.00\$	12 975.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 470 <u>750</u> mm ø	m.lin.	55	329.00\$	18 095.00\$
	Puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	2	2 824.00\$	5 648.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «F» ET PARC (reporter au tableau sommaire item 3.2)					42 808.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.3	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	1	2 218.29\$	2 218.29\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	1	2 617.49\$	2 617.49\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	45	17.34\$	780.30\$
	Fourniture et pose en PVC 50 mm ø	m.lin.	45	13.34\$	600.30\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	45	21.34\$	960.30\$
	Sous-total éclairage de rue, rue «F» ET PARC (reporter au tableau sommaire item 3.3)				7 176.68\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.4	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	6 300.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.20\$
	Sable			--- forfait ---	1.20\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	5 900.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	1 638.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	1 063.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	335	3.00\$	1 005.00\$
	Pavage EB-14	m ²	335	25.00\$	8 375.00\$
	Ajustement de puisard	un.	2	135.00\$	270.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	65	54.00\$	3 510.00\$
	Signalisation			--- forfait ---	578.00\$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	278.00\$
Sous-total voirie, rue «F» et parc (reporter au tableau sommaire item 3.4)					28 919.40\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.5	Section station de pompage				
	Poste de pompage préassemblé en usine			--- forfait ---	153 992.37\$
	Travaux électriques				
	Poteau d'entrée et conduite souterraine		1	--- forfait ---	4 000.00\$
	Équipement électrique à fournir et installer		1	--- forfait ---	21 300.00\$
	Installation électrique du panneau de contrôle		1	--- forfait ---	524.00\$
	Conduite de refoulement	m.lin.	70	148.00\$	10 360.00\$
	Dalle de propreté et socle pour le panneau de contrôle et alimentation	m ²	13	525.00\$	6 825.00\$
Sous-total station de pompage , rue «F» (reporter au tableau sommaire item 3.5)					197 001.37\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.	RUE «G» (180 mètres)				
4.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	Fonte ductile 150 mm ø	m.lin.	145	183.00\$	26 535.00\$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Entrée de service (cuivre type K 19 mm ø)	un.	6	437.00\$	2 622.00\$
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	4	1 622.00\$	6 488.00\$
	Poteau d'incendie (8 pieds) (art 3.46.7)	un.	2	4 064.00\$	8 128.00\$
Sous-total aqueduc, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 4.1)					43 773.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Branchement d'égout sanitaire (art 3.46.4)				
	Entrée de service (PVC 150 mm ø) DR-35	un.	6	357.00\$	2 142.00\$
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	135	91.00\$	12 285.00\$
	Regards				
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	3	4 455.00\$	13 365.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 4.2)					27 792.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	<u>65</u>	207.00\$	13 455.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 750 mm ø	m.lin.	<u>100</u>	296.00\$	29 600.00\$
	Branchement d'égout pluvial (art 3.46.4)				
	Entrée de service	un.	6	1 057.00\$	6 342.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 150 mm ø				
	Regards et puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	10	2 950.00\$	29 500.00\$
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	2	--- forfait ---	9 108.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 4.3)					88 005.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	4	2 218.29\$	8 873.16\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	4	2 617.49\$	10 469.96\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	110	17.34\$	1 907.40\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm ø	m.lin.	110	13.34\$	1 467.40\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	110	21.34\$	2 347.40\$
	Installation du centre de distribution			---forfait---	1 108.70\$
Sous-total éclairage de rue, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 4.4)					26 174.02\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	14 000.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.20\$
	Sable			--- forfait ---	1.20\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	27 000.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	8 000.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	1 600.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	1 595	3.00\$	4 785.00\$
	Pavage EB-14 – 60 mm	m ²	1 595	25.00\$	39 875.00\$
	Ajustement de regard	un.	5	135.00\$	675.00\$
	Ajustement de puisard	un.	10	135.00\$	1 350.00\$
	Ajustement de boîtier de valve	un.	5	135.00\$	675.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	230	54.00\$	12 420.00 \$
	Signalisation			--- forfait ---	578.00\$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	694.00\$
	Sous-total voirie, rue «G» <i>(reporter au tableau sommaire item 4.5)</i>				111 654.40\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.	RUE «H» (35 mètres)				
5.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	Fonte ductile 150 mm ø	m.lin.	40	242.00\$	9 680.00\$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	1	1 622.00\$	1 622.00\$
Sous-total aqueduc, rue «H» (reporter au tableau sommaire item 5.1)					11 302.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	40	88.00\$	3 520.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «H» (reporter au tableau sommaire item 5.2)					3 520.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	35	190.00\$	6 650.00\$
	Regards et puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	2	3 300.00\$	6 600.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «H» (reporter au tableau sommaire item 5.3)					13 250.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	1	2 222.73\$	2 222.73\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	1	2 667.28\$	2 667.28\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	50	17.78\$	889.00\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm ø	m.lin.	50	13.34\$	667.00\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	50	21.34\$	1067.00\$
Sous-total éclairage de rue, rue «H» (reporter au tableau sommaire item 5.4)					7 513.01\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	3 500.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.20\$
	Sable			--- forfait ---	1.20\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	6 500.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	2 000.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	400.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	375	3.00 \$	1 125.00\$
	Pavage EB-14 – 60 mm	m ²	375	25.00\$	9 375.00\$
	Ajustement de puisard	un.	2	135.00\$	270.00\$
	Ajustement de boîtier de valve	un.	1	135.00\$	135.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	70	54.00\$	3 780.00\$
	Signalisation			--- forfait ---	578.00\$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	277.00\$
Sous-total voirie, rue «H» (reporter au tableau sommaire item 5.5)					27 942.40\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
6.1	Déboisement et nivellement des lignes électrique				
	Déboisement	m ²	14 400	0.60\$	8 640.00\$
	Nivellement et compactage	m ²	14 400	5.70\$	82 080.00\$
Sous-total Déboisement et nivellement des lignes électriques <i>(reporter au grand tableau sommaire)</i>					90 720.00\$

Tableau sommaire 1		
Item	Rue «D»	Sous-total
1.1	Aqueduc	126 059.00\$
1.2	Égout sanitaire	83 625.00\$
1.3	Égout pluvial	158 278.00\$
1.4	Éclairage de rue	78 112.08\$
1.5	Voirie	412 089.00\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 1 (avant taxes) :		858 163.08\$

Tableau sommaire 2		
Item	Rue «E»	Sous-total
2.1	Aqueduc	145 538.00\$
2.2	Égout sanitaire	88 452.00\$
2.3	Égout pluvial	188 747.00\$
2.4	Éclairage de rue	90 175.64\$
2.5	Voirie	424 473.00\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 2 (avant taxes) :		937 385.64\$

Tableau sommaire 3		
Item	Rue «F»	Sous-total
3.1	Égout sanitaire	4 640.00\$
3.2	Égout pluvial	42 808.00\$
3.3	Éclairage de rue	7 176.68\$
3.4	Voirie	28 919.40\$
3.5	Station de pompage	197 001.37\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 3 (avant taxes) :		280 545.45\$

Tableau sommaire 4		
Item	Rue «G»	Sous-total
4.1	Aqueduc	43 773.00\$
4.2	Égout sanitaire	27 792.00\$
4.3	Égout pluvial	88 005.00\$
4.4	Éclairage de rue	26 174.02\$
4.5	Voirie	111 654.40\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 4 (avant taxes) :		297 398.42\$

Tableau sommaire 5		
Item	Rue «H»	Sous-total
5.1	Aqueduc	11 302.00\$
5.2	Égout sanitaire	3 520.00\$
5.3	Égout pluvial	13 250.00\$
5.4	Éclairage de rue	7 513.01\$
5.5	Voirie	27 942.40\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 5 (avant taxes) :		63 527.41\$

GRAND TABLEAU SOMMAIRE		
Item	Nom de rue	Sous-total
Tableau sommaire 1	RUE «D»	858 163.08\$
Tableau sommaire 2	RUE «E»	937 385.64\$
Tableau sommaire 3	RUE «F»	280 545.45\$
Tableau sommaire 4	RUE «G»	297 398.42\$
Tableau sommaire 5	RUE «H»	63 527.41\$
Tableau 6.1	Déboisement et nivellement des lignes électrique	90 720.00\$
GRAND-TOTAL (avant taxes) :		2 527 740.00\$

En mon nom personnel ou au nom de l'Entrepreneur que je représente :

1. Je déclare :

- a) avoir reçu et pris connaissance de tous les documents afférents au projet en titre, lesquels font partie intégrante du contrat à être adjugé;
- b) avoir pris les renseignements nécessaires sur la nature des services à fournir et les exigences du projet;
- c) être autorisé à signer ce document.

2. Je m'engage, en conséquence :

- a) à effectuer les tâches décrites dans les documents reçus ainsi que tout autre travail qui pourrait être requis suivant l'esprit de ces documents;
- b) à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant auxdits documents;
- c) à respecter la soumission présentée en réponse à cet appel d'offres;
- d) à exécuter le projet pour le(s) prix soumis dans la soumission présentée sous pli séparé, tel que présenté dans la formule de prix.

3. Je certifie que la soumission et le(s) prix soumis sont valides pour une période de cent vingt (120) jours à partir de l'heure et de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

4. Je conviens que le(s) prix soumis dans la soumission sous pli séparé inclut (ent) le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement (si requis) nécessaire à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, les avantages sociaux, les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat et, lorsqu'applicables, les frais et les droits de douane, les permis, les licences et les assurances.

ET L'ENTREPRENEUR SIGNE COMME SUIT :

MAXIME BOURASSA

Nom d'un représentant fondé de pouvoir (en lettres moulées)

CHARGÉ DE PROJET

Titre


Signature

N° TPS : 83451 4457 RT 0001

N° TVQ : 121 6017184 TQ 0001

4-BORDEREAU DE SOUMISSION - MODIFIÉ

CONTRAT ING-2012-300

CONSTRUCTION DE RUES - DEVELOPPEMENT ROCHETTE, PHASE 2 – SECTEUR SUD

DATE :	
2012-02-23	
SOUMISSION DE :	
DEXTER QUÉBEC INC. (7297301 CANADA INC.)	
(NOM)	
456 rue Arnaud, RC.05	
(ADRESSE)	
SEPT-ÎLES, QC	G4R 3B1
(CODE POSTAL)	
(418) 960-0090	(418) 962-9780
(TÉLÉPHONE)	(TÉLÉCOPIEUR)

Note : La Ville se réserve le droit de ne pas accorder la totalité des travaux inscrits dans le présent devis. La Ville se réserve le droit d'octroyer le contrat selon l'ouvrage de son choix ou l'ensemble des ouvrages. L'Entrepreneur, de ce chef, ne pourra élever aucune réclamation.

Note : Fait partie intégrante du présent devis la norme BNQ 1809-300/2004 (R2007), *Travaux de construction – Clauses techniques générales – Conduites d'eau potable et d'égouts. Prenez note que le contrat sera octroyé sous réserve de l'approbation d'un règlement d'emprunt par le MAMROT et du certificat d'autorisation délivré par le MDDEP.*

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.	RUE «F»				
1.1	Section égout sanitaire Fourniture et installation Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1) PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	18	106.00\$	1908.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «F» <i>(reporter au tableau sommaire item 1.1)</i>					1908.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.2	Section égout pluvial Fourniture et installation Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1) Polyéthylène intérieur lisse 450 mm ø	m.lin.	15	171.00\$	2565.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «F» <i>(reporter au tableau sommaire item 1.2)</i>					2565.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
1.3	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	1080.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.00\$
	Sable			--- forfait ---	1.00 \$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	2665.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	870.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	170.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	135	3.00 \$	405.00 \$
	Pavage EB-14 – 60 mm	m ²	135	25.00 \$	3375.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	30	53.00 \$	1590.00 \$
	Signalisation			--- forfait ---	570.00 \$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	137.00 \$
Sous-total voirie, rue «F» (reporter au tableau sommaire item 1.3)					10 864.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.	RUE «G»				
2.1	Section aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	Vanne Mueller 150 mm ø (art. 3.46.6)	un.	1	1600.00\$	1 600.00\$
	Fonte ductile 150 mm ø	m.lin.	20	310.00\$	6 200.00\$
Sous-total aqueduc, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 2.1)					7 800.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	20	106.00\$	2 120.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 2.2)					2 120.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.3	Section égout pluvial Fourniture et installation Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1) Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	15	254.00\$	3 810.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «G» <i>(reporter au tableau sommaire item 2.3)</i>					3 810.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.4	Section éclairage de rue Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	30	19.89\$	596.70\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm	m.lin.	30	12.11\$	363.30\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	30	22.49\$	674.70\$
Sous-total éclairage de rue, rue «G» <i>(reporter au tableau sommaire item 2.4)</i>					1 634.70\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
2.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	1 800.00 \$
	Transport			--- forfait ---	1.00 \$
	Sable			--- forfait ---	1.00 \$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	2 650.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	870.00 \$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	180.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	135	3.00\$	405.00 \$
	Pavage EB-14 – 60 mm	m ²	135	25.00\$	3 375.00\$
	Bordures 200 mm	m.lin.	30	53.00\$	1 590.00\$
	Signalisation			--- forfait ---	570.00\$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	137.00\$
Sous-total voirie, rue «G» (reporter au tableau sommaire item 25)					11 579.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.	RUE «I» (520 mètres)				
3.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	Fonte ductile 150 mm ø	m.lin.	11	672.00\$	7 392.00\$
	PVC 300 mm ø DR-18	m.lin.	515	135.00\$	69 525.00\$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Entrée de service en fonte ductile 100 mm ø (art 3.46.6)	un.	2	4 000.00\$	8 000.00\$
	Entrée de service en cuivre de type K 50 mm ø	un.	13	2 315.00\$	30 095.00\$
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	4	1 600.00\$	6 400.00\$
	<u>Vanne Mueller 300 mm ø (art 3.46.6)</u>	<u>un.</u>	<u>4</u>	4 000.00\$	16 000.00\$
	Poteau d'incendie (8 pieds) (art 3.46.7)	un.	3	4 000.00\$	12 000.00\$
	Sous-total aqueduc, rue «I» <i>(reporter au tableau sommaire item 3.1)</i>				149 412.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Branchement d'égout sanitaire (art 3.46.4)				
	Entrée de service (PVC 150 mm ø) DR-35	un.	14	575.00\$	8 050.00 \$
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	<u>PVC DR-35 200 mm ø</u>	<u>m.lin.</u>	<u>10</u>	94.00\$	940.00 \$
	<u>PVC DR-35 250 mm ø</u>	<u>m.lin.</u>	<u>235</u>	99.00\$	23 265.00 \$
<u>PVC DR-35 300 mm ø</u>	<u>m.lin.</u>	<u>285</u>	115.00\$	32 775.00 \$	
	Fourniture et installation de regards				
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	7	4 300.00\$	30 100.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «I» (reporter au tableau sommaire item 3.2)					95 130.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 300 mm ø	m.lin.	75	90.00\$	6 750.00
	Polyéthylène intérieur lisse 375 mm ø	m.lin.	70	109.00\$	7 630.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 450 mm ø	m.lin.	75	125.00\$	9 375.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	207	187.00\$	38 709.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 750 mm ø	m.lin.	85	298.00\$	25 330.00\$
	Branchement d'égout pluvial (art 3.46.4)				
	Entrée de service (PVC 375 mm ø) DR-35	un.	1	2 470.00\$	2 470.00\$
Entrée de service en Polyéthylène intérieur lisse 200 mm ø	un.	13	1 016.00\$	13 208.00\$	
regards et puisards					
Puisard (incluant cadre et grille)	un.	33	2 660.00\$	87 780.00\$	
Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	9	--- forfait ---	43 020.00\$	
Sous-total égout pluvial, rue «I» (reporter au tableau sommaire item 3.3)					234 272.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	13	2 162.37\$	28 110.81\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	13	2 508.35\$	32 608.55\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	495	19.89\$	9 845.55\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm	m.lin.	495	12.11\$	5 994.45\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	495	22.49\$	11 132.55\$
Sous-total éclairage de rue, rue «I» <i>(reporter au tableau sommaire item 3.4)</i>					87 691.91\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
3.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	140 000.00 \$
	Transport			--- forfait ---	1.00 \$
	Sable			--- forfait ---	76 500.00\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	136 000.00\$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	42 000.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	5 350.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	7 550	3.00\$	22 650.00\$
	Pavage ESG-14 – 60 mm et pavage ESG-10 – 40 mm	m ²	7 550	42.00\$	317 100.00 \$
	Ajustement de regard	un.	16	134.00\$	2 144.00\$
	Ajustement de puisard	un.	33	134.00 \$	4 422.00\$
	Ajustement de boîtier de valve	un.	7	134.00 \$	938.00 \$
	Trottoir 1.50 m	m.lin.	1 030	210.00\$	216 300.00\$
	<u>Terre-plein de 1,00 m avec musoir</u>	<u>m.lin.</u>	<u>75</u>	250.00 \$	18 750.00\$
	Trottoir 1.22 m	m.lin.	75	--- \$	--- \$
	Signalisation			--- forfait ---	570.00 \$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	2 740.00 \$
	Sous-total voirie, rue «I» <i>(reporter au tableau sommaire item 3.5)</i>				985 465.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.	RUE «Rochette» (540 mètres)				
4.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	PVC 300 mm ø DR-18	m.lin.	535	160.00\$	85 600.00\$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Entrée de service en cuivre de type K 50 mm ø	un.	5	2 190.00\$	10 950.00\$
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	5	1 600.00\$	8 000.00\$
	<u>Vanne Mueller 300 mm ø (art 3.46.6)</u>	<u>un.</u>	<u>5</u>	4 000.00\$	20 000.00\$
	Poteau d'incendie (8 pieds) (art 3.46.7)	un.	5	4 000.00\$	20 000.00\$
Sous-total aqueduc, rue «Rochette» <i>(reporter au tableau sommaire item 4.1)</i>					144 550.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Branchement d'égout sanitaire (art 3.46.4)				
	Entrée de service en (PVC 150 mm ø) DR-35	un.	5	560.00\$	2 800.00\$
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	PVC DR-35 200 mm ø	m.lin.	145	86.00\$	12 470.00\$
	PVC DR-35 250 mm ø	m.lin.	395	103.00\$	40 685.00\$
	Fourniture et installation de regards				
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	6	4 300.00\$	25 800.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «Rochette» <i>(reporter au tableau sommaire item 4.2)</i>					81 755.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 300 mm ø	m.lin.	310	90.00\$	27 900.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 375 mm ø	m.lin.	110	104.00\$	11 440.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 450 mm ø	m.lin.	85	130.00\$	11 050.00\$
	Polyéthylène intérieur lisse 600 mm ø	m.lin.	35	198.00\$	6 930.00\$
	Branchement d'égout pluvial (art 3.46.4)				
	Entrée de service en Polyéthylène intérieur lisse 200 mm ø	un.	5	850.00\$	4 250.00\$
	Regards et puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	32	2 450.00\$	78 400.00\$
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	6	--- forfait ---	28 800.00\$
	Sous-total égout pluvial, rue «RochetteE» (reporter au tableau sommaire item 4.3)				168 770.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	13	2 162.37\$	28 110.81\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	13	2 508.35\$	32 608.55\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	480	19.89\$	9 547.20\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm ø	m.lin.	480	12.11\$	5 812.80\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	480	22.49\$	10 795.20\$
Sous-total éclairage de rue, rue «Rochette» (reporter au tableau sommaire item 4.4)					86 874.56\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
4.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	27 500.00\$
	Transport			--- forfait ---	1.00 \$
	Sable			--- forfait ---	1.00\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	130 000.00 \$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	42 500.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	5 500.00\$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	8 170	3.00\$	24 510.00\$
	Pavage ESG-14 – 60 mm et pavage ESG-10 – 40 mm	m ²	8 170	42.00 \$	343 140.00 \$
	Ajustement de regard	un.	12	134.00 \$	1 608.00 \$
	Ajustement de puisard	un.	32	134.00 \$	4 288.00\$
	Ajustement de boitier de valve	un.	10	134.00 \$	1 340.00\$
	Trottoir 1.22 m	m.lin.	505	189.00 \$	95 445.00 \$
	Bordures 200 mm	m.lin.	480	53.00 \$	25 440.00\$
	Signalisation			--- forfait ---	570.00 \$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	2 740.00 \$
Sous-total voirie, rue «Rochette» (reporter au tableau sommaire item 4.5)					704 583.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.	RUE «Saint-Laurent» (55 mètres)				
5.1	Section Aqueduc				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'eau potable (art 3.46.5)				
	PVC 300 mm ø DR-18	m.lin.	60	360.00\$	21 600.00\$
	Branchement de conduite d'eau potable (art 3.46.8)				
	Vanne Mueller 150 mm ø (art 3.46.6)	un.	1	1 600.00\$	1 600.00\$
	Vanne Mueller 300 mm ø (art 3.46.6)	un.	1	4 000.00\$	4 000.00\$
	Poteau d'incendie (8 pieds) (art 3.46.7)	un.	1	4 000.00\$	4 000.00\$
Sous-total aqueduc, rue «Saint-Laurent» (reporter au tableau sommaire item 5.1)					31 200.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.2	Section égout sanitaire				
	Fourniture et installation				
	Branchement d'égout sanitaire (art 3.46.4)				
	Conduite d'égout sanitaire (art 3.46.1)				
	PVC DR-35 300 mm ø	m.lin.	40	210.00\$	8 400.00\$
	Regards				
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	1	4 350.00\$	4 350.00\$
Sous-total égout sanitaire, rue «Saint-Laurent» (reporter au tableau sommaire item 5.2)					12 750.00\$

MB.

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.3	Section égout pluvial				
	Fourniture et installation				
	Conduite d'égout pluvial (art 3.46.1)				
	Polyéthylène intérieur lisse 300 mm ø	m.lin.	45	128.00\$	5 760.00\$
	Regards et puisards				
	Puisard (incluant cadre et grille)	un.	2	2 400.00\$	4 800.00\$
	Regard (incluant cadre et couvercle)	un.	1	--- forfait ---	4 850.00\$
Sous-total égout pluvial, rue «Saint-Laurent» (reporter au tableau sommaire item 5.3)					15 410.00\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.4	Section éclairage de rue				
	Fourniture et installation d'une base de lampadaire	un.	2	2 162.37\$	4 324.74\$
	Fourniture et installation d'un lampadaire (incluant raccordement électrique)	un.	2	2 508.35\$	5 016.70\$
	Excavation et remblai pour conduite PVC 50 mm ø	m.lin.	80	19.89\$	1 591.20\$
	Fourniture et pose PVC 50 mm ø	m.lin.	80	12.11\$	968.80\$
	Filage souterrain (fourniture et pose)	m.lin.	80	22.49\$	1 799.20\$
	Démantèlement des luminaires sur poteau de bois	un.	2	302.73\$	605.46\$
	Démantèlement du réseau aérien (raccordement électrique existant)	m.lin.	110	5.19\$	570.90\$
	Réalimentation aérien entre la dernière base et le poteau de bois suivant	m.lin.	30	39.02\$	1 170.60\$
Sous-total éclairage de rue, rue «Saint-Laurent» (reporter au tableau sommaire item 5.4)					16 047.60\$

Item	Description	Unité	Quantité approx. A	Prix unitaire B	Montant total calculé C = A x B
5.5	Section voirie				
	Excavation et déboisement			--- forfait ---	6 399.23 \$
	Transport			--- forfait ---	1.00 \$
	Sable			--- forfait ---	4 350.00\$
	Gravier MG-56			--- forfait ---	11 500.00 \$
	Gravier MG-20			--- forfait ---	3 800.00\$
	Nettoyage et inspection de conduite			--- forfait ---	435.00 \$
	Préparation de la surface (pour pavage)	m ²	700	3.00 \$	2 100.00 \$
	Pavage ESG-14 – 60 mm et pavage ESG-10 – 40 mm	m ²	700	42.00 \$	29 400.00 \$
	Ajustement de regard	un.	2	134.00 \$	268.00 \$
	Ajustement de puisard	un.	2	134.00\$	268.00\$
	Ajustement de boitier de valve	un.	2	134.00 \$	268.00 \$
	Trottoirs 1.22 m	m.lin.	75	189.00 \$	14 175.00 \$
	Signalisation			--- forfait ---	570.00 \$
	Nettoyage des rues			--- forfait ---	274.00 \$
Sous-total voirie, rue «Saint-Laurent» (reporter au tableau sommaire item 5.5)					73 808.23\$

Tableau sommaire 1		
Item	Rue «F»	Sous-total
1.1	Égout sanitaire	1908.00\$
1.2	Égout pluvial	2565.00\$
1.3	Voirie	10 864.00\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 1 (avant taxes) :		15 337.00\$

Tableau sommaire 2		
Item	Rue «G»	Sous-total
2.1	Aqueduc	7 800.00\$
2.2	Égout sanitaire	2 120.00\$
2.3	Égout pluvial	3 810.00\$
2.4	Éclairage de rue	1 634.70\$
2.5	Voirie	11 579.00\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 2 (avant taxes) :		26 943.70\$

Tableau sommaire 3		
Item	Rue «I»	Sous-total
3.1	Aqueduc	149 412.00\$
3.2	Égout sanitaire	95 130.00\$
3.3	Égout pluvial	234 272.00\$
3.4	Éclairage de rue	87 691.91\$
3.5	Voirie	985 465.00\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 3 (avant taxes) :		1 551 970.91\$

Tableau sommaire 4		
Item	Rue «Rochette»	Sous-total
4.1	Aqueduc	144 550.00\$
4.2	Égout sanitaire	81 755.00\$
4.3	Égout pluvial	168 770.00\$
4.4	Éclairage de rue	86 874.56\$
4.5	Voirie	704 583.00\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 4 (avant taxes) :		1 186 532.56\$

Tableau sommaire 5		
Item	Rue «Saint-Laurent»	Sous-total
5.1	Aqueduc	31 200.00\$
5.2	Égout sanitaire	12 750.00\$
5.3	Égout pluvial	15 410.00\$
5.4	Éclairage de rue	16 047.60\$
5.5	Voirie	73 808.23\$
TOTAL TABLEAU SOMMAIRE 5 (avant taxes) :		149 215.83\$

GRAND TABLEAU SOMMAIRE		
Item	Nom de rue	Sous-total
Tableau sommaire 1	RUE «F»	15 337.00\$
Tableau sommaire 2	RUE «G»	26 943.70\$
Tableau sommaire 3	RUE «I»	1 551 970.91\$
Tableau sommaire 4	RUE «Rochette»	1 186 532.56\$
Tableau sommaire 5	RUE «Saint-Laurent»	149 215.83\$
GRAND-TOTAL (avant taxes) :		2 930 000.00 \$

En mon nom personnel ou au nom de l'Entrepreneur que je représente :

1. Je déclare :

- a) avoir reçu et pris connaissance de tous les documents afférents au projet en titre, lesquels font partie intégrante du contrat à être adjugé;
- b) avoir pris les renseignements nécessaires sur la nature des services à fournir et les exigences du projet;
- c) être autorisé à signer ce document.

2. Je m'engage, en conséquence :

- a) à effectuer les tâches décrites dans les documents reçus ainsi que tout autre travail qui pourrait être requis suivant l'esprit de ces documents;
- b) à respecter toutes les conditions et spécifications apparaissant auxdits documents;
- c) à respecter la soumission présentée en réponse à cet appel d'offres;
- d) à exécuter le projet pour le(s) prix soumis dans la soumission présentée sous pli séparé, tel que présenté dans la formule de prix.

3. Je certifie que la soumission et le(s) prix soumis sont valides pour une période de cent vingt (120) jours à partir de l'heure et de la date limite fixée pour la réception des soumissions.

4. Je conviens que le(s) prix soumis dans la soumission sous pli séparé inclut (ent) le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement (si requis) nécessaire à l'exécution du contrat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les frais de déplacement, les avantages sociaux, les profits et les autres frais indirects inhérents au contrat et, lorsqu'applicables, les frais et les droits de douane, les permis, les licences et les assurances.

ET L'ENTREPRENEUR SIGNE COMME SUIT :

MAXIME BOURASSA

Nom d'un représentant fondé de pouvoir (en lettres moulées)

CHARGÉ DE PROJET

Titre



Signature

N° TPS : 83451 4457 RT 0001

N° TVQ : 121 6017184 TQ 0001